

Notes des états financiers consolidés

Page	Note	
18	Note 1	Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables
35	Note 2	Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
37	Note 3	Placements et revenus de placement
49	Note 4	Instruments dérivés et instruments de couverture
60	Note 5	Goodwill et immobilisations incorporelles
62	Note 6	Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance
91	Note 7	Passifs des contrats de placement
93	Note 8	Gestion du risque
111	Note 9	Dettes à long terme
112	Note 10	Instruments de fonds propres
113	Note 11	Capitaux propres et résultat par action
115	Note 12	Gestion des fonds propres
116	Note 13	Produits tirés des contrats de service
117	Note 14	Rémunération fondée sur des actions
119	Note 15	Avantages futurs du personnel
125	Note 16	Impôts sur le résultat
127	Note 17	Participations dans des entités structurées
129	Note 18	Engagements et éventualités
132	Note 19	Information sectorielle
136	Note 20	Parties liées
137	Note 21	Filiales
139	Note 22	Fonds distincts
139	Note 23	Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les <i>Signature</i> Notes établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)
144	Note 24	Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de \$ CA, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et informations significatives sur les méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société dont les actions se négocient en Bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. La SFM, y compris ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société »), groupe et chef de file des services financiers, exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Société exerce ses activités sous le nom de Manulife en Asie, Manuvie au Canada, et sous le nom de John Hancock et Manulife aux États-Unis.

La SFM est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le 19 février 2025, le conseil d'administration de la SFM a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés du résultat des activités d'assurance, du résultat des placements et des autres produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants ont trait à l'évaluation des hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement et des passifs des contrats de réassurance détenus, à l'évaluation de la dépréciation d'actifs, à l'établissement des hypothèses pour le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, au calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et à l'estimation de la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les méthodes comptables significatives employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

Les résultats et les activités de la Société ont subi les répercussions défavorables de la conjoncture économique, et pourraient continuer de le faire. Les répercussions défavorables comprennent, sans s'y limiter, les tendances à la récession économique au sein des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, l'importante volatilité du marché, l'augmentation du risque de crédit, les pressions exercées sur les marchés des produits de base et le cours des actifs alternatifs à long terme, la volatilité des taux de change, la hausse des sinistres, du taux de maintien en vigueur des contrats et des rachats, et la perturbation des activités. L'ampleur et la gravité de ces événements et leur durée ont accru l'incertitude à l'égard des estimations utilisées pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs compris dans les présents états financiers consolidés.

La Société a utilisé les techniques d'évaluation de la juste valeur appropriées en ayant recours au jugement et à des estimations qui pourraient être considérés comme raisonnables par des intervenants du marché pour refléter la conjoncture économique. L'incidence de ces techniques a été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Toute modification aux données utilisées pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables en question.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation; la juste valeur est une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Société a mis en place un processus d'évaluation qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison avec l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Société classe les résultats des évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation, en fonction de leur fiabilité. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants:

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur reflétant des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation, reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés observables ou étayées par ces derniers. La plupart des placements en titres de créance sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions, des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les évaluations des titres du niveau 3 visent les placements moins liquides comme les immeubles, les autres placements, les placements dans des terrains forestiers exploitables détenus dans les fonds distincts, certaines obligations à long terme et d'autres placements dont le prix est peu ou pas observable. Les évaluations de certains instruments financiers dérivés sont aussi incluses dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes les entités qu'elle contrôle, y compris certaines entités structurées. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, et qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements variables totaux de l'entité, et que la Société a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur la part de la Société des rendements variables de l'entité. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel sur une entité, la Société doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Société le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans l'entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements variables d'une entité, la Société tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités de l'entité, en plus de l'importance relative de ces rendements par rapport à la variabilité totale des rendements de l'entité. La Société doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans l'entité, ainsi que du degré auquel la Société peut jouer dans son propre intérêt lorsqu'elle interagit avec l'entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de la SFM à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Société avec l'entité et est revue si la Société acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Société augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer. Un changement de contrôle peut entraîner des profits et des pertes à la décomptabilisation d'une filiale lorsque la Société perd le contrôle de cette dernière, ou à la décomptabilisation des participations antérieures dans une filiale lorsque la Société acquiert le contrôle de cette dernière.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la SFM et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des titulaires de contrats avec participation et des actionnaires de la SFM. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global (« AERG ») des filiales de la SFM sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des AERG. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale sont remboursables au gré des autres parties ou rachetables contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Société, et les participations de tiers dans le résultat net et les AERG de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Société.

La Société comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour

déterminer si les droits de vote, les droits contractuels et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Société d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans les capitaux propres de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées et les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

e) Placements

Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), des coûts de transaction directement imputables. Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), à la JVRN ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Le classement des placements qui sont des instruments financiers est effectué en fonction de leurs modalités contractuelles et du modèle économique suivi par la Société pour la gestion des actifs.

La Société évalue les modalités contractuelles des actifs afin de déterminer si elles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »). Seuls les titres de créance peuvent être assortis de flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Dans le contexte d'un contrat de prêt de base, les éléments les plus importants des intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société exerce son jugement en tenant compte des facteurs pertinents tels que les droits de remboursement et de rachat, les options de conversion et la subordination de l'instrument par rapport aux autres instruments de l'émetteur. Les actifs assortis de modalités contractuelles qui exposent à des risques plus que minimales de ne pas recouvrir le principal et les intérêts ne respectent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Les titres de créance qui sont assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés au coût amorti ou à la JVAERG en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus. Les titres de créance dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les titres de créance sont évalués à la JVAERG s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Dans les deux cas, la Société peut les désigner comme étant à la JVRN afin de réduire l'incohérence comptable entre ces actifs et les passifs à la JVRN connexes qu'ils soutiennent. Les titres de créance qui ne remplissent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels doivent être évalués à la JVRN. Afin de déterminer le modèle économique dans lequel s'inscrivent les actifs financiers, les éléments à prendre en compte comprennent l'objectif d'affaires du portefeuille dans lequel ils sont détenus, les risques à gérer et les activités commerciales qui sont menées pour gérer ces risques, la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué, et la fréquence et l'importance des transactions de vente au sein du portefeuille.

Les profits et pertes réalisés et latents sur les titres de créance classés à la JVRN et les profits et pertes réalisés sur les placements en titres de créance classés à la JVAERG ou détenus au coût amorti sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les placements en titres de créance classés à la JVAERG sont comptabilisés dans les AERG, à l'exception des profits et pertes de change latents, qui sont comptabilisés en résultat.

Le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ne s'applique pas aux placements dans des titres de participation qui sont des instruments financiers, lesquels sont comptabilisés à la JVRN.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus à la note 1 c). Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs et la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 3. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, ainsi que des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres de créance détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les placements en titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Les placements en titres de créance sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des placements semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et la volatilité de ces données. Les placements en titres de créance sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les actions cotées comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi que les actions ou parts de fonds communs de placement, et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions cotées sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés et latents sur les actions désignées à la JVRN sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les politiques et les méthodes de la Société en matière de gestion du risque lié aux titres de participation sont présentées dans les composants mis en évidence de la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2024 de la Société.

Les créances hypothécaires sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation des créances hypothécaires titrisées comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs correspondant au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur tous les titres de créance, y compris les titres, les placements privés, les créances hypothécaires et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres de créance ainsi que les placements privés et les créances hypothécaires.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction. Les prêts montés par la Société sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, ou comptabilisés à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation la plus récente, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les biens immobiliers à usage propre qui constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance assortis de caractéristiques de participation directe sont évalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, tel qu'il est permis selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, *Immobilisations corporelles*, qui a été modifiée par IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles à usage propre et des immeubles de placement est déterminée au moyen des mêmes processus. La juste valeur de tous les immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles emploient des données observables et non observables sur le marché. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble détenu au coût fait l'objet d'un transfert et passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit ou toute perte résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date du changement d'utilisation de l'immeuble et de tout contrat de location connexe est comptabilisé dans les AERG, dans la mesure où le montant en question ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsqu'un immeuble de placement passe à un usage propre et est dorénavant détenu au coût, le coût présumé de l'immeuble pour sa comptabilisation ultérieure correspond à sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées, les titres de créance et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et de l'énergie. Les placements en actions de sociétés fermées qui sont des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont classés à la JVRN et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles qui s'apparentent à des immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, à l'exception des actifs biologiques, qui sont évalués à la juste valeur. Les placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles qui s'apparentent à des immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 3. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3 aux fins de la présentation de l'information sur la juste valeur.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location de l'entité non consolidée qui est partie aux contrats et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux placements sous forme de titres de créance qui sont évalués à la JVAERG ou au coût amorti. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées en fonction de quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes, lesquels évaluent la différence entre tous les flux de trésorerie qui sont dus à la Société selon un contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Cette méthode tient compte des événements passés, des conditions du marché actuelles et des informations raisonnables et justifiables de la conjoncture économique à venir. Les variables macroéconomiques prospectives utilisées dans le cadre des modèles d'estimation correspondent aux variables qui sont le plus étroitement liées aux pertes de crédit dans le portefeuille pertinent.

L'estimation et l'évaluation des pertes de valeur nécessitent une grande part de jugement. Ces estimations reposent sur de nombreux éléments, dont des modifications peuvent entraîner différents niveaux de provisions. Les éléments comprennent l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs, les critères utilisés par la Société afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit (« AIRC »), la sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations probabilistes, l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit dans le développement de modèles, de données et, s'il y a lieu, d'ajustements découlant de l'approche par superposition. La Société procède à un examen régulier de ses modèles en prenant en considération l'historique de perte réel et y apporte des ajustements au besoin. La Société a mis en œuvre des politiques, procédures et contrôles formels à l'égard de tous les processus de dépréciation importants.

La Société se fonde sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs afin de définir en quoi consistent les instruments financiers en défaut ou dépréciés. Un instrument financier est considéré comme étant en défaut lorsque les paiements importants d'intérêts, de principal ou de frais sont en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que des mesures correctives n'aient été convenues avec l'émetteur. Un instrument financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que les événements générateurs de pertes ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Il s'agit notamment d'événements qui indiquent ou constituent : des difficultés financières importantes de la contrepartie; un manquement à un contrat; l'octroi, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de la contrepartie, de faveurs qui n'auraient pas été envisagées autrement; la possibilité croissante de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie; la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières de la contrepartie; ou les situations où la contrepartie est considérée en défaut par au moins une des agences de notation principales telles que S&P, Moody's et Fitch.

Le calcul des pertes de crédit attendues comprend les éléments suivants :

- la probabilité de défaut (« PD »), soit une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (« PCD »), soit une estimation de la perte résultant d'un défaut futur. Elle est fondée sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et ceux que la Société s'attend à recevoir, y compris les biens donnés en garantie, et est établie en fonction d'études sur les cas de défaut effectuées à partir de l'historique interne des pertes de crédit.
- l'exposition en cas de défaut (« ECD »), soit une estimation de l'exposition à un taux de défaut futur, compte tenu de la période d'exposition et du montant de l'exposition au risque à une date de clôture donnée. Les ECD sont déterminées par la modélisation d'un intervalle de résultats possibles à divers moments, en fonction de divers scénarios économiques. Des probabilités sont ensuite associées à chacun des scénarios économiques en fonction des résultats des modèles.

La Société évalue les pertes de crédit attendues au moyen d'une méthode en trois stades :

- Le stade 1 comprend tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale. La détermination d'une AIRC varie en fonction de l'instrument et tient compte de la variation relative du risque de défaut depuis la création de l'instrument. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées pour tous les instruments financiers de stade 1. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture. Ces probabilités de défaut prévues sur 12 mois

sont appliquées à une ECD prévue, et la résultante est multipliée par la PCD attendue et actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Ce calcul est effectué pour chacun des quatre scénarios macroéconomiques.

- Le stade 2 comprend tous les instruments financiers productifs ayant subi une AIRC depuis la comptabilisation initiale ou dont le paiement du principal et des intérêts est en souffrance depuis 30 jours, selon ce qui se produira en premier. Lorsque les actifs passent au stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, c'est-à-dire les pertes de crédit qui résultent de toutes les possibilités de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. La façon de procéder est conforme à celle du stade 1, sauf que les PD et les PCD sont estimées sur la durée de vie restante de l'instrument plutôt que sur l'année à venir. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'AIRC depuis la comptabilisation initiale, l'instrument financier est ramené au stade 1 et les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées.
- Le stade 3 comprend tous les instruments financiers identifiés comme étant dépréciés. Tout comme pour les actifs de stade 2, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les instruments financiers de stade 3, mais la PD est établie à 100 %. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont calculées au moyen du solde du principal impayé, multiplié par la PCD qui tient compte de la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute des expositions de stade 1 et de stade 2. Les produits d'intérêts sur les instruments financiers de stade 3 sont déterminés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'instrument, qui correspond à la valeur comptable brute ajustée pour tenir compte de la correction de valeur pour pertes de crédit.

Pour les expositions de stade 1 et de stade 2, une perte de crédit attendue est établie pour chaque exposition individuelle. Toutefois, les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective à partir de l'ensemble des paramètres collectifs appliqués au niveau du titre individuel. Les expositions sont regroupées en portefeuilles homogènes de plus petite taille selon une combinaison de caractéristiques internes et externes, comme l'information sur le montage, les soldes historiques, le secteur, l'emplacement géographique et l'historique de crédit. Les pertes de crédit attendues de stade 3 sont évaluées individuellement ou collectivement, selon la nature de l'instrument et la perte de valeur.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, le risque de défaillance est comparé sur la durée de vie résiduelle prévue à compter de la date de clôture par rapport à la date de la comptabilisation initiale. L'évaluation varie en fonction des types d'instruments ou de risques. L'évaluation tient compte des notes de crédit interne et d'une combinaison d'évaluations au niveau des titres et du portefeuille, y compris des données macroéconomiques prospectives. L'évaluation d'une AIRC prend en compte des seuils absolus et relatifs. Si les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, il est automatiquement présumé que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Pour estimer les pertes de crédit attendues, quatre scénarios macroéconomiques fondés sur des pondérations probabilistes sont pris en compte. Les données économiques prospectives varient selon les marchés. Selon leur utilisation dans les modèles, les données macroéconomiques sont projetées à l'échelle d'un pays ou d'une province ou à un niveau plus granulaire. Chaque scénario macroéconomique utilisé fait appel à une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes sur une période de cinq ans, puis à des moyennes à long terme. Pour réaliser une estimation objective, les données économiques utilisées dans les modèles proviennent de sources externes. Elles sont comparées à d'autres prévisions disponibles dans le public, et une pondération probabiliste est attribuée à chaque scénario en fonction de l'analyse statistique et du jugement de la direction. Voir la note 8 c).

Les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues peuvent ne pas tenir compte de toutes les caractéristiques du marché à la date de clôture des états financiers consolidés.

Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances sous Revenus de placement dans le compte de résultat consolidé. Les placements sont radiés, en totalité ou en partie, par imputation à la provision pour pertes sur créances si le recouvrement des montants ne peut être prévu de façon réaliste, ce qui est considéré comme la décomptabilisation partielle ou intégrale de l'actif financier. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la provision pour pertes sur créances.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la juste valeur de la contrepartie d'acquisition d'une entreprise acquise et la quote-part de la Société des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Société affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT qui représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite aux UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'insuffisance résiduelle.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents d'une valeur recouvrable, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation de la période considérée. Cela s'applique uniquement lorsque l'UGT ou le groupe d'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que la dernière valeur recouvrable calculée excédait considérablement la valeur comptable actuelle de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock, certains contrats de gestion de placements et certains droits relatifs aux eaux à usage agricole. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée de la marque John Hancock repose sur la protection par voie de marques de commerce renouvelables indéfiniment sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour certains contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Certains droits relatifs aux eaux à usage agricole sont détenus à perpétuité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, et certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon l'écoulement du temps ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 10 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Lorsqu'il y a une indication de perte de valeur, ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies et les immobilisations. Les actifs des rabbi trust sont comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable de l'actif des régimes à prestations définies est décrite à la note 1 o). Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Société gère pour le compte de ses titulaires de contrats des fonds distincts qui sont présentés dans l'actif net des fonds distincts, et un passif correspondant est inscrit dans les passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts d'après le solde de leur compte. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties relativement à ces fonds. Les montants investis par la Société dans les fonds distincts aux fins des capitaux de lancement sont présentés dans les différentes catégories de placements en fonction de la nature des placements sous-jacents.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend des placements dans des fonds communs de placement, des titres de créance, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Société tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements des placements. La Société a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts est transféré directement aux titulaires de contrats, et la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts.

Certains passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts de la Société sont attribuables aux contrats d'assurance qu'elle émet. Ces passifs, représentant l'obligation de la Société de verser aux titulaires de contrats un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents, sont présentés au poste Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts et sont évalués d'après le total des soldes des comptes des titulaires de contrats. Les variations de la juste valeur de ces passifs sont comptabilisées au poste Charges financières afférentes aux passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les comptes de résultat consolidés. Les autres passifs liés à ces contrats d'assurance, tels que ceux attribuables aux garanties fournies par la Société aux termes de certains contrats d'assurance vie ou de rente à capital variable, sont compris au poste Actifs des contrats d'assurance ou au poste Passifs des contrats d'assurance, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les états de la situation financière consolidés. La Société détient les actifs soutenant ces garanties dans le fonds général, lesquels actifs sont compris dans les placements selon le type de placement.

Les passifs restants des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts ne sont pas attribuables aux contrats d'assurance émis par la Société et sont comptabilisés au poste Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les états de la situation financière consolidés. Ils sont également évalués d'après le total des soldes des comptes des titulaires de contrats. Les variations de la juste valeur de ces passifs sont comptabilisées au poste Charges financières afférentes aux passifs des contrats d'assurance et de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts dans les comptes de résultat consolidés.

i) Passifs des contrats d'assurance et actifs des contrats de réassurance

Champ d'application et classement

Les contrats émis par la Société sont classés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service à la comptabilisation initiale. Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat. Un contrat est considéré comme comportant un risque d'assurance important si un événement assuré pouvait obliger la Société à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance présentant une substance commerciale. Les sommes supplémentaires font référence à la valeur actualisée des sommes qui excèdent celles qui seraient payables si aucun événement assuré ne se produisait.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats détenus par la Société en vertu desquels elle transfère à d'autres parties un risque d'assurance important lié aux contrats d'assurance sous-jacents ainsi que les primes associées. Les contrats de réassurance détenus visent à atténuer le risque d'assurance important que les contrats d'assurance sous-jacents peuvent présenter pour la Société.

Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont comptabilisés selon IFRS 17. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque d'assurance important sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »).

Les contrats d'assurance sont classés comme des contrats avec participation directe ou comme des contrats sans participation directe en fonction de critères spécifiques. Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels la Société promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont considérés comme pouvant créer une obligation de verser aux titulaires un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents après déduction des honoraires variables pour les services.

Séparation des composants

À la passation des contrats d'assurance et de réassurance détenus, la Société analyse s'ils contiennent les composants suivants qui sont séparés et comptabilisés selon d'autres normes IFRS :

- Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance dont les risques et les caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, sauf si les dérivés incorporés eux-mêmes respectent la définition d'un contrat d'assurance.
- Les composants investissement distincts qui représentent les flux de trésorerie payés (reçus) dans toutes les circonstances, que l'événement assuré soit survenu ou non. Les composants investissement sont distincts s'ils ne sont pas étroitement liés aux flux de trésorerie rattachés au composant assurance ou s'ils peuvent être émis isolément.
- Les composants service distincts, qui sont des promesses de fournir des biens ou des services non assurantiels si le titulaire peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Les composants service sont distincts s'ils ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et que la Société ne fournit aucun service important dans l'intégration du composant service au composant assurance.

La Société applique IFRS 17 à tous les composants restants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Niveau de regroupement

Les contrats d'assurance sont regroupés en portefeuilles de contrats d'assurance qui sont gérés ensemble et qui comportent des risques similaires. La Société a défini les portefeuilles en prenant en compte divers facteurs comme la filiale émettrice, le modèle d'évaluation, la principale gamme de produits et le type de risque d'assurance. Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite regroupés :

- Par date d'émission : la période ne peut excéder un an. La plupart des contrats d'assurance de la Société sont regroupés en cohortes annuelles.
- Par rentabilité prévue au moment de la passation du contrat selon trois catégories : contrats déficitaires, contrats sans risque important de devenir déficitaires et autres contrats restants. Les contrats déficitaires sont les contrats pour lesquels, au moment de la passation, la Société prévoit générer des sorties de fonds nettes, compte non tenu du rendement des placements ou des prestations en vertu de contrats de réassurance détenus.

La Société détermine les groupes au moment de la comptabilisation initiale et peut ajouter des contrats aux groupes après la fin de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, la Société ne réévalue pas ultérieurement la composition des groupes.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les portefeuilles cadrent avec les portefeuilles des contrats d'assurance directe. Les groupes de contrats de réassurance comprennent habituellement un seul contrat de réassurance, et comme pour les groupes de contrats d'assurance directe, ils ne comprennent pas les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance (et d'un contrat de réassurance détenu) s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent dans le cadre desquelles la Société peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes (ou dans le cadre desquels elle est contrainte à payer des montants à un réassureur) ou qu'elle a une obligation substantielle de fournir au titulaire de contrat des services (ou qu'elle a un droit substantiel de recevoir des services d'un réassureur).

Dans le cas des contrats d'assurance, une obligation substantielle de fournir des services cesse lorsque la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés et peut, en conséquence, fixer un nouveau prix ou niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Dans le cas des contrats de réassurance, un droit substantiel de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut fixer un nouveau prix ou niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou que le réassureur peut résilier la couverture.

Modèles d'évaluation

Les contrats d'assurance peuvent être évalués selon trois méthodes d'évaluation différentes :

- Méthode fondée sur les honoraires variables (« MHV ») : La Société applique cette approche pour les contrats d'assurance avec participation directe comme les contrats d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance en unités de compte et les contrats de rente variable. La caractéristique de participation directe, soit l'obligation de la Société de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents après déduction des honoraires variables pour la fourniture de services d'investissement, est identifiée au moment de la passation du contrat.
- Méthode de la répartition des primes (« MRP ») : La Société applique l'approche simplifiée pour certains contrats d'assurance et contrats de réassurance d'une durée d'un an ou moins, tels que les produits du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, certains produits pour des groupes d'affinité canadiens, et certains produits d'assurance individuelle et collective à court terme d'Asie.
- Modèle général d'évaluation (« MGE ») : La Société applique cette méthode aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance restants qui ne sont pas évalués selon la MHV ou la MRP.

Comptabilisation des contrats d'assurance

La Société comptabilise à compter de la première des dates suivantes les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- pour un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Contrats d'assurance évalués selon le MGE ou la MHV

Évaluation initiale

L'évaluation des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale est la même pour le MGE ou la MHV. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un groupe de contrats d'assurance comme étant la somme : a) des flux de trésorerie d'exécution et b) d'une marge sur services contractuels (« MSC »).

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les estimations de flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers, et un ajustement au titre du risque non financier. Pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution, la Société a recours à des estimations et à des hypothèses qui prennent en compte un éventail de scénarios qui ont une substance commerciale et constituent une juste représentation des résultats possibles.

Si le montant net des flux de trésorerie d'exécution représente une entrée de trésorerie à la comptabilisation initiale, une MSC est établie afin de compenser l'excédent des flux de trésorerie d'exécution, de sorte qu'il n'y ait aucune incidence sur le résultat à la comptabilisation initiale. La MSC correspond au profit non acquis que la Société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services en vertu des contrats d'assurance. Toutefois, si le montant net des flux de trésorerie d'exécution représente une sortie de trésorerie à la comptabilisation initiale, une perte est comptabilisée immédiatement dans les produits ou les charges et le groupe de contrats est alors considéré comme étant déficitaire.

Dans le cas des contrats dont les flux de trésorerie d'exécution sont libellés en plusieurs monnaies étrangères, le groupe de contrats d'assurance, y compris la MSC, est considéré comme étant libellé dans une monnaie unique. Si un groupe de contrats d'assurance comporte des flux de trésorerie libellés dans plus d'une monnaie, la Société détermine, à la comptabilisation initiale, une monnaie unique dans laquelle le groupe de contrats est libellé. La Société établit la monnaie unique comme étant celle dans laquelle sont libellés les principaux flux de trésorerie.

L'unité de comptabilisation pour la MSC ou la perte est fondée sur un groupe de contrats conformément au niveau de regroupement mentionné précédemment.

Évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information financière sont évalués au moyen des estimations actuelles des flux de trésorerie prévus et des taux d'actualisation courants. Au cours de périodes ultérieures, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (« PCR »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront fournis dans l'avenir et de toute MSC restante à cette date;
- du passif au titre des sinistres survenus (« PSS »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les frais qui n'ont toutefois pas encore été déboursés.

En ce qui concerne les contrats déficitaires, le PCR est ensuite divisé en élément de perte, qui représente la sortie nette de trésorerie restante pour le groupe de contrats d'assurance, et en PCR exclusion faite de l'élément de perte, qui représente le montant du passif avec entrées de trésorerie compensatoires.

Les primes reçues augmentent le PCR. Lorsque les services d'un administrateur tiers sont retenus pour le recouvrement et le versement des primes, les montants à recevoir de l'administrateur tiers sont pris en compte dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance jusqu'à ce que les sommes soient versées à la Société.

Évaluation ultérieure de la MSC selon le MGE

Lorsque le MGE est appliqué pour les contrats sans participation directe, la valeur comptable de la MSC à la fin de la période de présentation de l'information financière est ajustée pour tenir compte des changements suivants :

- a) L'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe.
- b) L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC, calculé au taux d'actualisation arrêté. Le taux d'actualisation arrêté correspond à la moyenne pondérée des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale des contrats qui ont été ajoutés à un groupe sur une période de 12 mois, et il est déterminé au moyen de l'approche ascendante.
- c) Les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des services futurs, notamment :
 - les ajustements liés à l'expérience, soit les différences entre l'estimation au début de la période des primes et des flux de trésorerie connexes attendus pour la période et les flux de trésorerie réels de la période, évalués au taux arrêté;
 - les changements non financiers aux estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, évalués au taux arrêté;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées au taux arrêté;
 - les écarts entre les composants investissement dont l'entité s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissement qui deviennent réellement dus au cours de la période. Le même concept s'applique aux prêts aux titulaires de contrats dont le remboursement devient réellement dû.
- d) L'effet des écarts de change sur la MSC.
- e) L'amortissement de la MSC, qui correspond à la comptabilisation du profit non acquis dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période. La MSC est comptabilisée dans les produits des activités d'assurance sur la durée du groupe de contrats d'assurance sur la base des unités de couverture respectives, à mesure que les services d'assurance sont fournis. Le nombre d'unités de couverture correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance dans le groupe, déterminé en fonction du volume de prestations fournies et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont passées en revue et mises à jour à chaque date de clôture. La Société répartit la MSC de façon égale entre chaque unité de couverture et comptabilise le montant affecté aux unités de couverture fournies et à celles qu'elle s'attend à fournir au cours de chaque période.

Lors de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution, les changements relatifs aux services futurs sont évalués au moyen du taux d'actualisation courant. Toutefois, l'ajustement de la MSC se fait au moyen du taux arrêté au moment de la comptabilisation initiale. L'application des deux différents taux d'actualisation donne lieu à un profit ou à une perte comptabilisé en produits financiers d'assurance ou en charges financières d'assurance.

Évaluation ultérieure de la MSC selon la MHV

Lorsque la MHV est appliquée pour les contrats avec participation directe, l'évaluation ultérieure de la MSC est semblable à celle du MGE, sauf les exceptions ou modifications suivantes :

Dans le cas des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des éléments sous-jacents :

- Les changements non financiers entraînent un ajustement de la MSC au taux d'actualisation courant, et il n'y a pas de capitalisation des intérêts sur la MSC au taux arrêté.
- La variation de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers tels que l'effet des garanties financières donne lieu à l'ajustement de la MSC; il y a toutefois une incidence sur les produits ou les charges si la Société a décidé de se prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques.

En ce qui concerne les flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction de la juste valeur des éléments sous-jacents :

- La variation de la quote-part des actionnaires entraîne l'ajustement de la MSC; il y a toutefois une incidence sur les produits ou les charges si la Société a décidé de se prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques.
- La variation de la part revenant aux titulaires de contrats est comptabilisée dans les produits ou les charges ou les AERG.

La Société utilise des dérivés, des instruments financiers non dérivés évalués à la JVRN et des contrats de réassurance pour atténuer le risque financier découlant des contrats avec participation directe évalués selon la MHV. La Société peut choisir l'option d'atténuation des risques pour comptabiliser, en tout ou en partie, les variations des garanties financières et de la quote-part des actionnaires dans les éléments sous-jacents en produits ou en charges au lieu d'ajuster la MSC.

Les groupes de contrats d'assurance comptabilisés selon le MGE et la MHV et assortis d'une MSC à la comptabilisation initiale peuvent ensuite devenir déficitaires lorsque l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des éléments sous-jacents ou la diminution de la quote-part des actionnaires des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC. L'excédent donne lieu à une perte qui est comptabilisée immédiatement en produits ou en charges, et le PCR est ensuite divisé en élément de perte et en PCR exclusion faite de l'élément de perte.

Évaluation ultérieure de l'élément de perte

L'élément de perte représente la sortie nette attribuable à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires (ou de contrats rentables à la date de passation qui sont devenus déficitaires par la suite), toute diminution ultérieure liée aux services futurs dans les estimations des flux de trésorerie futurs et à l'ajustement au titre du risque non financier ou toute augmentation ultérieure de la quote-part des actionnaires dans la juste valeur des éléments sous-jacents entraînera une reprise de l'élément de perte. Tout élément de perte restant sera repris de façon systématique à mesure que les flux de trésorerie sont engagés.

Lorsque des flux de trésorerie réels sont engagés, le PSS est comptabilisé et le PCR est décomptabilisé en conséquence. La Société se sert de la fraction établie lors de la comptabilisation initiale pour déterminer, sur une base systématique, l'amortissement du PCR entre l'élément de perte et le PCR exclusion faite de l'élément de perte, ramenant à zéro les deux éléments à la fin de la période de couverture.

Contrats d'assurance évalués selon la MRP

La Société applique la MRP à tous les contrats d'assurance qu'elle émet si la période de couverture du contrat n'excède pas un an; ou si la période de couverture excède un an et l'évaluation du PCR pour les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du MGE selon des scénarios futurs possibles.

Le PCR correspond initialement à la prime reçue à la date de la comptabilisation initiale moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Il n'y a généralement pas de provision pour la valeur temps de l'argent étant donné que la plupart des primes sont reçues au cours de la période de couverture de un an.

En ce qui concerne les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés à des groupes de contrats comptabilisés auxquels est appliquée la MRP, la Société est autorisée à reporter et à amortir le montant sur la période de couverture ou à comptabiliser le montant à titre de charges à mesure qu'il est engagé, pourvu que la période de couverture des contrats du groupe n'excède pas un an. Ce choix peut se faire au niveau de chaque groupe de contrats d'assurance. Pour la majorité des contrats d'assurance de la Société évalués selon la MRP, comme les produits du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, certains produits pour des groupes d'affinités canadiens, et certains produits d'assurance individuelle et collective à court terme en Asie, la Société a choisi de reporter les frais d'acquisition directement attribuables et de les comptabiliser en résultat net sur la durée de la période de couverture d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Dans ces sous-secteurs d'activité, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables versés servent à acquérir les contrats actuels avec une attente que plusieurs renouvellements auront lieu au cours des exercices futurs. Par conséquent, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables sont affectés au groupe auquel appartiennent les contrats actuels et aux groupes futurs qui comprendront les renouvellements attendus selon une méthodologie systématique. Si les faits et circonstances indiquent qu'il y a un groupe de contrats déficitaires à la comptabilisation initiale, une perte est immédiatement comptabilisée en produits ou en charges pour les sorties nettes et un élément de perte du PCR est créé pour le groupe.

Évaluation ultérieure

Par la suite, la Société évalue la valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière comme suit :

- le solde du PCR au début de la période; plus
- la prime reçue au cours de la période; moins
- les frais d'acquisition directement attribuables, déduction faite de l'amortissement correspondant (à moins qu'ils ne soient passés en charges lorsqu'ils sont engagés); moins
- le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période; moins
- le composant investissement payé ou transféré au PSS.

Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la période repose généralement sur l'écoulement du temps. Pour les activités du sous-secteur de réassurance IARD de la Société, le rythme attendu de dégagement du risque au

cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps et, par conséquent, le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance repose sur l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Si à tout moment pendant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, la Société comptabilisera une perte en produits ou en charges et une augmentation du PCR dans la mesure où l'estimation à jour des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à la couverture restante (y compris l'ajustement au titre du risque non financier) excède la valeur comptable du PCR.

La Société estime le PSS comme étant les flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. La Société n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs pour la valeur temps de l'argent, sauf lorsque le règlement des sinistres est prévu plus d'un an après le sinistre réel.

Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition déboursés ou engagés avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondants sont comptabilisés à titre d'actif à même le groupe de passifs des contrats d'assurance dans lequel le groupe de contrats correspondants devrait être inclus. La Société applique une base systématique pour affecter ces coûts, lesquels comprennent :

- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un groupe de contrats qui comprendra les renouvellements attendus des contrats en vigueur;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance qui comprendra les affaires nouvelles futures.

Lorsque les faits et circonstances indiquent que les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pourraient être dépréciés, la Société effectue des tests de dépréciation. Si un actif est déprécié, une perte de valeur est comptabilisée en produits ou en charges, laquelle peut ensuite être reprise si les circonstances à l'origine de la dépréciation n'existent plus.

Comptabilisation des contrats de réassurance détenus

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à la première des occurrences suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance qu'elle détient. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La date à laquelle la Société comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents, si la Société a conclu le contrat de réassurance connexe détenu dans le groupe de contrats de réassurance détenus à cette date ou avant.

Contrats de réassurance détenus qui sont évalués selon le MGE

Évaluation initiale

L'évaluation des contrats de réassurance détenus est réalisée selon les mêmes principes que ceux utilisés dans le MGE pour les contrats d'assurance émis, sauf en ce qui concerne les exceptions ou modifications précisées dans la rubrique ci-après. Les contrats de réassurance détenus et pris en charge ne peuvent être évalués selon la MHV.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise tout profit net ou toute charge nette à titre de MSC dans l'état de la situation financière consolidé, sauf certaines exceptions. Si le coût net de l'obtention d'un contrat de réassurance détenu a trait à un événement assuré survenu avant la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance donné, il est comptabilisé immédiatement en produits ou en charges. En outre, si les contrats d'assurance sous-jacents sont déficitaires, la Société doit comptabiliser un profit au titre de la réassurance immédiatement en résultat pour la partie de la réclamation que la Société s'attend à recouvrer de la réassurance, si le contrat de réassurance détenu a été conclu avant ou en même temps que les contrats déficitaires.

Un groupe de contrats dont les flux de trésorerie d'exécution sont libellés en plusieurs monnaies étrangères est libellé dans une monnaie unique établie en fonction des principaux flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie d'un contrat de réassurance sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance sous-jacents, mais sont ajustés pour tenir compte du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque qui est transféré par la Société au réassureur.

Évaluation ultérieure

Par la suite, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme de :

- l'actif au titre de la couverture restante (« ACR »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours des périodes ultérieures et de toute MSC restante à cette date;

- l'actif au titre des sinistres survenus (« ASS »), qui est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les frais qui n'ont toutefois pas encore été reçus.

Si le contrat d'assurance sous-jacent est déficitaire à la passation et qu'un profit au titre de la réassurance est comptabilisé en résultat tel qu'il est décrit ci-dessus, l'actif au titre de la couverture restante est constitué d'un composant recouvrement de perte et de l'ACR exclusion faite du composant recouvrement de perte. Le composant recouvrement de perte reflète les variations de l'élément de perte des contrats d'assurance déficitaires sous-jacents, et c'est d'après ce composant que sont déterminés les montants qui sont présentés par la suite en produits ou en charges comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées.

La Société ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats d'assurance détenus pour refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même approche que pour les contrats d'assurance émis, sauf :

- les produits comptabilisés pour couvrir les pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent également un ajustement de la valeur comptable de la MSC;
- les reprises du composant recouvrement de perte, dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus, qui entraînent également l'ajustement de la valeur comptable de la MSC;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des services futurs qui entraînent également un ajustement de la valeur comptable de la MSC, pourvu que les variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats d'assurance sous-jacents entraînent également un ajustement de la MSC.

Lorsqu'un élément de perte a été établi après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, le profit de la réassurance qui a été comptabilisé entraîne un ajustement du composant recouvrement de perte de l'actif de réassurance au titre de la couverture restante. La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Sur cette base, le composant recouvrement de perte est ramené à zéro lorsque l'élément de perte des contrats d'assurance sous-jacents est ramené à zéro.

Contrats de réassurance détenus qui sont évalués selon la MRP

Les contrats de réassurance peuvent être classés et évalués selon la MRP s'ils respectent les exigences d'admissibilité, qui sont semblables à celles des contrats d'assurance directs évalués selon la MRP.

Pour les contrats de réassurance détenus auxquels est appliquée la MRP, la Société les évalue sur la même base que les contrats d'assurance qu'elle émet, en adaptant la méthode pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis.

Si un composant recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, la Société ajuste la valeur comptable de l'ARC, car il n'y a pas de MSC à ajuster selon la MRP.

Décomptabilisation des contrats d'assurance

La Société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations qui s'y rapportent sont éteints (c.-à-d. contrats résiliés, annulés ou échus) ou lorsque le contrat fait l'objet de modifications entraînant un changement dans le modèle d'évaluation ou la norme applicable pour évaluer un composant du contrat. Dans le cas d'une modification, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié à titre de nouveau contrat.

Présentation et informations à fournir

La Société a présenté séparément la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont en position d'actif ou de passif net, et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont en position d'actif ou de passif net, dans les états de la situation financière consolidés.

La Société présente séparément le résultat des activités d'assurance, qui comprend les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance, du résultat des placements, qui comprend les produits financiers et charges financières d'assurance, dans les comptes de résultat consolidés. IFRS 17 offre l'option de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers d'assurance. La Société ventile la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance reflètent la performance des activités d'assurance et excluent les composants investissement. En ce qui a trait aux contrats évalués selon le MGE et la MHV, les produits des activités d'assurance représentent la variation du PCR qui est liée aux services en l'échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie. Ces produits des activités d'assurance comprennent : a) les sinistres prévus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance, y compris l'impôt du titulaire le cas échéant; b) la variation de l'ajustement au titre du risque non financier; c) l'amortissement de la MSC en fonction des unités de couverture; et d) la portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Dans le cas des contrats évalués selon la MRP, les produits des activités d'assurance de chaque période correspondent au montant des encaissements de primes attendus pour les services d'assurance rendus au cours de la période.

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées en produits ou en charges, généralement lorsqu'elles sont engagées, et excluent les remboursements de composants investissement. Elles comprennent : a) les sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance; b) les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes; c) les ajustements au PSS; d) l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition; et e) les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le cas échéant, et les reprises de telles pertes de valeur.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans les charges afférentes aux activités d'assurance correspond au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition imputé aux produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon le MGE et la MHV. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la MRP assortis de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition différés, la Société amortit les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sur la durée du groupe de contrats d'assurance en fonction de leurs unités de couverture respectives.

Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus comprennent l'imputation des primes de réassurance payées et les montants que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs. Les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont traités comme faisant partie des indemnités que l'entité s'attend à recouvrer des réassureurs, tandis que les flux de trésorerie liés à la réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents (par exemple certains types de commissions de réassurance) sont traités comme une réduction des primes de réassurance payées. Pour ce qui est des contrats de réassurance évalués selon le MGE, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au total des variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels la Société s'attend à verser une contrepartie. Dans le cas des contrats de réassurance évalués selon la MRP, l'imputation des primes de réassurance payées correspond au montant des versements de prime attendus au titre des services reçus au cours de la période.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit : a) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations et b) l'effet du risque financier et ses variations.

La Société ventile entre les produits ou charges et les AERG les produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats d'assurance émis pour la plupart des groupes de contrats d'assurance. L'incidence des variations des taux d'intérêt du marché sur la valeur de l'assurance vie et des actifs et passifs de réassurance qui s'y rattachent est présentée dans les AERG pour réduire au minimum les non-concordances comptables entre la comptabilisation des actifs et passifs des contrats d'assurance et les actifs financiers leur servant de soutien. L'incidence des écarts entre les taux de la période considérée et les taux arrêtés sont présentés dans les AERG.

Les placements de la Société qui sont des instruments de créance (y compris les obligations, les placements privés, les prêts hypothécaires et les prêts) sont majoritairement évalués à la JVAERG. Par conséquent, l'effet de la valeur temps de l'argent pour les groupes de contrats d'assurance et les actifs à échéance fixe leur servant de soutien est présenté dans les produits ou les charges et l'effet du risque financier et de ses variations est présenté dans les AERG.

La répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance varie selon que les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont ou non une incidence substantielle sur les sommes attendues versées aux titulaires de contrats.

- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en produits ou en charges un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats.
- Pour les groupes de contrats d'assurance dans le cas desquels les changements dans les hypothèses concernant le risque financier ont une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires de contrats, la Société comptabilise en produits ou en charges un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats, soit à un taux constant, soit en fonction des sommes créditées au cours de la période et des sommes qu'elle s'attend à créditer dans les périodes ultérieures au titre des flux de trésorerie d'exécution. Le taux utilisé pour la capitalisation des intérêts sur la MSC correspond au taux d'actualisation déterminé lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats pour la MSC.

Dans l'éventualité du transfert d'un groupe de contrats d'assurance ou de la décomptabilisation d'un contrat d'assurance, la Société reclasse tout montant auparavant comptabilisé dans les AERG en produits ou en charges à titre de produits financiers ou charges financières d'assurance. Aucune modification n'est apportée à la base de répartition des produits financiers ou charges financières d'assurance entre les produits ou charges et les AERG au cours de la période.

Méthodes de transition

IFRS 17 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a appliqué l'approche rétrospective intégrale à la plupart des contrats émis le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date, à l'exception des contrats d'assurance avec participation et des contrats de rente variable, pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée. La Société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les contrats d'assurance émis avant le

1^{er} janvier 2021, car il a été déterminé que l'application rétrospective intégrale était impraticable étant donné qu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires à cette fin.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a déterminé la MSC des passifs au titre de la couverture restante selon le MGE et la MHV à la date de transition d'après la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance à cette date et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Pour déterminer la juste valeur, la Société a appliqué les dispositions d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sauf en ce qui a trait au seuil de dépôt à vue. La Société a utilisé l'approche par le résultat pour déterminer la juste valeur des contrats d'assurance à la date de transition, selon laquelle les flux de trésorerie futurs sont actualisés de sorte à obtenir un montant unique qui reflète les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs.

j) Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque d'assurance important. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur JVRN, au choix. Ce choix est exercé lorsque ces passifs ainsi que les actifs connexes sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, ou que cela a pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs à la JVRN qui soutiennent ces contrats et les passifs des contrats connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque les contrats arrivent à échéance, sont résiliés ou sont annulés.

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Société émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débentures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les AERG et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les AERG et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être recouvrable ou payable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société comptabilise des passifs pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Société devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Société quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôt exigible et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le solde de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales, coentreprises et entreprises associées de la Société sont évalués par chaque entité en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Si leur monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, ces entités représentent des établissements à l'étranger de la Société.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions, ainsi que des éléments non monétaires désignés comme étant au coût amorti ou à la JVAERG. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les AERG jusqu'à la cession de l'établissement à l'étranger ou de l'élément non monétaire, ou jusqu'à la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger, moment auquel ils sont reclassés en résultat.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers des établissements à l'étranger de la Société sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens; les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les produits et les charges sont convertis au moyen des taux de change moyens pour la période.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 14. La charge de rémunération liée aux attributions d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des renoncations estimées initialement, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité des passifs connexes.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Société au Programme international d'actionnariat (voir la note 14 d)) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionnariat, sous réserve de certaines conditions, la Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre au nom des employés participants.

o) Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres de créance de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations au titre des prestations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Société, les obligations au titre des prestations définies sont déduites de la juste valeur des actifs des régimes. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les AERG de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, la variation de l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Société, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer l'exposition à différents types de placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés lorsque leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la JVRN. Les dérivés qui sont des instruments financiers distincts sont comptabilisés à la juste valeur, ceux affichant des profits latents étant présentés à titre d'actifs dérivés et ceux affichant des pertes latentes étant présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement.

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que l'objectif de gestion des risques soit respecté et que la relation de couverture réponde aux conditions d'application de la comptabilité de couverture dès sa mise en place et tout au long de la période de couverture. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif. Lorsqu'il est établi que l'objectif de gestion des risques n'est plus respecté, qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou que l'instrument de couverture ou l'élément couvert cesse d'exister, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans le total du résultat des placements, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la JVRN. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans le total du résultat des placements et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de juste valeur cumulés sont amortis par imputation au total du résultat des placements sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne cesse d'exister, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans le total du résultat des placements.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans le total du résultat des placements. Les profits et les pertes figurant dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du CAERG touchent le total du résultat des placements, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les attributions de rémunération fondée sur des actions, lesquels touchent les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le CAERG sont immédiatement reclassés dans le total du résultat des placements lorsque l'élément couvert cesse d'exister ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que l'on s'attend à ce que la transaction couverte se réalise, les montants dans le CAERG sont reclassés dans le total du résultat des placements dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG. Les profits et les pertes dans le CAERG sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat au moment de la cession de l'établissement à l'étranger ou au moment de la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur l'établissement à l'étranger.

q) Produits tirés des contrats de service

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 13.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

I) Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11

Les Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11 ont été publiées en juillet 2024 et sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié huit modifications mineures à différentes normes qui doivent être appliquées de manière rétrospective, sauf pour ce qui est des modifications d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour un nouvel adoptant et d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour la décomptabilisation des obligations locatives. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

II) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

Des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »)) ont été publiées en mai 2024, sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter de janvier 2026 et doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications visent à clarifier les indications portant sur le moment de la décomptabilisation des passifs financiers, sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie d'actifs financiers assujettis à des modalités faisant référence à des événements éventuels, notamment des événements liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que le classement de ces actifs et les informations à fournir à leur sujet, et sur le traitement comptable des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

III) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, a été publiée en avril 2024, avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle s'appliquera de manière rétrospective. Cette norme remplace IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), tout en reprenant telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1. IFRS 18 instaure trois ensembles de nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers :

- Établissement de cinq catégories définies de produits et de charges : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées, avec des sous-totaux et totaux définis pour le « résultat d'exploitation », le « résultat net avant financement et impôts sur le résultat » et le « résultat net ».
- Présentation par voie de note aux états financiers des mesures de la performance définies par la direction, avec un rapprochement entre ces mesures et les mesures de la performance selon les IFRS. Les mesures de la performance définies par la direction sont des sous-totaux de produits et de charges non spécifiés par les normes IFRS de comptabilité qui sont utilisés dans les communications publiques autres que les états financiers pour présenter le point de vue de la direction sur la performance financière de la Société.
- Indications plus claires quant à la façon d'organiser les informations et de déterminer si les informations à fournir doivent figurer dans les états financiers ou dans les notes. De plus, IFRS 18 impose des obligations d'information accrues concernant les charges d'exploitation en fonction de leurs caractéristiques, y compris leur nature et/ou leur fonction.

La Société évalue l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IV) Modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*

Des modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ont été publiées en mai 2023. Celles-ci ont trait à la réforme fiscale internationale du Pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui vise à établir un impôt minimum mondial de 15 % et à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices entre les territoires, en ciblant les grandes sociétés internationales. La plupart des territoires ont convenu de participer à la réforme et les dates d'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial varient en fonction des lois locales.

Les modifications prévoient qu'il est obligatoire, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, de communiquer les informations sur la charge ou le recouvrement d'impôt exigible rattaché à l'impôt minimum mondial ainsi que, dans la mesure où

ce dernier a été adopté ou quasi adopté, mais n'est pas encore en vigueur, de communiquer les informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées qui aideraient les utilisateurs des états financiers à comprendre l'exposition de la Société à l'impôt minimum mondial découlant de cette loi. Les modifications instaurent dans IAS 12 une exception temporaire obligatoire à l'exigence de comptabiliser des actifs et passifs d'impôt différé en lien avec l'impôt minimum mondial et de présenter des informations à leur sujet. La Société s'est prévaluée de l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés rattachés à l'impôt minimum mondial.

Le 20 juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La Société est assujettie à cette loi, car elle est située au Canada, et elle devra payer un montant additionnel au titre de l'impôt minimum mondial au Canada à l'égard de ses entités mondiales dont le taux d'imposition effectif est inférieur à 15 %. Les entités de la Société seront également assujetties à l'impôt minimum mondial dans les territoires où un impôt complémentaire minimum national admissible (« ICMNA ») est en vigueur.

La Société prévoit devoir payer un impôt minimum mondial de 231 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 découlant de ses activités à Hong Kong, en Chine, à Macao et à la Barbade. L'impôt minimum mondial découlant des activités de la Société à Hong Kong, en Chine et à Macao devra être payé au Canada pour 2024 étant donné qu'aucun ICMNA n'était en vigueur dans ces territoires pour 2024. La Barbade a adopté une loi le 28 mai 2024 prévoyant un ICMNA de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, l'impôt minimum mondial découlant des activités de la Société à la Barbade sera payable à la Barbade.

Au 31 décembre 2024, certains autres territoires où la Société exerce ses activités, notamment l'Australie, la Belgique, le Brésil, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, la Malaisie, les Pays-Bas, Singapour, la Suisse, la Thaïlande, le Royaume-Uni et le Vietnam, ont confirmé par voie législative qu'ils adopteront l'impôt minimum mondial. L'évaluation de l'exposition potentielle de la Société à l'impôt minimum mondial dans ces territoires est fondée sur les informations les plus récentes disponibles concernant le rendement financier des entités constitutives et le taux d'imposition prévu par la loi connexe. D'après cette évaluation, les activités de la Société au sein de ces territoires n'ont pas d'exposition importante à l'impôt minimum mondial et, par conséquent, aucune information n'est fournie en ce qui a trait à la charge ou au recouvrement d'impôt exigible rattaché à celui-ci.

Les États-Unis ont adopté un impôt minimum de remplacement des sociétés (« IMRS ») de 15 %, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'IMRS ne constitue pas un ICMNA aux fins de l'impôt minimum mondial.

En réponse à l'impôt minimum mondial, les Bermudes ont adopté la loi *Corporate Income Tax 2023 Act* le 27 décembre 2023. Les filiales et succursales de la Société établies aux Bermudes sont assujetties à ce nouveau régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2025, à un taux de 15 %. L'impôt sur le résultat des sociétés des Bermudes ne constitue pas un ICMNA aux fins de l'impôt minimum mondial.

Note 3 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

Au 31 décembre 2024	JVRN ¹	JVAERG ²	Divers ³	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur ⁴
Trésorerie et titres à court terme ⁵	25 \$	19 909 \$	5 855 \$	25 789 \$	25 789 \$
Titres de créance ⁶					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 056	18 671	-	19 727	19 727
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	58	27 628	968	28 654	28 366
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	68	35 402	-	35 470	35 470
Sociétés	2 761	121 674	527	124 962	124 762
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	17	1 791	-	1 808	1 808
Actions cotées (JVRN obligatoire)	33 725	-	-	33 725	33 725
Créances hypothécaires	1 239	28 792	24 416	54 447	54 812
Placements privés	866	48 802	-	49 668	49 668
Prêts aux clients de la Banque	-	-	2 310	2 310	2 285
Immeubles					
Immeubles à usage propre ^{7, 8}	-	-	2 674	2 674	2 798
Immeubles de placement	-	-	10 589	10 589	10 589
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ⁹	34 334	389	13 140	47 863	48 875
Divers autres placements ¹⁰	140	-	4 671	4 811	4 811
Total des placements	74 289 \$	303 058 \$	65 150 \$	442 497 \$	443 485 \$

¹⁾ Le classement selon l'option de la JVRN a été choisi pour les instruments de créance servant de soutien à certains passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute non-concordance comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs ou de variations de la valeur comptable des passifs des contrats d'assurance connexes.

²⁾ Le classement à la JVAERG pour les instruments de créance servant de soutien à certains passifs des contrats d'assurance réduit de manière intrinsèque toute non-concordance comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs ou de variations de la valeur comptable des passifs des contrats d'assurance connexes.

³⁾ La catégorie Divers comprend des créances hypothécaires et des prêts aux clients de la Banque détenus au coût amorti, des immeubles à usage propre détenus à la juste valeur ou au coût, des immeubles de placement détenus à la juste valeur et des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (y compris des baux adossés). Elle comprend également des titres de créance, qui sont assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, sont détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et sont comptabilisés au coût amorti.

⁴⁾ Les placements ci-dessus comprennent les titres de créance, les créances hypothécaires, les placements privés et d'autres placements d'environ 389 \$ (360 \$ en 2023) qui sont essentiellement assortis de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2024 comprennent des titres de créance, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur était respectivement de néant, 132 \$ et 547 \$ (respectivement néant, 115 \$ et 539 \$ en 2023). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la juste valeur de ces placements dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts a augmenté de 25 \$ (augmentation de 49 \$ en 2023). Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 3 g).

⁵⁾ Comprend des titres à court terme d'une durée à courir de moins de un an au moment de l'acquisition de 10 121 \$ (6 162 \$ en 2023), des équivalents de trésorerie d'une durée à courir de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 9 813 \$ (7 832 \$ en 2023) et des liquidités de 5 855 \$ (6 344 \$ en 2023).

⁶⁾ Les titres de créance comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de respectivement 1 266 \$ et 145 \$ (respectivement 1 294 \$ et 1 413 \$ en 2023).

⁷⁾ Comprennent l'amortissement cumulé de 65 \$ (57 \$ en 2023).

⁸⁾ Des immeubles à usage propre de 2 500 \$ au 31 décembre 2024 (2 430 \$ au 31 décembre 2023) constituent des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec participation directe et sont évalués à la juste valeur comme s'ils étaient des immeubles de placement, comme le permet IAS 16. Des immeubles à usage propre de 174 \$ (161 \$ au 31 décembre 2023) sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées.

⁹⁾ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements en actions de sociétés fermées de 18 343 \$, des placements dans le secteur de l'infrastructure de 17 804 \$, des placements dans les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles de 5 917 \$, des placements dans le secteur de l'énergie de 1 916 \$ et d'autres actifs alternatifs à long terme de 3 883 \$ (respectivement 15 445 \$, 14 950 \$, 5 719 \$, 1 859 \$ et 3 461 \$ en 2023).

¹⁰⁾ Comprennent des baux adossés de 4 300 \$ (3 790 \$ en 2023). Voir la note 1 e).

Au 31 décembre 2023	JVRN ¹	JVAERG ²	Divers ³	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur ⁴
Trésorerie et titres à court terme ⁵	1 \$	13 993 \$	6 344 \$	20 338 \$	20 338 \$
Titres de créance ⁶					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 219	19 769	-	20 988	20 988
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 303	26 287	888	28 478	28 251
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	90	30 576	-	30 666	30 666
Sociétés	2 372	127 190	484	130 046	129 899
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	16	1 955	-	1 971	1 971
Actions cotées (JVRN obligatoire)	25 531	-	-	25 531	25 531
Créances hypothécaires	1 055	28 473	22 893	52 421	52 310
Placements privés	654	44 952	-	45 606	45 606
Prêts aux clients de la Banque	-	-	2 436	2 436	2 411
Immeubles					
Immeubles à usage propre ^{7, 8}	-	-	2 591	2 591	2 716
Immeubles de placement	-	-	10 458	10 458	10 458
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ⁹	29 671	360	11 403	41 434	42 313
Divers autres placements ¹⁰	126	-	4 120	4 246	4 246
Total des placements	62 038 \$	293 555 \$	61 617 \$	417 210 \$	417 704 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 10, voir le tableau « Valeur comptable et juste valeur des placements » au 31 décembre 2024 ci-dessus.

b) Revenus de placement

Exercice clos le 31 décembre 2024	JVRN	JVAERG	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	1 \$	978 \$	- \$	979 \$
Profits (pertes) ²	-	72	-	72
Titres de créance				
Produits d'intérêts	156	7 914	29	8 099
Profits (pertes) ²	(44)	(1 621)	-	(1 665)
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	92	-	92
Actions cotées				
Dividendes	814	-	-	814
Profits (pertes) ²	4 324	-	-	4 324
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	47	1 203	1 154	2 404
Profits (pertes) ²	32	(165)	5	(128)
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	104	1	105
Placements privés				
Produits d'intérêts	36	2 473	-	2 509
Profits (pertes) ²	25	284	-	309
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	(47)	-	(47)
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	176	176
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	-	(3)	(3)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	-	-	460	460
Profits (pertes) ²	-	-	(596)	(596)
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	-	-	-
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	(438)	-	-	(438)
Profits (pertes) ²	(675)	-	-	(675)
Autres placements				
Produits d'intérêts	20	12	-	32
Produits tirés des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	1 675	-	770	2 445
Profits (pertes) ²	1 098	8	123	1 229
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	(8)	(30)	(38)
Total des revenus (pertes) de placement	7 071 \$	11 299 \$	2 089 \$	20 459 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	(178) \$	12 580 \$	1 359 \$	13 761 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	2 489	-	1 230	3 719
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	141	(32)	109
Autres	354	309	(3)	660
	2 665	13 030	2 554	18 249
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement				
Titres de créance	(45)	(1 812)	-	(1 857)
Actions cotées	4 178	-	-	4 178
Créances hypothécaires	32	(188)	5	(151)
Placements privés	25	210	-	235
Immeubles	-	-	(592)	(592)
Autres placements	1 075	59	122	1 256
Dérivés	(859)	-	-	(859)
	4 406	(1 731)	(465)	2 210
Total des revenus (pertes) de placement	7 071 \$	11 299 \$	2 089 \$	20 459 \$
Charges de placement				(1 348)
Revenus (pertes) de placement, montant net				19 111 \$

¹) Comprend les revenus de placement sur les titres de créance, les créances hypothécaires et les prêts comptabilisés au coût amorti, les immeubles à usage propre, les immeubles de placement, les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, les placements dans le secteur de l'énergie, et les baux adossés.

²) Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la JVRN, les immeubles de placement et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers à la JVAERG et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³) Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

Exercice clos le 31 décembre 2023	JVRN	JVAERG	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	- \$	837 \$	- \$	837 \$
Profits (pertes) ²	-	10	-	10
Titres de créance				
Produits d'intérêts	212	7 437	28	7 677
Profits (pertes) ²	152	262	-	414
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	(4)	-	(4)
Actions cotées				
Dividendes	625	-	-	625
Profits (pertes) ²	2 255	-	-	2 255
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	-	2 290	-	2 290
Profits (pertes) ²	99	-	-	99
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	-	(150)	(150)
Placements privés				
Produits d'intérêts	-	2 318	-	2 318
Profits (pertes) ²	20	355	-	375
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	(72)	-	(72)
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	-	-	201	201
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	-	(3)	(3)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	-	-	496	496
Profits (pertes) ²	-	-	(1 286)	(1 286)
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	-	-	-	-
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	(561)	-	-	(561)
Profits (pertes) ²	1 147	-	-	1 147
Autres placements				
Produits d'intérêts	17	23	-	40
Produits tirés des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	2 197	-	-	2 197
Profits (pertes) ²	487	-	1	488
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	(74)	-	(1)	(75)
Total des revenus (pertes) de placement	6 576 \$	13 456 \$	(714) \$	19 318 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	(332) \$	12 905 \$	229 \$	12 802 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	2 822	-	496	3 318
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur, montant net	(74)	(76)	(154)	(304)
Autres	372	(12)	4	364
	2 788	12 817	575	16 180
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement				
Titres de créance	153	277	-	430
Actions cotées	2 157	-	-	2 157
Créances hypothécaires	99	-	-	99
Placements privés	20	355	-	375
Immeubles	-	-	(1 289)	(1 289)
Autres placements	484	7	-	491
Dérivés	875	-	-	875
	3 788	639	(1 289)	3 138
Total des revenus (pertes) de placement	6 576 \$	13 456 \$	(714) \$	19 318 \$
Charges de placement				(1 297)
Revenus (pertes) de placement, montant net				18 021 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 3, voir le tableau « Revenus de placement » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ci-dessus.

c) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Baux adossés	4 300 \$	34 %	3 790 \$	35 %
Infrastructure	4 848	38 %	3 942	37 %
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	837	7 %	854	8 %
Immeubles	2 098	16 %	1 704	16 %
Autre	673	5 %	443	4 %
Total	12 756 \$	100 %	10 733 \$	100 %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé des revenus de 398 \$ (399 \$ en 2023) relativement à ces placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

d) Charges de placement

Le tableau suivant présente le total des charges de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Se rapportant aux placements	731 \$	720 \$
Se rapportant aux fonds distincts, fonds communs et autres fonds	617	577
Total des charges de placement	1 348 \$	1 297 \$

e) Produits locatifs des immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Produits locatifs des immeubles de placement	859 \$	840 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(483)	(473)
Total	376 \$	367 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Société titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des créances hypothécaires liées aux marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de ces titrisations comprennent les écarts de taux d'intérêt entre les actifs titrisés et les passifs au titre d'emprunts garantis connexes. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit découlant des créances hypothécaires titrisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les créances hypothécaires titrisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux créances hypothécaires titrisées sous-jacentes sont utilisés pour régler les passifs au titre d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements du capital des créances hypothécaires sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement des passifs connexes à l'échéance. Les actifs titrisés et leurs flux de trésorerie connexes ne peuvent plus être transférés ni utilisés à d'autres fins par la Société. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements du capital des créances hypothécaires sont attribués à la Société (le « vendeur ») au cours des périodes de rechargement des transactions et sont cumulés aux fins de règlement pendant les périodes d'accumulation, ou remboursés aux investisseurs mensuellement pendant les périodes de réduction, selon les modalités des billets.

Actifs titrisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ¹	Montant net
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total		
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ²	3 141 \$	22 \$	3 163 \$	3 000 \$	163 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada ³	3 274	-	3 274	3 217	57
Total	6 415 \$	22 \$	6 437 \$	6 217 \$	220 \$

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ¹	Montant net
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total		
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ²	2 880 \$	32 \$	2 912 \$	2 750 \$	162 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada ³	2 900	-	2 900	2 806	94
Total	5 780 \$	32 \$	5 812 \$	5 556 \$	256 \$

¹⁾ Les billets à payer de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II sont assortis de taux variables et sont garantis par les actifs de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. Aux termes de ces contrats, un capital de néant doit être remboursé dans un délai de moins de un an, un capital de 1 036 \$, dans un délai de un an à trois ans, un capital de 1 964 \$, dans un délai de trois ans à cinq ans et un capital de néant après cinq ans (respectivement 27 \$, 1 973 \$, 750 \$ et néant en 2023). Les contrats n'ont pas de date d'échéance précise. En vertu des modalités des billets, des garanties supplémentaires doivent être affectées aux séries comme protection de crédit additionnelle et les contrats d'achat de série régissent le montant de surdimensionnement pour chacun des billets à terme en cours.

²⁾ La Banque Manuvie titrise une partie de ses créances liées aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacentes sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

³⁾ La Banque Manuvie titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des actifs titrisés et des passifs connexes s'établissait respectivement à 6 521 \$ et 6 182 \$ (respectivement 5 782 \$ et 5 456 \$ en 2023).

g) Évaluation de la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent les justes valeurs et la hiérarchie des justes valeurs des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés.

Au 31 décembre 2024	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVAERG	19 909 \$	- \$	19 909 \$	- \$
JVRN	25	-	25	-
Autres	5 855	5 855	-	-
Titres de créance				
JVAERG				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	18 671	-	18 671	-
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	27 628	-	27 628	-
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	35 402	-	35 392	10
Sociétés	121 674	-	121 630	44
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	5	-	5	-
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	270	-	270	-
Autres titres adossés à des créances	1 516	-	1 516	-
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 056	-	1 056	-
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	58	-	58	-
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	68	-	68	-
Sociétés	2 761	-	2 761	-
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	2	-	2	-
Autres titres adossés à des créances	15	-	15	-
Placements privés¹				
JVAERG	48 802	-	40 038	8 764
JVRN	866	-	730	136
Créances hypothécaires				
JVAERG	28 792	-	-	28 792
JVRN	1 239	-	-	1 239
Actions cotées				
JVRN	33 725	33 650	75	-
Immeubles²				
Immeubles de placement	10 589	-	-	10 589
Immeubles à usage propre	2 500	-	-	2 500
Autres placements³				
	38 543	77	-	38 466
Actif net des fonds distincts⁴				
Total	835 959 \$	438 625 \$	303 460 \$	93 874 \$

¹ La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables sur le marché. Les données non observables sur le marché comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3.

² Dans le cas des immeubles, les données importantes non observables sur le marché sont les taux de capitalisation, qui se sont situés entre 3,10 % et 9,50 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (entre 2,72 % et 10,75 % en 2023), les taux de capitalisation finaux, qui se sont situés entre 3,10 % et 10,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (entre 3,00 % et 10,00 % en 2023), et les taux d'actualisation, qui se sont situés entre 3,60 % et 13,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (entre 3,20 % et 14,00 % en 2023). Les autres facteurs demeurant constants, la baisse du taux de capitalisation ou du taux de capitalisation final aura tendance à faire augmenter la juste valeur des immeubles de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations de données non observables sur le marché ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

³ Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus dans les secteurs de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables et comprennent des placements dans des fonds de 31 435 \$ (27 532 \$ en 2023) comptabilisés à la valeur liquidative. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société détenus dans le secteur de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur d'un placement détenu dans le secteur de l'infrastructure, tandis que la hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 7,42 % et 20,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (entre 7,35 % et 15,60 % en 2023). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société dans des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 3,25 % et 6,25 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (entre 4,00 % et 7,00 % en 2023). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.

⁴ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif sous-jacent des fonds distincts de niveau 3 de la Société est essentiellement composé d'immeubles de placement et de terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Au 31 décembre 2023	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
JVAERG	13 993 \$	- \$	13 993 \$	- \$
JVRN	1	-	1	-
Autres	6 343	6 343	-	-
Titres de créance				
JVAERG				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	19 769	-	19 769	-
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	26 287	-	26 287	-
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	30 576	-	30 566	10
Sociétés	127 190	-	126 959	231
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	6	-	6	-
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	370	-	370	-
Autres titres adossés à des créances	1 579	-	1 558	21
JVRN				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	1 219	-	1 219	-
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	1 303	-	1 303	-
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	90	-	90	-
Sociétés	2 372	-	2 372	-
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	1	-	1	-
Autres titres adossés à des créances	15	-	15	-
Placements privés¹				
JVAERG	44 952	-	37 270	7 682
JVRN	654	-	575	79
Créances hypothécaires				
JVAERG	28 473	-	-	28 473
JVRN	1 055	-	-	1 055
Actions cotées				
JVRN	25 531	25 423	67	41
Immeubles²				
Immeubles de placement	10 458	-	-	10 458
Immeubles à usage propre	2 430	-	-	2 430
Autres placements³				
	33 653	68	-	33 585
Actif net des fonds distincts⁴				
	377 544	343 061	30 991	3 492
Total	755 864 \$	374 895 \$	293 412 \$	87 557 \$

Note : Pour les notes de bas de tableau 1 à 4, voir le tableau « Évaluation de la juste valeur » au 31 décembre 2024 ci-dessus.

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des placements non évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2024	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	24 416 \$	24 781 \$	- \$	- \$	24 781 \$
Prêts aux clients de la Banque ²	2 310	2 285	-	2 285	-
Immeubles – immeubles à usage propre ³	174	298	-	-	298
Obligations de sociétés cotées détenues au coût amorti	1 495	1 007	-	1 007	-
Autres placements ⁴	14 131	15 143	542	-	14 601
Total des placements présenté à la juste valeur	42 526 \$	43 514 \$	542 \$	3 292 \$	39 680 \$

Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres à court terme	1 \$	1 \$	- \$	1 \$	- \$
Créances hypothécaires ¹	22 893	22 782	-	-	22 782
Prêts aux clients de la Banque ²	2 436	2 411	-	2 411	-
Immeubles – immeubles à usage propre ³	161	286	-	-	286
Obligations de sociétés cotées détenues au coût amorti	1 372	998	-	998	-
Autres placements ⁴	12 027	12 906	240	-	12 666
Total des placements présenté à la juste valeur	38 890 \$	39 384 \$	240 \$	3 410 \$	35 734 \$

¹⁾ La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables sur le marché. Les données non observables sur le marché comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

²⁾ La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

³⁾ La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 e) pour les actifs immobiliers – immeubles de placement.

⁴⁾ La valeur comptable des autres placements comprend des baux adossés de 4 300 \$ (3 790 \$ en 2023), ainsi que des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des autres placements de 9 831 \$ (8 237 \$ en 2023). La juste valeur présentée des baux adossés correspond à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des autres placements est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Société comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ce qui est conforme à la date d'établissement de la juste valeur. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Société a transféré des actifs de néant entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (néant en 2023).

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Société a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (néant en 2023). La Société a transféré des actifs de néant du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (néant en 2023).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables sur le marché (niveau 3)

La Société classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de données observables sur le marché pour ces actifs ou si, en présence de marchés actifs, des données importantes non observables sur le marché sont utilisées pour établir la juste valeur. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Société favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que des données non observables sur le marché. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables sur le marché.

Les tableaux qui suivent présentent les variations des placements, des dérivés nets et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur au moyen de données importantes non observables sur le marché (niveau 3) pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans les AERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2024	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVAERG											
Autres											
gouvernements et organismes gouvernementaux	10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(5) \$	4 \$	- \$	1 \$	10 \$	- \$
Sociétés	231	-	(33)	-	-	(7)	-	(151)	4	44	-
Autres actifs titrisés	21	-	33	-	-	(22)	-	(33)	1	-	-
Actions cotées											
JVRN	41	(3)	-	-	(1)	-	-	(36)	(1)	-	(3)
Placements privés											
JVAERG	7 682	(47)	50	3 039	(1 115)	(1 040)	254	(624)	565	8 764	-
JVRN	79	1	-	49	-	(13)	29	(14)	5	136	1
Créances hypothécaires											
JVAERG	28 473	(73)	109	2 243	(2 834)	(763)	-	-	1 637	28 792	-
JVRN	1 055	32	-	339	(152)	(38)	-	-	3	1 239	-
Immeubles de placement											
Immeubles à usage propre	2 430	(82)	-	19	-	-	-	-	133	2 500	(82)
Autres placements	33 585	1 502	14	4 308	(2 007)	(1 187)	-	-	2 251	38 466	1 251
Total des placements	84 065	826	173	10 219	(6 175)	(3 075)	287	(858)	5 078	90 540	653
Dérivés, montant net	(2 166)	(2 248)	-	-	-	(166)	-	1 509	(164)	(3 235)	(2 065)
Actif net des fonds distincts	3 492	119	(67)	148	(527)	17	-	-	152	3 334	(76)
Total	85 391 \$	(1 303) \$	106 \$	10 367 \$	(6 702) \$	(3 224) \$	287 \$	651 \$	5 066 \$	90 639 \$	(1 488) \$

¹⁾ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans le résultat des placements lié à l'actif net des fonds distincts. Voir les notes 1 h) et 22.

²⁾ Ces montants sont inclus dans les AERG aux états du résultat global consolidés.

³⁾ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice, sauf en ce qui a trait aux dérivés, pour lesquels la Société utilise la juste valeur respectivement à la fin et au début de l'exercice.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Total des profits (pertes) inclus dans le résultat net ¹	Total des profits (pertes) inclus dans les AERG ²	Achats	Ventes	Règlements	Transfert entrant ³	Transfert sortant ^{3,4}	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2023	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
Titres de créance											
JVAERG											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	9 \$	- \$	- \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	10 \$	- \$
Sociétés	32	-	3	178	-	(7)	25	-	-	231	-
Autres actifs titrisés	26	-	1	-	-	(5)	-	-	(1)	21	-
Actions cotées											
JVRN	71	-	-	37	-	-	-	(67)	-	41	-
Placements privés											
JVAERG	7 828	(4)	258	1 942	(497)	(1 172)	2 546	(2 907)	(312)	7 682	-
JVRN	31	44	-	17	-	(1)	34	(47)	1	79	44
Créances hypothécaires											
JVAERG	28 621	65	830	1 984	(1 626)	(856)	-	-	(545)	28 473	-
JVRN	1 138	37	-	160	(239)	(39)	-	-	(2)	1 055	-
Immeubles de placement	11 417	(1 054)	-	416	(122)	-	-	-	(199)	10 458	(1 055)
Immeubles à usage propre	2 682	(234)	-	20	-	-	-	-	(38)	2 430	(234)
Autres placements	31 069	423	7	4 760	(522)	(1 219)	-	(68)	(865)	33 585	647
Total des placements	82 924	(723)	1 099	9 516	(3 006)	(3 299)	2 605	(3 089)	(1 962)	84 065	(598)
Dérivés, montant net	(3 188)	(144)	-	-	-	960	-	165	41	(2 166)	17
Actif net des fonds distincts	3 985	(97)	-	110	(466)	24	-	(15)	(49)	3 492	32
Total	83 721 \$	(964) \$	1 099 \$	9 626 \$	(3 472) \$	(2 315) \$	2 605 \$	(2 939) \$	(1 970) \$	85 391 \$	(549) \$

¹⁾ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans le résultat des placements lié à l'actif net des fonds distincts. Voir les notes 1 h) et 22.

²⁾ Ces montants sont inclus dans les AERG aux états du résultat global consolidés.

³⁾ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice, sauf en ce qui a trait aux dérivés, pour lesquels la Société utilise la juste valeur respectivement à la fin et au début de l'exercice.

⁴⁾ Des obligations en placement privé de 1 771 \$ assorties de dates d'échéance supérieures à 30 ans ont été reclassées du niveau 3 au niveau 2 en 2023 pour harmoniser leur présentation avec l'approche appliquée aux obligations de sociétés cotées aux fins du classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de l'absence de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente). Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour les dérivés ou pour la totalité de la durée des placements privés.

h) Durée résiduelle jusqu'à l'échéance

Les tableaux qui suivent présentent la durée résiduelle jusqu'à l'échéance des placements.

Au 31 décembre 2024	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance ¹						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Trésorerie et titres à court terme	25 789 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 789 \$
Titres de créance							
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	543	2 282	678	3 339	12 885	-	19 727
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	644	640	1 473	4 699	21 198	-	28 654
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	372	1 208	1 056	3 566	29 268	-	35 470
Sociétés	7 810	15 763	15 817	33 818	51 754	-	124 962
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	60	260	213	450	825	-	1 808
Actions cotées	-	-	-	-	-	33 725	33 725
Créances hypothécaires	4 741	11 944	10 478	7 617	9 876	9 791	54 447
Placements privés	1 534	5 093	4 986	10 463	27 500	92	49 668
Prêts aux clients de la Banque	47	13	3	-	-	2 247	2 310
Immeubles							
Immeubles à usage propre	-	-	-	-	-	2 674	2 674
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	10 589	10 589
Autres placements							
Actifs alternatifs à long terme	67	-	85	276	524	46 911	47 863
Divers autres placements	-	20	-	3 623	657	511	4 811
Total des placements	41 607 \$	37 223 \$	34 789 \$	67 851 \$	154 487 \$	106 540 \$	442 497 \$

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance ¹						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Trésorerie et titres à court terme	20 338 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 338 \$
Titres de créance							
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	657	1 435	1 580	3 656	13 660	-	20 988
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	297	725	744	4 504	22 208	-	28 478
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	412	1 052	1 892	3 864	23 446	-	30 666
Sociétés	8 475	15 512	18 548	33 361	54 100	50	130 046
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	106	153	279	556	877	-	1 971
Actions cotées	-	-	-	-	-	25 531	25 531
Créances hypothécaires	3 363	12 076	10 181	7 690	9 644	9 467	52 421
Placements privés	1 418	3 486	4 704	9 137	26 790	71	45 606
Prêts aux clients de la Banque	39	23	1	-	-	2 373	2 436
Immeubles							
Immeubles à usage propre	-	-	-	-	-	2 591	2 591
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	10 458	10 458
Autres placements							
Actifs alternatifs à long terme	-	67	22	82	732	40 531	41 434
Divers autres placements	-	-	19	1 528	2 242	457	4 246
Total des placements	35 105 \$	34 529 \$	37 970 \$	64 378 \$	153 699 \$	91 529 \$	417 210 \$

¹⁾ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée de divers facteurs décrits à la note 4 a). La Société utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer l'exposition à différents types de placements.

Les swaps sont des contrats en vertu desquels la Société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable à la note 8 a) pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Société.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des prix ou des indices des produits de base, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché.

Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les actifs et passifs dérivés classés au niveau 3 comprennent des contrats à terme sur obligations. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché, comme les taux de mise en pension. Ces données non observables sur le marché peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables sur le marché, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Société sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2024			2023			
		Type de couverture	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
				Actif	Passif		Actif	Passif
Relations de comptabilité de couverture admissibles								
Couvertures de juste valeur	Swaps de taux d'intérêt	206 181 \$	2 734 \$	3 533 \$	184 309 \$	2 627 \$	3 044 \$	
	Swaps de devises	14 121	145	2 114	9 055	78	1 518	
	Contrats à terme de gré à gré	25 692	74	3 420	23 461	165	2 672	
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de taux d'intérêt	9 036	24	48	8 372	20	48	
	Swaps de devises	650	-	216	1 150	35	181	
	Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	-	-	-	
	Contrats sur actions	324	6	-	240	3	-	
Couvertures d'investissements nets	Contrats à terme de gré à gré	602	18	-	654	-	16	
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		256 606	3 001	9 331	227 241	2 928	7 479	
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles								
	Swaps de taux d'intérêt	110 114	2 188	2 906	103 806	2 361	3 098	
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	9 054	-	-	9 449	-	-	
	Options sur taux d'intérêt	5 633	16	-	5 841	33	-	
	Swaps de devises	33 924	1 854	272	33 148	1 873	398	
	Contrats à terme normalisés sur devises	2 238	-	-	2 581	-	-	
	Contrats à terme de gré à gré	52 044	882	1 675	34 080	769	597	
	Contrats sur actions	25 290	724	63	19 760	579	115	
	Swaps sur défaillance de crédit	114	2	-	131	3	-	
	Contrats à terme normalisés sur actions	4 004	-	-	4 040	-	-	
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		242 415	5 666	4 916	212 836	5 618	4 208	
Total des dérivés		499 021 \$	8 667 \$	14 247 \$	440 077 \$	8 546 \$	11 687 \$	

Les tableaux qui suivent présentent les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation (voir la note 8 g)).

Au 31 décembre 2024	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	1 171 \$	578 \$	635 \$	6 283 \$	8 667 \$
Passifs dérivés	2 320	2 304	1 244	8 379	14 247

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	1 189 \$	603 \$	573 \$	6 181 \$	8 546 \$
Passifs dérivés	1 561	1 982	717	7 427	11 687

Les tableaux qui suivent présentent les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), le montant de l'équivalent-crédit et l'exigence de fonds propres par type de contrat.

Au 31 décembre 2024	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent- crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	6 999 \$	25 019 \$	112 685 \$	144 703 \$	5 103 \$	(6 976) \$	(1 873) \$	323 \$	9 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	9 507	31 033	140 088	180 628	240	(189)	51	-	-
Contrats à terme de gré à gré	20 661	21 028	-	41 689	231	(4 467)	(4 236)	36	1
Contrats à terme normalisés	9 054	-	-	9 054	-	-	-	-	-
Options achetées	863	1 086	3 684	5 633	16	-	16	17	-
Total partiel	47 084	78 166	256 457	381 707	5 590	(11 632)	(6 042)	376	10
Contrats de change									
Swaps	2 044	13 733	32 918	48 695	1 983	(2 709)	(726)	1 028	19
Contrats à terme de gré à gré	29 423	1 105	6 121	36 649	743	(628)	115	698	17
Contrats à terme normalisés	2 238	-	-	2 238	-	-	-	-	-
Total partiel	33 705	14 838	39 039	87 582	2 726	(3 337)	(611)	1 726	36
Dérivés de crédit	-	114	-	114	2	-	2	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	1 926	762	-	2 688	31	(14)	17	27	-
Contrats à terme normalisés	4 004	-	-	4 004	-	-	-	-	-
Options achetées	19 437	3 489	-	22 926	699	(43)	656	375	3
Total partiel	25 367	4 365	-	29 732	732	(57)	675	402	3
Total partiel, y compris les intérêts courus	106 156	97 369	295 496	499 021	9 048	(15 026)	(5 978)	2 504	49
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	381	(779)	(398)	-	-
Total	106 156 \$	97 369 \$	295 496 \$	499 021 \$	8 667 \$	(14 247) \$	(5 580) \$	2 504 \$	49 \$

Au 31 décembre 2023	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Montant de l'équivalent- crédit ¹	Exigence de fonds propres ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	4 645 \$	20 923 \$	106 445 \$	132 013 \$	5 295 \$	(6 850) \$	(1 555) \$	300 \$	7 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 634	33 082	126 758	164 474	220	(180)	40	-	-
Contrats à terme de gré à gré	17 809	16 182	-	33 991	771	(2 986)	(2 215)	-	-
Contrats à terme normalisés	9 449	-	-	9 449	-	-	-	-	-
Options achetées	795	1 362	3 684	5 841	33	-	33	8	-
Total partiel	37 332	71 549	236 887	345 768	6 319	(10 016)	(3 697)	308	7
Contrats de change									
Swaps	2 110	11 782	29 461	43 353	1 978	(2 179)	(201)	1 087	19
Contrats à terme de gré à gré	24 204	-	-	24 204	163	(299)	(136)	19	-
Contrats à terme normalisés	2 581	-	-	2 581	-	-	-	-	-
Total partiel	28 895	11 782	29 461	70 138	2 141	(2 478)	(337)	1 106	19
Dérivés de crédit	14	117	-	131	4	-	4	-	-
Contrats sur actions									
Swaps	1 452	723	-	2 175	18	(78)	(60)	32	-
Contrats à terme normalisés	4 040	-	-	4 040	-	-	-	-	-
Options achetées	14 830	2 995	-	17 825	562	(28)	534	215	2
Total partiel	20 336	3 835	-	24 171	584	(106)	478	247	2
Total partiel, y compris les intérêts courus	86 563	87 166	266 348	440 077	9 044	(12 600)	(3 556)	1 661	28
Moins : intérêts courus	-	-	-	-	498	(913)	(415)	-	-
Total	86 563 \$	87 166 \$	266 348 \$	440 077 \$	8 546 \$	(11 687) \$	(3 141) \$	1 661 \$	28 \$

¹) Le montant de l'équivalent-crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, déduction faite de toute garantie détenue. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

²) L'exigence de fonds propres correspond au montant de l'équivalent-crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le total du montant notionnel de 499 milliards de dollars (440 milliards de dollars en 2023) comprend un montant de 90 milliards de dollars (82 milliards de dollars en 2023) lié aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable de la Société. En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Société, de nombreuses opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Société bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Les tableaux qui suivent présentent le taux moyen des instruments de couverture compris dans une relation de couverture importante ne faisant pas l'objet d'un rajustement fréquent.

Au 31 décembre 2024			Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur		
Élément couvert	Instruments de couverture	Taux moyen	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette
Risque d'inflation									
Passifs d'assurance liés à l'inflation	Swaps de taux d'intérêt	Taux d'inflation : 290,22	92 \$	568 \$	8 376 \$	9 036 \$	24 \$	(48) \$	(24) \$
Risque de change									
Actifs en devises	Swaps de devises	CAD/EUR : 0,66703	-	160	1 311	1 471	16	-	16
Actifs en devises	Swaps de devises	CAD/GBP : 0,56259	-	115	434	549	22	-	22
Actifs en devises	Swaps de devises	CAD/USD : 0,73009	165	407	1 067	1 639	9	(27)	(18)
Risque de change et risque de taux d'intérêt									
Passifs en devises à taux variable	Swaps de devises	CAD/USD : 0,86655	-	-	650	650	-	(216)	(216)
Titres de créance à la JVAERG	Swaps de devises	CAD/USD : 1,22914	42	9	-	51	7	-	7
Risque lié aux actions									
Rémunération fondée sur des actions	Contrats sur actions	Cours de l'action de la SFM : 30,12 \$	20	304	-	324	6	-	6
Total			319 \$	1 563 \$	11 838 \$	13 720 \$	84 \$	(291) \$	(207) \$

Au 31 décembre 2023			Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur		
Élément couvert	Instruments de couverture	Taux moyen	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette
Risque d'inflation									
Passifs d'assurance liés à l'inflation	Swaps de taux d'intérêt	Taux d'inflation : 290,13	87 \$	459 \$	7 826 \$	8 372 \$	20 \$	(48) \$	(28) \$
Risque de change									
Passifs à taux fixe	Swaps de devises	SGD/CAD : 0,93503	500	-	-	500	35	-	35
Risque de change et risque de taux d'intérêt									
Passifs en devises à taux variable	Swaps de devises	CAD/USD : 0,86655	-	-	650	650	-	(181)	(181)
Titres de créance à la JVAERG	Swaps de devises	CAD/USD : 1,22914	-	46	-	46	5	-	5
Risque lié aux actions									
Rémunération fondée sur des actions	Contrats sur actions	Cours de l'action de la SFM : 26,28 \$	11	229	-	240	3	-	3
Total			598 \$	734 \$	8 476 \$	9 808 \$	63 \$	(229) \$	(166) \$

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2024	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 193 \$	- \$	5 026 \$	167 \$
Contrats de change	2 742	-	2 742	-
Contrats sur actions	730	-	730	-
Swaps sur défaillance de crédit	2	-	2	-
Total des actifs dérivés	8 667 \$	- \$	8 500 \$	167 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	10 954 \$	- \$	7 571 \$	3 383 \$
Contrats de change	3 230	-	3 227	3
Contrats sur actions	63	-	47	16
Total des passifs dérivés	14 247 \$	- \$	10 845 \$	3 402 \$

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 813 \$	- \$	5 262 \$	551 \$
Contrats de change	2 148	-	2 148	-
Contrats sur actions	582	-	572	10
Swaps sur défaillance de crédit	3	-	3	-
Total des actifs dérivés	8 546 \$	- \$	7 985 \$	561 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	9 176 \$	- \$	6 451 \$	2 725 \$
Contrats de change	2 396	-	2 395	1
Contrats sur actions	115	-	114	1
Total des passifs dérivés	11 687 \$	- \$	8 960 \$	2 727 \$

Les variations des dérivés nets évalués à la juste valeur pour lesquels des données non observables sur le marché importantes (niveau 3) ont été utilisées sont présentées à la note 3 g).

b) Relations de couverture

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces dérivés respectent les exigences en matière de comptabilité de couverture et leur désignation dans une relation de couverture admissible permet d'obtenir le résultat visé à des fins de présentation selon les IFRS. Dans le cadre des stratégies de gestion du risque, les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont désignés comme couvertures de juste valeur, couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissements nets.

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. À la mise en place d'une relation de couverture et périodiquement, une évaluation est effectuée et documentée pour démontrer que la relation de couverture remplit ou continue de remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture. Afin d'être admissibles à la comptabilité de couverture, les critères suivants doivent être respectés : il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture; une évaluation démontre que le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur ce lien économique; et le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture concorde avec l'approche utilisée aux fins de la gestion des risques (sauf si le ratio de couverture utilisé aux fins de la gestion des risques entraîne un déséquilibre qui créerait une inefficacité de la couverture susceptible de donner un résultat incompatible avec l'objet de la comptabilité de couverture).

- La Société désigne une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes comme risque couvert, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change, aux actions et à l'indice des prix à la consommation. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et les variations de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts. Le risque couvert constitue généralement la composante de risque la plus importante des variations globales de la juste valeur ou des flux de trésorerie. La Société acquiert, à des fins de couverture économique, des dérivés assortis de caractéristiques sous-jacentes qui compensent le risque couvert en fonction de la stratégie de gestion des risques.
- La Société conclut des dérivés de couverture avec des contreparties très bien notées et surveille la solvabilité des contreparties afin de s'assurer qu'elles s'acquittent de leurs obligations aux termes des instruments financiers à mesure qu'elles deviennent exigibles et que la probabilité de défaillance de la contrepartie est faible. De plus, les changements relatifs au risque de crédit propre à la Société ne sont pas significatifs et ils ont une incidence négligeable sur les relations de couverture.

- Le ratio de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est couverte par la Société et la quantité de l'instrument de couverture que la Société utilise pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.
- ◻ Dans le cas des couvertures de juste valeur du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à un groupe de passifs d'assurance et du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à un groupe d'instruments de créance, la Société établit les relations de couverture en comparant les sensibilités aux taux d'intérêt des groupes de dérivés de couverture et les groupes d'éléments couverts dans la même devise. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont comparées en estimant la variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie des éléments couverts et des dérivés de couverture découlant de chocs instantanés des taux d'intérêt, en présumant qu'aucune mesure de rééquilibrage n'a été prise.
- ◻ Pour le reste des relations de comptabilité de couverture, la Société établit généralement les relations de couverture en comparant le montant notionnel des dérivés de couverture avec celui des éléments couverts.

La couverture dans différentes relations de couverture peut néanmoins être inefficace. Les sources potentielles d'inefficacité de la couverture par catégorie de risque sont résumées ci-dessous :

	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Risque lié aux actions	Risque lié à l'indice des prix à la consommation
Non-concordance comptable entre certaines conditions essentielles de l'instrument de couverture et celles de l'élément couvert	✓	✓	✓	✓
Différences dans les méthodes d'évaluation, y compris le facteur d'actualisation	✓	✓		✓
Changements dans le calendrier et le montant des éléments couverts prévus		✓		✓
Différences attribuables à l'utilisation des instruments de couverture dont la juste valeur est autre que nulle	✓	✓		

Relations de couverture que l'entité dénoue et renoue fréquemment

La Société a recours à un portefeuille de dérivés à titre de couverture de juste valeur des variations des taux de change et des taux d'intérêt des titres de créance à taux fixe libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que des variations des taux d'intérêt des passifs garantis des contrats d'assurance. L'objectif de gestion des risques consiste à couvrir ces variations de taux de change et de taux d'intérêt avec un horizon de couverture de trois mois. Au terme de chaque période de couverture, les relations de couverture viennent à échéance et de nouvelles relations de couverture de juste valeur sont désignées avec un nouveau groupe désigné d'instruments de couverture et d'éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers et des passifs garantis des contrats d'assurance à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Société utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Société comptabilise les profits et les pertes sur les dérivés et les éléments couverts connexes faisant partie de couvertures de juste valeur dans le total du résultat des placements. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Variation de la valeur de l'élément couvert aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la valeur de l'instrument de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements	Valeur comptable des éléments couverts ¹	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	(833) \$	812 \$	(21) \$	117 538 \$	(1) \$	(601) \$
Risque de change						
Titres de créance à la JVAERG	(80)	80	-	3 561	-	-
Risque de change et risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	451	(559)	(108)	11 130	(367)	196
Total de l'actif	(462) \$	333 \$	(129) \$	132 229 \$	(368) \$	(405) \$
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Passifs des contrats d'assurance	3 591 \$	(3 329) \$	262 \$	47 747 \$	3 386 \$	237 \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt						
Passifs des contrats d'assurance	55	(17)	38	3 167	137	-
Total du passif	3 646 \$	(3 346) \$	300 \$	50 914 \$	3 523 \$	237 \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation de la valeur de l'élément couvert aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la valeur de l'instrument de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements	Valeur comptable des éléments couverts ¹	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts	Cumul des ajustements de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif						
Risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	241 \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt						
Titres de créance à la JVAERG	742	(778)	(36)	9 191	576	(405)
Total de l'actif	742 \$	(778) \$	(36) \$	9 191 \$	576 \$	(164) \$
Passif						
Risque de taux d'intérêt						
Passifs des contrats d'assurance	(53) \$	185 \$	132 \$	29 133 \$	(2 658) \$	2 642 \$
Total du passif	(53) \$	185 \$	132 \$	29 133 \$	(2 658) \$	2 642 \$

¹⁾ La valeur comptable des éléments couverts présentés se rapporte aux éléments couverts dans des relations de couverture actives à la date de clôture.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Société utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans les tableaux ci-après. La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture liés au programme de couverture de flux de trésorerie indexés sur l'inflation est présentée dans les Produits financiers (charges financières) d'assurance du CAERG, au même poste que l'élément couvert. Le solde de 10 \$ du CAERG au 31 décembre 2024 ((149) \$ au 31 décembre 2023) était entièrement lié aux couvertures de flux de trésorerie

maintenues, dont un montant de (42) \$ ((85) \$ au 31 décembre 2023) se rapportait aux couvertures de flux de trésorerie indexés sur l'inflation et a été présenté au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance dans le CAERG. Le solde du CAERG lié aux couvertures dont la désignation a été annulée était de néant et néant au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 respectivement.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme sur taux d'intérêt arrêtés	Émission de passifs prévus	3 \$	(3) \$	(3) \$	- \$	- \$
Risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux fixe	(23)	23	23	26	-
Risque de taux d'intérêt et risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux variable	32	(32)	(32)	(75)	-
Risque lié au cours des actions						
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(145)	145	145	66	-
Risque lié à l'inflation						
Swaps de taux d'intérêt ¹	Passifs d'assurance liés à l'inflation	(60)	60	60	17	-
Total		(193) \$	193 \$	193 \$	34 \$	- \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme sur taux d'intérêt arrêtés	Émission de passifs prévus	(1) \$	1 \$	1 \$	- \$	- \$
Risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux fixe	10	(10)	(10)	(8)	-
Risque de taux d'intérêt et risque de change						
Swaps de devises	Passifs à taux variable	(23)	23	23	16	-
Risque lié au cours des actions						
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(40)	40	40	3	-
Risque lié à l'inflation						
Swaps de taux d'intérêt ¹	Passifs d'assurance liés à l'inflation	4	(4)	(4)	81	-
Total		(50) \$	50 \$	50 \$	92 \$	- \$

¹⁾ Les profits (pertes) sur dérivés différés dans le CAERG sont présentés au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance dans le CAERG.

La Société prévoit que des pertes nettes d'environ 14 \$ seront reclassées du CAERG au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 12 ans, à l'exception des relations de couverture du risque lié à l'inflation pour lesquelles la période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie sont couverts est de 28 ans.

Le tableau ci-dessous présente les soldes de la réserve de couverture des flux de trésorerie de la Société.

Aux 31 décembre	2024	2023
Soldes de la réserve de couverture de flux de trésorerie se rapportant aux couvertures maintenues	10 \$	(149) \$
Soldes restants de la réserve de couverture de flux de trésorerie sur les couvertures annulées	-	-
Total	10 \$	(149) \$

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société utilise de la dette à long terme libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle (voir la note 9) et des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans les tableaux ci-après.

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Exercice clos le 31 décembre 2024					
Dette libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle	665 \$	(665) \$	(665) \$	- \$	- \$
Contrats de change à terme	(45)	45	45	-	-
Total	620 \$	(620) \$	(620) \$	- \$	- \$

	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le CAERG	Profits (pertes) reclassés du CAERG dans le total du résultat des placements	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des placements
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Dette libellée en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle	(195) \$	195 \$	195 \$	- \$	- \$
Contrats de change à terme	(1)	1	1	-	-
Total	(196) \$	196 \$	196 \$	- \$	- \$

Le tableau ci-dessous présente les soldes de la réserve de couverture des investissements nets de la Société.

	2024	2023
Aux 31 décembre		
Soldes de la réserve de conversion des monnaies étrangères se rapportant aux couvertures maintenues	(561) \$	59 \$
Soldes restants de la réserve de couverture des investissements nets sur les couvertures annulées	-	-
Total	(561) \$	59 \$

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de taux d'intérêt	1 \$	(3) \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(107)	(32)	(75)	(64)	-	-
Risque de change	3	23	26	-	-	-
Risque lié à l'inflation	(85)	60	17	(42)	-	-
Risque lié au cours des actions	39	145	66	118	-	-
Total	(149) \$	193 \$	34 \$	10 \$	- \$	- \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de taux d'intérêt	- \$	1 \$	- \$	1 \$	- \$	- \$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(114)	23	16	(107)	-	-
Risque de change	5	(10)	(8)	3	-	-
Risque lié à l'inflation	-	(4)	81	(85)	-	-
Risque lié au cours des actions	2	40	3	39	-	-
Total	(107) \$	50 \$	92 \$	(149) \$	- \$	- \$

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger

Exercice clos le 31 décembre 2024	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de change	59 \$	(620) \$	- \$	(561) \$	- \$	- \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	CAERG au début de l'exercice	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans le CAERG au cours de l'exercice	Reclassement du CAERG dans le résultat	CAERG à la fin de l'exercice	Ajustement de reclassement lié aux couvertures annulées pour lesquelles l'élément couvert a eu une incidence sur le résultat	Ajustement de reclassement lié aux éléments pour lesquels les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire
Risque de change	(137) \$	196 \$	- \$	59 \$	- \$	- \$

Coût des couvertures

La Société a choisi d'appliquer l'indication sur le coût des couvertures d'IFRS 9 à certaines relations de couverture. Les composantes exclues des relations de couverture se rapportant aux éléments report et *foreign currency basis spread* d'éléments couverts liés à un intervalle de temps sont présentées dans le CAERG à titre de coût des couvertures. La variation du coût des couvertures par catégorie de risque couvert est présentée plus en détail dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Risque de change		
Solde au début de l'exercice	- \$	(3) \$
Variations de la juste valeur	111	5
Montant reclassé en résultat net	-	2
Solde à la fin de l'exercice	111 \$	- \$
Risque de change et risque de taux d'intérêt		
Solde au début de l'exercice	18 \$	25 \$
Variations de la juste valeur	(10)	(8)
Montant reclassé en résultat net	-	(1)
Solde à la fin de l'exercice	8 \$	18 \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

La Société a recours à des dérivés pour couvrir économiquement divers risques financiers. Cependant, ce ne sont pas tous les dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et, dans certains cas, la Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. L'incidence sur les revenus de placement des dérivés non désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles est présentée ci-dessous.

Revenus (pertes) de placement sur les dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Swaps de taux d'intérêt	(116) \$	667 \$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	52	57
Options sur taux d'intérêt	(20)	(13)
Swaps de devises	108	(4)
Contrats à terme normalisés sur devises	(137)	(22)
Contrats à terme de gré à gré	(626)	612
Contrats à terme normalisés sur actions	(423)	(449)
Contrats sur actions	437	325
Swaps sur défaillance de crédit	(1)	-
Total	(726) \$	1 173 \$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la JVRN, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance assortis de garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la JVRN, car les composantes financières incluses dans les contrats de réassurance ne contiennent pas de risque d'assurance important. Les frais de règlement et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée compensent les sinistres recouverts au titre des contrats de réassurance. Les contrats de réassurance assortis de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 281 \$ (402 \$ en 2023) et les réassurances prises en charge assorties de garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de néant (46 \$ en 2023).

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Société donnent au titulaire de contrat les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent des risques de crédit et de taux d'intérêt qui sont des risques financiers incorporés dans le contrat d'assurance et de placement sous-jacent. Au 31 décembre 2024, ces passifs dérivés incorporés avaient une juste valeur de 265 \$ (487 \$ en 2023).

Les caractéristiques des autres contrats d'assurance qui sont classés à titre de dérivés incorporés, mais sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation des prestations selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement aux contrats d'assurance hôtes.

Note 5 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent la variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Ajouts/ (cessions) nets ¹	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2024
Goodwill	5 919 \$	150 \$	s. o. \$	206 \$	6 275 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	791	3	s. o.	72	866
Contrats de gestion de fonds et autres ²	1 034	156	s. o.	68	1 258
	1 825	159	s. o.	140	2 124
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée³					
Réseaux de distribution	834	13	(56)	49	840
Relations clients	582	-	(52)	12	542
Logiciels	1 102	329	(257)	38	1 212
Divers	48	7	(9)	13	59
	2 566	349	(374)	112	2 653
Total des immobilisations incorporelles	4 391	508	(374)	252	4 777
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 310 \$	658 \$	(374) \$	458 \$	11 052 \$
Exercice clos le 31 décembre 2023	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts/ (cessions) nets	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2023
Goodwill	6 014 \$	- \$	s. o. \$	(95) \$	5 919 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	813	-	s. o.	(22)	791
Contrats de gestion de fonds et autres ²	1 048	-	s. o.	(14)	1 034
	1 861	-	s. o.	(36)	1 825
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée³					
Réseaux de distribution	881	31	(53)	(25)	834
Relations clients	643	(4)	(53)	(4)	582
Logiciels	1 068	274	(217)	(23)	1 102
Divers	52	11	(5)	(10)	48
	2 644	312	(328)	(62)	2 566
Total des immobilisations incorporelles	4 505	312	(328)	(98)	4 391
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 519 \$	312 \$	(328) \$	(193) \$	10 310 \$

¹⁾ En avril 2024, la Société a acquis le contrôle de CQS Management Limited, un gestionnaire d'instruments de crédit non traditionnels de Londres, par le biais de l'acquisition de la totalité des actions en circulation de ce dernier. La transaction a compris une contrepartie en trésorerie de 334 \$ et une contrepartie éventuelle de 8 \$. La Société a comptabilisé un goodwill de 150 \$, une marque de commerce d'une valeur de 3 \$ ainsi que des contrats de gestion à durée d'utilité déterminée d'une valeur de 153 \$ et des contrats de gestion à durée d'utilité indéterminée d'une valeur de 7 \$.

²⁾ Les contrats de gestion de fonds sont en grande partie attribués aux UGT Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis et avaient une valeur comptable respectivement de 273 \$ (273 \$ en 2023) et 421 \$ (386 \$ en 2023).

³⁾ La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se rapportant aux logiciels était de 3 408 \$, celle se rapportant aux réseaux de distribution, de 1 617 \$, celle se rapportant aux relations clients, de 1 156 \$ et celle se rapportant aux autres immobilisations incorporelles, de 156 \$ (respectivement 2 955 \$, 1 511 \$, 1 136 \$ et 138 \$ en 2023).

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2024, la Société a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les valeurs recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après (voir les notes 1 f) et 5 c)). Le test a donné lieu à une dépréciation du goodwill de néant en 2024 (néant en 2023).

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Exercice clos le 31 décembre 2024 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2024
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	159 \$	- \$	11 \$	170 \$
Assurance – Japon	328	-	(7)	321
Assurance – Canada	1 958	-	8	1 966
Assurance – États-Unis	350	-	32	382
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	438	-	41	479
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	-	-	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 250	150	121	1 521
Total	5 919 \$	150 \$	206 \$	6 275 \$

Exercice clos le 31 décembre 2023 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Ajouts/ (cessions) nets	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2023
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	162 \$	- \$	(3) \$	159 \$
Assurance – Japon	360	-	(32)	328
Assurance – Canada	1 960	-	(2)	1 958
Assurance – États-Unis	360	-	(10)	350
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	450	-	(12)	438
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	-	-	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 286	-	(36)	1 250
Total	6 014 \$	- \$	(95) \$	5 919 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Société compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Société. Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Le multiple cours/bénéfice employé par la Société s'est situé entre 6,7 et 13,6 (entre 5,1 et 12,7 en 2023). Ces évaluations de la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 3 en 2023).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour établir la valeur d'expertise d'une entité d'assurance, la Société a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 80 ans (20 ans en 2023) de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Société a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur intrinsèque constatée par expertise, elles se situaient entre 0 % et 13,0 % (entre 0 % et 13,0 % en 2023).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

Les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 28,0 %, 27,8 % et 21,0 % pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis (respectivement 28,0 %, 27,8 % et 21,0 % en 2023). Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition effectifs diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou du groupe d'UGT applicables se situaient entre 10,0 % et 13,0 % après impôts ou entre 12,5 % et 16,3 % avant impôts (entre 10,0 % et 13,0 % après impôts ou entre 12,5 % et 16,3 % avant impôts en 2023).

Les hypothèses clés peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Une variation défavorable des taux d'actualisation (y compris les variations des taux d'intérêt) et des hypothèses relatives au taux de croissance des projections des flux de trésorerie des affaires nouvelles utilisés pour établir les valeurs intrinsèques constatées par expertise ou toute diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché calculés peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 6 Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance

a) Composition

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, ainsi que les portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, sont présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés. Les éléments des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance sont présentés ci-dessous. La composition des actifs et passifs des contrats d'assurance ainsi que des actifs et passifs des contrats de réassurance détenus par secteur à présenter est présentée dans les tableaux qui suivent.

Actifs et passifs des contrats d'assurance

	2024				2023			
	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de fonds distincts	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de fonds distincts	Passifs nets des contrats d'assurance
Aux 31 décembre								
Asie	(53) \$	154 222 \$	26 367 \$	180 536 \$	(108) \$	131 729 \$	22 696 \$	154 317 \$
Canada	(32)	82 459	38 099	120 526	(33)	80 169	36 085	116 221
États-Unis	-	161 484	62 079	223 563	-	157 699	55 362	213 061
Services généraux et autres	(6)	(897)	-	(903)	(4)	(781)	-	(785)
Soldes des contrats d'assurance	(91)	397 268	126 545	523 722	(145)	368 816	114 143	482 814
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(11)	(867)	-	(878)	-	(820)	-	(820)
Total	(102) \$	396 401 \$	126 545 \$	522 844 \$	(145) \$	367 996 \$	114 143 \$	481 994 \$

Actifs et passifs des contrats de réassurance détenus

	2024			2023		
	Actif	Passif	Actifs nets des contrats de réassurance détenus	Actif	Passif	Actifs nets des contrats de réassurance détenus
Aux 31 décembre						
Asie	9 204 \$	(2 394) \$	6 810 \$	3 540 \$	(1 909) \$	1 631 \$
Canada	7 021	(262)	6 759	1 922	(913)	1 009
États-Unis	43 043	(13)	43 030	37 437	(14)	37 423
Services généraux et autres	(253)	-	(253)	(248)	5	(243)
Total	59 015 \$	(2 669) \$	56 346 \$	42 651 \$	(2 831) \$	39 820 \$

Aux 31 décembre	2024	2023
Passifs nets des contrats d'assurance	522 844 \$	481 994 \$
Actifs nets des contrats de réassurance détenus	(56 346)	(39 820)
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance détenus	466 498 \$	442 174 \$

b) Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et de réassurance

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus au cours de l'exercice pour la Société et pour chaque secteur à présenter. Les variations comprennent les montants comptabilisés dans le résultat et les AERG ainsi que les fluctuations attribuables aux flux de trésorerie.

Deux types de tableaux sont présentés :

- Des tableaux dans lesquels les variations de l'actif net ou du passif net au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus sont analysées séparément puis rapprochées des postes des états du résultat consolidés et des états du résultat global consolidés.
- Des tableaux dans lesquels sont analysées les variations des contrats par composante de l'évaluation, y compris les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la MSC.

l) Total

Contrats d'assurance – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, ainsi que les montants au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus et l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus				Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance	(201) \$	- \$	56 \$	- \$	- \$	- \$	(145) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance	351 045	1 092	5 609	10 445	625	(820)	367 996
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	-	114 143
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2024	464 987	1 092	5 665	10 445	625	(820)	481 994
Produits des activités d'assurance							
Charges de sinistres attendues et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(14 340)	-	-	-	-	-	(14 340)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier échu	(1 414)	-	-	-	-	-	(1 414)
MSC comptabilisée au titre des services rendus	(2 697)	-	-	-	-	-	(2 697)
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 351)	-	-	-	-	-	(1 351)
Contrats selon la MRP	(6 790)	-	-	-	-	-	(6 790)
	(26 592)	-	-	-	-	-	(26 592)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(105)	13 855	7 423	224	-	21 397
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	-	882	-	-	-	-	882
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	-	-	(12)	(2 391)	(202)	-	(2 605)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2 148	-	-	-	-	-	2 148
Perte de valeur nette des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
	2 148	777	13 843	5 032	22	-	21 822
Composants investissement et remboursements de primes							
	(23 554)	-	20 835	2 719	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(47 998)	777	34 678	7 751	22	-	(4 770)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 645	44	(85)	689	44	-	3 337
Effets des variations des taux de change	24 962	115	272	29	-	(21)	25 357
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(20 391)	936	34 865	8 469	66	(21)	23 924
Flux de trésorerie							
Primes et taxes sur les primes reçues	55 437	-	-	-	-	-	55 437
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées, y compris les composants investissement	-	-	(34 776)	(7 657)	-	-	(42 433)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(8 287)	-	-	-	-	-	(8 287)
Total des flux de trésorerie	47 150	-	(34 776)	(7 657)	-	-	4 717
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(156)	-	-	-	-	156	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	-	(193)	(193)
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	12 402	-	-	-	-	-	12 402
Solde de clôture, montant net	503 992	2 028	5 754	11 257	691	(878)	522 844
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance	(153)	5	56	1	-	(11)	(102)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance	377 600	2 023	5 698	11 256	691	(867)	396 401
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	126 545	-	-	-	-	-	126 545
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2024	503 992 \$	2 028 \$	5 754 \$	11 257 \$	691 \$	(878) \$	522 844 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance							
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus							3 337 \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie							(52)
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur							3 346
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 6 f)							6 631 \$

Contrats d'assurance – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus (suite)

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus				Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance	(659) \$	- \$	7 \$	(12) \$	- \$	(9) \$	(673) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance	336 981	1 328	5 857	10 877	602	(796)	354 849
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	-	-	-	-	-	110 216
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	446 538	1 328	5 864	10 865	602	(805)	464 392
Produits des activités d'assurance							
Charges de sinistres attendues et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(13 165)	-	-	-	-	-	(13 165)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier échu	(1 497)	-	-	-	-	-	(1 497)
MSC comptabilisée au titre des services rendus	(2 162)	-	-	-	-	-	(2 162)
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(853)	-	-	-	-	-	(853)
Contrats selon la MRP	(6 295)	-	-	-	-	-	(6 295)
	(23 972)	-	-	-	-	-	(23 972)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(320)	13 446	6 136	254	-	19 516
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	-	90	-	-	-	-	90
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	-	-	(31)	(1 605)	(242)	-	(1 878)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 654	-	-	-	-	-	1 654
Perte de valeur nette des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
	1 654	(230)	13 415	4 531	12	-	19 382
Composants investissement et remboursements de primes	(19 080)	-	17 148	1 932	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(41 398)	(230)	30 563	6 463	12	-	(4 590)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	24 268	32	15	848	11	-	25 174
Effets des variations des taux de change	(9 657)	(38)	(71)	(12)	-	7	(9 771)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(26 787)	(236)	30 507	7 299	23	7	10 813
Flux de trésorerie							
Primes et taxes sur les primes reçues	48 381	-	-	-	-	-	48 381
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées, y compris les composants investissement	-	-	(30 706)	(7 719)	-	-	(38 425)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(6 920)	-	-	-	-	-	(6 920)
Total des flux de trésorerie	41 461	-	(30 706)	(7 719)	-	-	3 036
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(152)	-	-	-	-	152	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	-	(174)	(174)
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	3 927	-	-	-	-	-	3 927
Solde de clôture, montant net	464 987	1 092	5 665	10 445	625	(820)	481 994
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance	(201)	-	56	-	-	-	(145)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance	351 045	1 092	5 609	10 445	625	(820)	367 996
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	-	114 143
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	464 987 \$	1 092 \$	5 665 \$	10 445 \$	625 \$	(820) \$	481 994 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance							
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus							25 174 \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie							3
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur							(185)
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 6 f)							24 992 \$

Contrats d'assurance – Analyse selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, y compris l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque, la MSC et l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023.

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
			Juste valeur	Autre		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(416) \$	141 \$	32 \$	99 \$	- \$	(144) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	310 807	22 697	17 381	4 592	(59)	355 418
Solde d'ouverture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 712	626	-	-	(761)	12 577
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	114 143
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2024	437 246	23 464	17 413	4 691	(820)	481 994
MSC comptabilisée au titre des services rendus	-	-	(2 097)	(600)	-	(2 697)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(1 430)	-	-	-	(1 430)
Ajustements liés à l'expérience	(532)	-	-	-	-	(532)
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(532)	(1 430)	(2 097)	(600)	-	(4 659)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(4 043)	952	2	3 193	-	104
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(459)	(1 866)	2 388	(63)	-	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	770	7	-	-	-	777
Variations liées aux services futurs	(3 732)	(907)	2 390	3 130	-	881
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(8)	(4)	-	-	-	(12)
Variations liées aux services passés	(8)	(4)	-	-	-	(12)
Résultat des activités d'assurance	(4 272)	(2 341)	293	2 530	-	(3 790)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	2 317	(59)	233	121	-	2 612
Effets des variations des taux de change	21 946	1 866	1 068	416	-	25 296
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	19 991	(534)	1 594	3 067	-	24 118
Total des flux de trésorerie	3 840	-	-	-	-	3 840
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(6)	-	-	-	6	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	(8)	(8)
Variation du solde selon la MRP	489	65	-	-	(56)	498
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	12 402	-	-	-	-	12 402
Solde de clôture, montant net	473 962	22 995	19 007	7 758	(878)	522 844
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(490)	144	100	148	-	(98)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	334 706	22 160	18 907	7 610	(61)	383 322
Solde de clôture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	13 201	691	-	-	(817)	13 075
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	126 545	-	-	-	-	126 545
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2024	473 962 \$	22 995 \$	19 007 \$	7 758 \$	(878) \$	522 844 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance						
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus						2 612 \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						(52)
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						3 333
Éléments liés à la MRP :						
(Produits financiers) charges financières d'assurance selon la MRP, selon les données ci-dessus						725
Reclassement selon la MRP des AERG liés aux dérivés vers les profits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						-
Reclassement selon la MRP des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						13
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 6 f)						6 631 \$

Contrats d'assurance – Analyse selon le composant évalué (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
			Juste valeur	Autre		
Solde d'ouverture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(1 827) \$	512 \$	100 \$	557 \$	- \$	(658) \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	297 967	25 750	17 105	2 087	(56)	342 853
Solde d'ouverture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 125	605	-	-	(749)	11 981
Solde d'ouverture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	110 216	-	-	-	-	110 216
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	418 481	26 867	17 205	2 644	(805)	464 392
MSC comptabilisée au titre des services rendus	-	-	(1 812)	(350)	-	(2 162)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(1 620)	-	-	-	(1 620)
Ajustements liés à l'expérience	152	-	-	-	-	152
Variations liées aux services rendus au cours de la période	152	(1 620)	(1 812)	(350)	-	(3 630)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(3 295)	1 180	-	2 368	-	253
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 585	(3 859)	2 214	60	-	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	(174)	12	-	-	-	(162)
Variations liées aux services futurs	(1 884)	(2 667)	2 214	2 428	-	91
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(28)	(4)	-	-	-	(32)
Variations liées aux services passés	(28)	(4)	-	-	-	(32)
Résultat des activités d'assurance	(1 760)	(4 291)	402	2 078	-	(3 571)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	22 340	1 646	244	76	-	24 306
Effets des variations des taux de change	(8 405)	(779)	(438)	(107)	-	(9 729)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	12 175	(3 424)	208	2 047	-	11 006
Total des flux de trésorerie	2 081	-	-	-	-	2 081
Montant des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affecté à des groupes de contrats d'assurance	(5)	-	-	-	5	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés pour l'exercice	-	-	-	-	(8)	(8)
Variation du solde selon la MRP	587	21	-	-	(12)	596
Variations des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	3 927	-	-	-	-	3 927
Solde de clôture, montant net	437 246	23 464	17 413	4 691	(820)	481 994
Solde de clôture des actifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	(416)	141	32	99	-	(144)
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV	310 807	22 697	17 381	4 592	(59)	355 418
Solde de clôture des passifs nets des contrats d'assurance évalués selon la MRP	12 712	626	-	-	(761)	12 577
Solde de clôture des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	114 143	-	-	-	-	114 143
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	437 246 \$	23 464 \$	17 413 \$	4 691 \$	(820) \$	481 994 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance						
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données ci-dessus						24 306 \$
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						3
Reclassement des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						(120)
Éléments liés à la MRP :						
(Produits financiers) charges financières d'assurance selon la MRP, selon les données ci-dessus						868
Reclassement selon la MRP des AERG liés aux dérivés vers les profits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie						-
Reclassement selon la MRP des variations des (profits) pertes sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur						(65)
(Produits financiers) charges financières d'assurance, selon les données présentées à la note 6 f)						24 992 \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, y compris les actifs au titre de la couverture restante et les montants à recouvrer au titre des sinistres survenus découlant des contrats cédés aux réassureurs pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Actifs (passifs) au titre de la couverture restante		Actifs (passifs) au titre des sinistres survenus			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	35 079 \$	246 \$	7 035 \$	275 \$	16 \$	42 651 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 634)	2	(136)	(63)	-	(2 831)
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2024	32 445	248	6 899	212	16	39 820
Variations comptabilisées en résultat et dans les AERG						
Imputation des primes de réassurance payées	(7 709)	-	-	-	-	(7 709)
Montants recouvrables auprès des réassureurs						
Recouvrement des charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(32)	6 002	607	1	6 578
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	372	-	-	-	372
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus	-	-	11	(14)	(7)	(10)
Résultat des activités d'assurance	(7 709)	340	6 013	593	(6)	(769)
Composants investissement et remboursements de primes	(1 939)	-	1 939	-	-	-
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(9 648)	340	7 952	593	(6)	(769)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance, montant net	(1 859)	12	4	3	4	(1 836)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(58)	-	-	-	-	(58)
Effets des variations des taux de change	4 021	36	575	-	-	4 632
Contrats évalués selon la MRP	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(7 544)	388	8 531	596	(2)	1 969
Flux de trésorerie						
Primes payées ¹	23 130	-	-	-	-	23 130
Montants reçus	-	-	(7 991)	(582)	-	(8 573)
Total des flux de trésorerie	23 130	-	(7 991)	(582)	-	14 557
Solde de clôture, montant net	48 031	636	7 439	226	14	56 346
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	50 723	631	7 395	252	14	59 015
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 692)	5	44	(26)	-	(2 669)
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2024	48 031 \$	636 \$	7 439 \$	226 \$	14 \$	56 346 \$

¹⁾ La Société a comptabilisé des actifs des contrats de réassurance détenus de 18,6 milliards de dollars (néant en 2023) par suite des transactions de réassurance qui ont été clôturées au cours de l'exercice. Voir la note 6 m).

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus (suite)

	Actifs (passifs) au titre de la couverture restante		Actifs (passifs) au titre des sinistres survenus			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Produits non évalués selon la MRP	MRP – Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	MRP – Ajustement au titre du risque non financier	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	37 853 \$	209 \$	7 521 \$	280 \$	8 \$	45 871 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 196)	4	(137)	(62)	-	(2 391)
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	35 657	213	7 384	218	8	43 480
Variations comptabilisées en résultat et dans les AERG						
Imputation des primes de réassurance payées	(6 430)	-	-	-	-	(6 430)
Montants recouvrables auprès des réassureurs						
Recouvrement des charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(45)	5 228	568	-	5 751
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	77	-	-	-	77
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus	-	-	5	(24)	8	(11)
Résultat des activités d'assurance	(6 430)	32	5 233	544	8	(613)
Composants investissement et remboursements de primes	(1 519)	-	1 519	-	-	-
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(7 949)	32	6 752	544	8	(613)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance, montant net	719	8	(97)	9	-	639
Effet de l'évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(14)	-	-	-	-	(14)
Effets des variations des taux de change	(924)	(5)	(169)	-	-	(1 098)
Contrats évalués selon la MRP	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(8 168)	35	6 486	553	8	(1 086)
Flux de trésorerie						
Primes payées	4 956	-	-	-	-	4 956
Montants reçus	-	-	(6 971)	(559)	-	(7 530)
Total des flux de trésorerie	4 956	-	(6 971)	(559)	-	(2 574)
Solde de clôture, montant net	32 445	248	6 899	212	16	39 820
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	35 079	246	7 035	275	16	42 651
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(2 634)	2	(136)	(63)	-	(2 831)
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	32 445 \$	248 \$	6 899 \$	212 \$	16 \$	39 820 \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, y compris l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque et la MSC, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autre	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	38 156 \$	3 685 \$	565 \$	(51) \$	42 355 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(4 384)	1 305	116	173	(2 790)
Solde d'ouverture des actifs nets des contrats de réassurance évalués selon la MRP	239	16	-	-	255
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2024	34 011	5 006	681	122	39 820
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(62)	(259)	(321)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(536)	-	-	(536)
Ajustements liés à l'expérience	(265)	-	-	-	(265)
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(265)	(536)	(62)	(259)	(1 122)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 826)	1 261	2	620	57
Variations des pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent un ajustement de la MSC	-	-	110	32	142
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(1 577)	(290)	1 657	210	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	171	1	-	-	172
Variations liées aux services futurs	(3 232)	972	1 769	862	371
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	11	-	-	-	11
Variations liées aux services passés	11	-	-	-	11
Résultat des activités d'assurance	(3 486)	436	1 707	603	(740)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance	(1 858)	(62)	16	62	(1 842)
Effets des variations du risque de non-exécution par les réassureurs	(58)	-	-	-	(58)
Effets des variations des taux de change	4 069	411	103	47	4 630
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	(1 333)	785	1 826	712	1 990
Total des flux de trésorerie	14 528	-	-	-	14 528
Variation du solde selon la MRP	10	(2)	-	-	8
Solde de clôture, montant net	47 216	5 789	2 507	834	56 346
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	50 275	5 442	2 619	389	58 725
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(3 308)	333	(112)	445	(2 642)
Solde de clôture des actifs nets des contrats de réassurance selon la MRP	249	14	-	-	263
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2024	47 216 \$	5 789 \$	2 507 \$	834 \$	56 346 \$

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon le composant évalué (suite)

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autre	
Solde d'ouverture des actifs des contrats de réassurance détenus	39 656 \$	4 049 \$	1 774 \$	99 \$	45 578 \$
Solde d'ouverture des passifs des contrats de réassurance détenus	(3 919)	1 574	(39)	38	(2 346)
Solde d'ouverture des actifs nets des contrats de réassurance évalués selon la MRP	240	8	-	-	248
Solde d'ouverture, montant net au 1^{er} janvier 2023	35 977	5 631	1 735	137	43 480
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(217)	53	(164)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(478)	-	-	(478)
Ajustements liés à l'expérience	(19)	-	-	-	(19)
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(19)	(478)	(217)	53	(661)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(64)	399	-	(263)	72
Variations des pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent un ajustement de la MSC	-	-	(36)	17	(19)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 433	(821)	(821)	209	-
Changements dans les estimations relatifs aux pertes et à la reprise de pertes sur les contrats déficitaires	43	(20)	-	-	23
Variations liées aux services futurs	1 412	(442)	(857)	(37)	76
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	5	-	-	-	5
Variations liées aux services passés	5	-	-	-	5
Résultat des activités d'assurance	1 398	(920)	(1 074)	16	(580)
(Produits financiers) charges financières des contrats de réassurance	173	447	41	(31)	630
Effets des variations du risque de non-exécution par les réassureurs	(14)	-	-	-	(14)
Effets des variations des taux de change	(916)	(160)	(21)	-	(1 097)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les AERG	641	(633)	(1 054)	(15)	(1 061)
Total des flux de trésorerie	(2 606)	-	-	-	(2 606)
Variation du solde selon la MRP	(1)	8	-	-	7
Solde de clôture, montant net	34 011	5 006	681	122	39 820
Solde de clôture des actifs des contrats de réassurance détenus	38 156	3 685	565	(51)	42 355
Solde de clôture des passifs des contrats de réassurance détenus	(4 384)	1 305	116	173	(2 790)
Solde de clôture des actifs nets des contrats de réassurance selon la MRP	239	16	-	-	255
Solde de clôture, montant net au 31 décembre 2023	34 011 \$	5 006 \$	681 \$	122 \$	39 820 \$

II) Secteurs

Valeur comptable selon le composant évalué

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus selon le composant évalué par secteur à présenter pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Contrats d'assurance émis

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total des passifs (actifs) des contrats d'assurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre		
Au 31 décembre 2024								
Asie	153 801 \$	7 630 \$	1 497 \$	3 \$	11 338 \$	6 267 \$	(290) \$	180 246 \$
Canada	100 296	3 350	11 452	688	3 986	753	(588)	119 937
États-Unis	207 665	11 337	-	-	3 823	738	-	223 563
Services généraux et autres	(1 001)	(14)	252	-	(140)	-	-	(903)
	460 761 \$	22 303 \$	13 201 \$	691 \$	19 007 \$	7 758 \$	(878) \$	522 843 \$

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total des passifs (actifs) des contrats d'assurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre		
Au 31 décembre 2023								
Asie	132 135 \$	6 764 \$	1 242 \$	5 \$	10 431 \$	3 740 \$	(271) \$	154 046 \$
Canada	96 455	3 649	11 153	621	3 851	492	(549)	115 672
États-Unis	196 921	12 438	-	-	3 243	459	-	213 061
Services généraux et autres	(977)	(13)	317	-	(112)	-	-	(785)
	424 534 \$	22 838 \$	12 712 \$	626 \$	17 413 \$	4 691 \$	(820) \$	481 994 \$

Contrats de réassurance détenus

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Total des passifs (actifs) des contrats de réassurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre	
Au 31 décembre 2024							
Asie	4 462 \$	1 580 \$	- \$	- \$	627 \$	141 \$	6 810 \$
Canada	4 308	1 561	248	13	426	203	6 759
États-Unis	38 295	2 641	-	1	1 603	490	43 030
Services généraux et autres	(98)	(7)	1	-	(149)	-	(253)
	46 967 \$	5 775 \$	249 \$	14 \$	2 507 \$	834 \$	56 346 \$

	Exclusion faite des contrats évalués selon la MRP		Contrats évalués selon la MRP		MSC		Total des passifs (actifs) des contrats de réassurance
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Juste valeur	Autre	
Au 31 décembre 2023							
Asie	(351) \$	1 326 \$	(37) \$	- \$	623 \$	70 \$	1 631 \$
Canada	(1 238)	1 674	275	16	338	(56)	1 009
États-Unis	35 461	1 997	-	-	(143)	108	37 423
Services généraux et autres	(100)	(7)	1	-	(137)	-	(243)
	33 772 \$	4 990 \$	239 \$	16 \$	681 \$	122 \$	39 820 \$

c) Produits des activités d'assurance par méthode de transition

Les tableaux suivants présentent de l'information complémentaire à l'information sur les produits des activités d'assurance qui figure à la note 6 b).

Exercice clos le 31 décembre 2024	Asie	Canada	États-Unis	Autre	Total
Contrats évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur	2 629 \$	3 322 \$	10 975 \$	(14) \$	16 912 \$
Contrats évalués selon la méthode rétrospective intégrale	489	62	141	-	692
Autres contrats	2 691	5 912	287	98	8 988
Total	5 809 \$	9 296 \$	11 403 \$	84 \$	26 592 \$

Exercice clos le 31 décembre 2023	Asie	Canada	États-Unis	Autre	Total
Contrats évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur	2 499 \$	3 288 \$	10 123 \$	(18) \$	15 892 \$
Contrats évalués selon la méthode rétrospective intégrale	531	48	152	-	731
Autres contrats	2 026	5 283	(81)	121	7 349
Total	5 056 \$	8 619 \$	10 194 \$	103 \$	23 972 \$

d) Effet des affaires nouvelles comptabilisées au cours de l'exercice

Les tableaux suivants présentent les composantes des affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance émis pour les exercices présentés.

Au 31 décembre 2024	Asie		Canada		États-Unis		Total	
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires
Affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance								
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	26 508 \$	1 019 \$	5 386 \$	193 \$	3 439 \$	958 \$	35 333 \$	2 170 \$
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	4 764	147	860	40	802	211	6 426	398
<i>Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer</i>	21 744	872	4 526	153	2 637	747	28 907	1 772
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(29 664)	(1 002)	(5 876)	(203)	(3 841)	(960)	(39 381)	(2 165)
Ajustement au titre du risque non financier	600	27	117	26	136	46	853	99
Marge sur services contractuels	2 556	-	373	-	266	-	3 195	-
Montant inclus dans les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice	- \$	44 \$	- \$	16 \$	- \$	44 \$	- \$	104 \$

Au 31 décembre 2023	Asie		Canada		États-Unis		Total	
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires
Affaires nouvelles au titre des contrats d'assurance								
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	16 209 \$	2 399 \$	3 478 \$	271 \$	2 524 \$	1 126 \$	22 211 \$	3 796 \$
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	3 011	322	608	68	676	233	4 295	623
<i>Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer</i>	13 198	2 077	2 870	203	1 848	893	17 916	3 173
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(18 765)	(2 330)	(3 823)	(286)	(2 953)	(1 145)	(25 541)	(3 761)
Ajustement au titre du risque non financier	679	89	115	41	168	88	962	218
Marge sur services contractuels	1 877	-	230	-	261	-	2 368	-
Montant inclus dans les passifs des contrats d'assurance pour l'exercice	- \$	158 \$	- \$	26 \$	- \$	69 \$	- \$	253 \$

Les tableaux suivants présentent les composantes des affaires nouvelles au titre des portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour les exercices présentés.

Au 31 décembre 2024	Asie	Canada	États-Unis	Total
Affaires nouvelles au titre des contrats de réassurance				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(7 144) \$	(6 153) \$	(7 519) \$	(20 816) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	6 950	5 876	6 164	18 990
Ajustement au titre du risque non financier	189	68	1 004	1 261
Marge sur services contractuels	21	217	384	622
Montant inclus dans les actifs des contrats de réassurance pour l'exercice	16 \$	8 \$	33 \$	57 \$
Au 31 décembre 2023				
Affaires nouvelles au titre des contrats de réassurance				
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(916) \$	(331) \$	(750) \$	(1 997) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	815	319	799	1 933
Ajustement au titre du risque non financier	170	76	153	399
Marge sur services contractuels	(57)	(51)	(155)	(263)
Montant inclus dans les actifs des contrats de réassurance pour l'exercice	12 \$	13 \$	47 \$	72 \$

e) Comptabilisation prévue de la marge sur services contractuels

Les tableaux suivants présentent les informations sur le moment où la MSC sera comptabilisée en résultat au cours des exercices ultérieurs.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Canada						
Contrats d'assurance émis	426 \$	1 347 \$	1 116 \$	1 173 \$	677 \$	4 739 \$
Contrats de réassurance détenus	(53)	(150)	(126)	(144)	(156)	(629)
	373	1 197	990	1 029	521	4 110
États-Unis						
Contrats d'assurance émis	474	1 510	1 194	1 023	360	4 561
Contrats de réassurance détenus	(278)	(835)	(569)	(381)	(30)	(2 093)
	196	675	625	642	330	2 468
Asie						
Contrats d'assurance émis	1 527	5 006	2 861	2 815	5 396	17 605
Contrats de réassurance détenus	(72)	(295)	(194)	(58)	(149)	(768)
	1 455	4 711	2 667	2 757	5 247	16 837
Services généraux						
Contrats d'assurance émis	(10)	(36)	(35)	(42)	(17)	(140)
Contrats de réassurance détenus	13	67	59	11	(1)	149
	3	31	24	(31)	(18)	9
Total	2 027 \$	6 614 \$	4 306 \$	4 397 \$	6 080 \$	23 424 \$

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Canada						
Contrats d'assurance émis	379 \$	1 213 \$	1 016 \$	1 084 \$	651 \$	4 343 \$
Contrats de réassurance détenus	(36)	(83)	(52)	(46)	(65)	(282)
	343	1 130	964	1 038	586	4 061
États-Unis						
Contrats d'assurance émis	388	1 235	968	823	288	3 702
Contrats de réassurance détenus	(50)	(139)	(35)	90	169	35
	338	1 096	933	913	457	3 737
Asie						
Contrats d'assurance émis	1 273	4 066	3 320	3 308	2 204	14 171
Contrats de réassurance détenus	(44)	(202)	(173)	(105)	(169)	(693)
	1 229	3 864	3 147	3 203	2 035	13 478
Services généraux						
Contrats d'assurance émis	(8)	(28)	(28)	(34)	(14)	(112)
Contrats de réassurance détenus	10	51	53	19	4	137
	2	23	25	(15)	(10)	25
Total	1 912 \$	6 113 \$	5 069 \$	5 139 \$	3 068 \$	21 301 \$

f) Revenus de placement et produits financiers et charges financières d'assurance

Exercice clos le 31 décembre 2024	Contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance ¹	Total
Rendement des placements			
Revenus de placement	14 214 \$	3 268 \$	17 482 \$
Profits (pertes) nets sur les actifs financiers à la JVRN	1 788	63	1 851
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers à la JVAERG	5 590	(6 803)	(1 213)
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) sur les actifs financiers	137	(28)	109
Charges de placement	(644)	(704)	(1 348)
Intérêts sur l'excédent requis	672	(672)	-
Total du rendement des placements	21 757	(4 876)	16 881
Tranche comptabilisée en résultat	16 489	2 622	19 111
Tranche comptabilisée dans les AERG	5 268	(7 498)	(2 230)
Produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance	(10 283)	26	(10 257)
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	10 199	(67)	10 132
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(5 231)	-	(5 231)
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	1 755	-	1 755
Profit (perte) de change net	(2)	-	(2)
Incidence de la comptabilité de couverture du risque lié aux passifs des contrats d'assurance émis	(128)	-	(128)
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie	52	-	52
Reclassement des variations des profits (pertes) sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur	(3 346)	-	(3 346)
Autre	394	-	394
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis	(6 590)	(41)	(6 631)
Effets des variations des taux de change	(1 417)	-	(1 417)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change	(8 007)	(41)	(8 048)
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(16 252)	33	(16 219)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	8 245	(74)	8 171
Produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance	2 135	-	2 135
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(3 886)	4	(3 882)
Évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(57)	-	(57)
Autre	(88)	-	(88)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus	(1 896)	4	(1 892)
Effets des variations des taux de change	243	-	243
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change	(1 653)	4	(1 649)
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des variations des taux de change	1 133	-	1 133
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(2 786)	4	(2 782)
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(6)	(498)	(504)
Total des revenus (pertes) de placement, des produits financiers (charges financières) d'assurance et des produits financiers (charges financières) de réassurance, montant net	12 091	(5 411)	6 680
Montants comptabilisés en résultat	1 364	2 157	3 521
Montants comptabilisés dans les AERG	10 727	(7 568)	3 159

¹⁾ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance ¹	Total
Rendement des placements			
Revenus de placement	13 036 \$	3 079 \$	16 115 \$
Profits (pertes) nets sur les actifs financiers à la JVRN	2 176	506	2 682
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers à la JVAERG	11 212	1 018	12 230
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) sur les actifs financiers	(247)	(57)	(304)
Charges de placement	(540)	(757)	(1 297)
Intérêts sur l'excédent requis	521	(521)	-
Total du rendement des placements	26 158	3 268	29 426
Tranche comptabilisée en résultat	15 830	2 191	18 021
Tranche comptabilisée dans les AERG	10 328	1 077	11 405
Produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance	(8 214)	28	(8 186)
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(11 008)	21	(10 987)
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(7 384)	-	(7 384)
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	1 267	-	1 267
Profit (perte) de change net	(80)	-	(80)
Incidence de la comptabilité de couverture du risque lié aux passifs des contrats d'assurance émis	(41)	-	(41)
Reclassement des AERG liés aux dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de flux de trésorerie	(3)	-	(3)
Reclassement des variations des profits (pertes) sur les dérivés vers les produits financiers (charges financières) d'assurance – couvertures de juste valeur	185	-	185
Autre	237	-	237
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis	(25 041)	49	(24 992)
Effets des variations des taux de change	(952)	-	(952)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change	(25 993)	49	(25 944)
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(13 930)	36	(13 894)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(12 063)	13	(12 050)
Produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change			
Intérêts capitalisés sur les contrats d'assurance	241	(12)	229
Attribuables aux variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	598	(28)	570
Évolution du risque de non-exécution par les réassureurs	(15)	-	(15)
Autre	(159)	-	(159)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus	665	(40)	625
Effets des variations des taux de change	(120)	-	(120)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change	545	(40)	505
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des variations des taux de change	(719)	(15)	(734)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	1 264	(25)	1 239
Diminution (augmentation) des passifs des contrats de placement	(17)	(418)	(435)
Total des revenus (pertes) de placement, des produits financiers (charges financières) d'assurance et des produits financiers (charges financières) de réassurance, montant net	693	2 859	3 552
Montants comptabilisés en résultat	1 164	1 794	2 958
Montants comptabilisés dans les AERG	(471)	1 065	594

¹⁾ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Les tableaux suivants présentent les revenus de placement et les produits financiers et charges financières d'assurance comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global par secteur à présenter pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Contrats d'assurance et de réassurance					Total
	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux	Autres que d'assurance ¹	
Total du rendement des placements						
Tranche comptabilisée en résultat	7 994 \$	3 529 \$	4 943 \$	23 \$	2 622 \$	19 111 \$
Tranche comptabilisée dans les AERG	801	5 876	(1 411)	2	(7 498)	(2 230)
	8 795	9 405	3 532	25	(4 876)	16 881
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(7 334)	(3 650)	(5 278)	10	33	(16 219)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(977)	473	8 749	-	(74)	8 171
	(8 311)	(3 177)	3 471	10	(41)	(8 048)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	604	347	185	(3)	-	1 133
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(168)	59	(2 677)	-	4	(2 782)
	436	406	(2 492)	(3)	4	(1 649)

¹⁾ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance et de réassurance					Total
	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux	Autres que d'assurance ¹	
Total du rendement des placements						
Tranche comptabilisée en résultat	7 095 \$	3 514 \$	5 193 \$	28 \$	2 191 \$	18 021 \$
Tranche comptabilisée dans les AERG	4 675	2 454	3 197	2	1 077	11 405
	11 770	5 968	8 390	30	3 268	29 426
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance au titre des contrats d'assurance émis et effet de la variation des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(6 436)	(3 315)	(4 868)	689	36	(13 894)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	(4 601)	(2 394)	(5 068)	-	13	(12 050)
	(11 037)	(5 709)	(9 936)	689	49	(25 944)
Total des produits financiers (charges financières) de réassurance au titre des contrats de réassurance détenus et effet des variations des taux de change						
Tranche comptabilisée en résultat, y compris les effets des taux de change	(105)	57	11	(682)	(15)	(734)
Tranche comptabilisée dans les AERG, y compris les effets des taux de change	117	33	1 114	-	(25)	1 239
	12	90	1 125	(682)	(40)	505

¹⁾ Les contrats autres que d'assurance comprennent les ajustements de consolidation et les éliminations pour les transactions entre les secteurs d'activité.

g) Jugements et estimations importants

l) Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comptent trois principaux composants :

- Une estimation des flux de trésorerie futurs
- Un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie futurs
- Un ajustement au titre du risque non financier

Le calcul des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Un examen complet des hypothèses et des méthodes d'évaluation a lieu chaque année. L'examen réduit l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs prévus et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les passifs des contrats d'assurance.

Méthode utilisée pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance

La Société utilise surtout des projections déterministes fondées sur les hypothèses les plus probables pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Pour les caractéristiques de certains produits, comme les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie universelle, les garanties implicites des contrats d'assurance vie avec participation ne versant pas de dividende et dont le niveau plancher du montant à risque est limité à zéro, et les garanties des contrats de rente variable, la Société a élaboré une approche stochastique pour refléter l'asymétrie du risque.

Détermination des hypothèses

Pour les projections déterministes, les hypothèses sont établies relativement à la mortalité, à la morbidité, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation, et à certains impôts et taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature des facteurs et établissement des hypothèses		Gestion du risque
Mortalité	La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.	La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins. La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2024 ont été favorables (favorables en 2023) en regard des hypothèses retenues.
Morbidité	La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.	La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2024 ont été favorables (favorables en 2023) en regard des hypothèses retenues.

Nature des facteurs et établissement des hypothèses		Gestion du risque
Résiliation de contrats et régularité des primes	Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.	La Société cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Société suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2024 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2023) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.
Charges directement attribuables	Les hypothèses relatives aux charges directement attribuables reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes directement attribuables. Les charges directement attribuables découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront. Les frais d'acquisition directement attribuables sont fondés sur des études de coûts internes.	La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses charges chaque mois, en comparant notamment les charges réelles avec les charges prévues dans la tarification et l'évaluation. Les frais de gestion de 2024 ont été défavorables (défavorables en 2023) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.
Impôts et taxes	Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat.	La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues.	La Société fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques. Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.

La Société passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Les modifications apportées aux hypothèses autres qu'économiques ont comme incidence, selon une hypothèse économique arrêtée, d'ajuster la marge sur services contractuels pour les contrats évalués selon le modèle général d'évaluation et les contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables s'il existe une marge sur services contractuels restante pour le groupe de contrats pour lequel des modifications ont été apportées. Ce montant est par la suite comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont offerts. Les modifications pourraient également avoir une incidence sur le résultat net et les AERG dans la mesure où la marge sur services contractuels a été épuisée, ou dans la mesure où les taux d'actualisation sont différents des taux arrêtés utilisés pour quantifier les variations de la marge sur services contractuels.

II) Détermination des variations des flux de trésorerie discrétionnaires

Les modalités de certains contrats évalués selon le MGE permettent à la Société, à sa discrétion, de verser des flux de trésorerie aux titulaires de contrats selon le montant ou le moment. Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires sont considérées comme liées aux services futurs; elles entraînent donc un ajustement de la MSC. La Société détermine comment déceler les variations des flux de trésorerie discrétionnaires en spécifiant la base en fonction de laquelle elle s'attend à déterminer son engagement au titre de ce contrat (par exemple un taux d'intérêt fixe ou un taux de rendement qui varie en fonction des rendements d'actifs spécifiés). Cette détermination est établie à la date de passation du contrat.

III) Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie des contrats d'assurance assortis de caractéristiques sans participation sont actualisés en fonction des courbes de taux sans risque ajustées au moyen d'une prime d'illiquidité pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des passifs. Les flux de trésorerie qui fluctuent en fonction des rendements des éléments sous-jacents sont ajustés pour refléter leur variabilité aux termes de ces courbes de taux ajustées. Chaque courbe de taux fait l'objet d'une interpolation entre le taux au comptant au dernier point de donnée observable sur le marché et le taux au comptant ultime, lequel reflète le taux d'intérêt réel à long terme majoré du taux prévu d'inflation.

Pour les contrats d'assurance assortis de caractéristiques avec participation, les flux de trésorerie des contrats d'assurance qui varient en fonction du rendement des éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent cette variabilité.

Dans le cas des contrats d'assurance dont les flux de trésorerie varient en fonction du rendement des éléments sous-jacents et dont la valeur actualisée est calculée au moyen de la modélisation stochastique, les flux de trésorerie sont projetés et actualisés aux taux propres à un scénario, calibrés en moyenne comme étant les courbes de taux sans risque ajustées pour tenir compte de la liquidité.

Les taux au comptant utilisés pour actualiser les flux de trésorerie générés par le passif sont présentés dans les tableaux suivants et tiennent compte des primes d'illiquidité déterminées en fonction des écarts sur actif net indicatifs des caractéristiques de liquidité des passifs par zone géographique.

31 décembre 2024										
	Devise	Catégorie liée à la liquidité	Taux observable (n ^{bre} d'années)	Taux ultime (n ^{bre} d'années)	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
Canada	CAD	Illiquide	30	70	3,46 %	3,93 %	4,86 %	5,00 %	5,32 %	4,40 %
		Quelque peu liquide ¹	30	70	3,44 %	3,89 %	4,76 %	4,98 %	5,21 %	4,40 %
États-Unis	USD	Illiquide	30	70	4,48 %	5,05 %	6,01 %	6,33 %	6,15 %	5,15 %
		Quelque peu liquide ¹	30	70	4,56 %	5,09 %	5,91 %	6,33 %	6,14 %	5,03 %
Japon	JPY	Quelque peu liquide ¹	30	70	0,82 %	1,17 %	1,55 %	2,33 %	2,97 %	1,60 %
Hong Kong	HKD	Illiquide	15	55	3,73 %	4,36 %	5,23 %	4,70 %	4,17 %	3,70 %

31 décembre 2023										
	Devise	Catégorie liée à la liquidité	Taux observable (n ^{bre} d'années)	Taux ultime (n ^{bre} d'années)	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
Canada	CAD	Illiquide	30	70	5,17 %	4,33 %	4,92 %	4,86 %	4,80 %	4,40 %
		Quelque peu liquide ¹	30	70	5,14 %	4,22 %	4,69 %	4,72 %	4,69 %	4,40 %
États-Unis	USD	Illiquide	30	70	5,38 %	4,54 %	5,37 %	5,65 %	5,27 %	5,00 %
		Quelque peu liquide ¹	30	70	5,32 %	4,57 %	5,25 %	5,56 %	5,18 %	4,88 %
Japon	JPY	Quelque peu liquide ¹	30	70	0,53 %	0,77 %	1,08 %	1,75 %	2,24 %	1,60 %
Hong Kong	HKD	Illiquide	15	55	4,20 %	4,01 %	4,98 %	4,61 %	4,19 %	3,80 %

¹⁾ La catégorie quelque peu liquide renvoie au niveau de liquidité situé entre les catégories liquide et illiquide. Les éléments quelque peu liquides offrent plus de liquidité que les éléments illiquides, mais moins de liquidité que les éléments liquides.

Les montants présentés en résultat pour les contrats pour lesquels les modifications aux hypothèses ayant trait au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les montants versés aux titulaires de contrats reflètent les taux d'actualisation arrêtés au début de l'adoption d'IFRS 17, ou arrêtés à la date d'émission pour les contrats d'assurance émis par la suite. Ces contrats comprennent les produits d'assurance temporaire, les produits d'assurance vie entière garantis et les produits d'assurance maladie, y compris les produits d'assurance maladies graves et d'assurance soins de longue durée. Dans le cas des contrats pour lesquels les modifications aux hypothèses liées au risque financier ont une incidence considérable sur les montants versés aux titulaires de contrats, les taux d'actualisation sont mis à jour en fonction des variations des flux de trésorerie futurs attribuables aux variations du risque financier, de sorte que le montant présenté en résultat net découlant des variations futures des variables financières est de néant. Ces contrats comprennent les contrats d'assurance vie universelle ajustables. L'incidence découlant des différences entre les taux de la période considérée et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le résultat est présentée dans les AERG.

IV) Ajustement au titre du risque et niveau de confiance utilisé dans la détermination de l'ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lors de l'exécution des contrats d'assurance par cette dernière. Le processus d'ajustement au titre du risque tient compte du risque d'assurance, du risque de déchéance et du risque de charges, et reflète les résultats tant favorables que défavorables ainsi que les avantages sur le plan de la diversification des contrats d'assurance émis.

La Société estime l'ajustement au titre du risque au moyen d'une méthode fondée sur la marge. Cette méthode tient compte d'une marge pour écarts défavorables, définie en général en pourcentage de l'hypothèse fondée sur la meilleure estimation, lorsque les flux de trésorerie futurs sont incertains. Les flux de trésorerie qui en découlent sont actualisés à des taux conformes à la meilleure estimation des flux de trésorerie de façon à déterminer l'ajustement total au titre du risque. La fourchette de ces marges est établie par la Société et passée en revue régulièrement.

L'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance de 90 % à 95 % pour tous les secteurs d'activité.

V) Composant investissement, services de rendement d'investissement et services liés à l'investissement

La Société identifie le composant investissement, les services de rendement d'investissement (contrat sans participation directe) et les services liés à l'investissement (contrat avec participation directe) d'un contrat dans le cadre du processus de gouvernance des produits.

Les composants investissement sont les montants à payer aux titulaires de contrats en toutes circonstances. Les composants investissement sont exclus des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement sont des services d'investissement rendus dans le cadre d'un contrat d'assurance et font partie des services offerts au titulaire de contrat relativement à son contrat d'assurance.

VI) Pondération relative des prestations découlant de la couverture d'assurance, des services de rendement d'investissement et des services liés à l'investissement

La marge sur services contractuels est amortie en résultat lorsque les services prévus au contrat d'assurance sont rendus sur la base des unités de couverture. Les unités de couverture correspondent au volume de services (couverture d'assurance, services de rendement d'investissement et services liés à l'investissement) prévus au contrat d'assurance déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Lorsque la taille relative de l'unité de couverture des services liés à l'investissement ou de l'unité de couverture des services de rendement d'investissement est disproportionnée par rapport à celle de l'unité de couverture des services d'assurance, ou l'inverse, la Société doit déterminer une pondération relative des services pour refléter la prestation de chacun de ces services. La Société a identifié les unités de couverture dans le cadre du processus de gouvernance des produits et n'a pas repéré des contrats pour lesquels cette pondération est requise.

h) Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux modifications des hypothèses non économiques

Les tableaux qui suivent présentent l'information sur la mesure dans laquelle les modifications raisonnablement possibles, par la Société, des hypothèses relatives aux variables de risques autres qu'économiques et aux variables de certains risques économiques des contrats d'assurance ont une incidence sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires. En ce qui concerne les variables de risques autres qu'économiques, les incidences sont présentées séparément, compte non tenu et compte tenu des incidences des contrats de réassurance détenus. La méthode utilisée pour obtenir l'information sur la sensibilité et formuler les hypothèses significatives n'a pas changé par rapport à la période précédente.

L'analyse est fondée sur une modification simultanée des hypothèses à l'échelle des secteurs d'activité, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. Dans les faits, les résultats techniques relatifs à chaque hypothèse varient souvent par activité et par marché géographique, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer grandement de ces estimations pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les écarts entre les résultats réels et les hypothèses, les changements dans la combinaison des activités, les taux d'imposition effectifs, ainsi que les limites générales des modèles internes de la Société.

Incidence immédiate possible sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires des variations des hypothèses autres qu'économiques¹

Au 31 décembre 2024	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net attribué aux actionnaires		Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires		Total du résultat global attribué aux actionnaires	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
(après impôts, sauf pour la MSC)								
Hypothèses concernant les contrats								
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 3, 5}								
Portefeuilles pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(700) \$	(200) \$	(700) \$	(300) \$	200 \$	100 \$	(500) \$	(200) \$
Portefeuilles pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(100)	(600)	-	-	100	200	100	200
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs ^{4, 5, 6} (incidence et cessation)								
	(2 200)	(1 800)	(3 000)	(2 700)	700	600	(2 300)	(2 100)
Variation de 10 % des taux de résiliation futurs ^{3, 5}								
Portefeuilles pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(700)	(600)	(100)	(100)	(200)	(200)	(300)	(300)
Portefeuilles pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(900)	(700)	(700)	(400)	400	300	(300)	(100)
Augmentation de 5 % des charges futures								
	(600)	(600)	(100)	(100)	100	100	-	-

Au 31 décembre 2023	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net attribué aux actionnaires		Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires		Total du résultat global attribué aux actionnaires	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
(après impôts, sauf pour la MSC)								
Hypothèses concernant les contrats								
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 3, 5}								
Portefeuilles pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(800) \$	(200) \$	(400) \$	(200) \$	- \$	- \$	(400) \$	(200) \$
Portefeuilles pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	-	(500)	-	-	-	100	-	100
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs ^{4, 5, 6} (incidence et cessation)								
	(1 500)	(1 300)	(3 300)	(3 300)	500	400	(2 800)	(2 900)
Variation de 10 % des taux de résiliation futurs ^{3, 5}								
Portefeuilles pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(600)	(500)	(100)	(100)	(100)	(100)	(200)	(200)
Portefeuilles pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(1 200)	(800)	(400)	(300)	300	200	(100)	(100)
Augmentation de 5 % des charges futures								
	(600)	(600)	-	-	-	-	-	-

- ¹ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, réduisant ainsi l'incidence directe sur la MSC et le résultat attribué aux actionnaires.
- ² Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des passifs des contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des passifs des contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.
- ³ La sensibilité est évaluée pour chaque portefeuille d'assurance directe, compte tenu des incidences des contrats de réassurance détenus au titre des contrats au sein de ce portefeuille, afin de déterminer si l'ensemble des passifs des contrats d'assurance ont augmenté.
- ⁴ Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels les passifs des contrats d'assurance ne prévoient que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins d'un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.
- ⁵ L'incidence de la sensibilité aux événements de morbidité, de mortalité et de déchéance sur les activités d'assurance soins de longue durée ne prend pas en considération les mesures compensatoires découlant de la capacité de la Société de hausser les primes en présence de tels événements, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.
- ⁶ Y compris une détérioration de 5 % des taux d'incidence et une détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires des variations des hypothèses autres qu'économiques sur les soins de longue durée¹

Au 31 décembre 2024	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net attribué aux actionnaires		Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires		Total du résultat global attribué aux actionnaires	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
(après impôts, sauf pour la MSC)								
Hypothèses concernant les contrats								
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2,3}	(300) \$	(300) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité ^{2,3}	(1 400)	(1 300)	(500)	(400)	200	200	(300)	(200)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité ^{2,3}	(1 400)	(1 300)	(1 300)	(1 100)	500	400	(800)	(700)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ^{2,3}	(400)	(400)	-	-	100	100	100	100
Augmentation de 5 % des charges futures ³	(100)	(100)	-	-	-	-	-	-
<hr/>								
Au 31 décembre 2023	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net attribué aux actionnaires		Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires		Total du résultat global attribué aux actionnaires	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
(après impôts, sauf pour la MSC)								
Hypothèses concernant les contrats								
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2,3}	(300) \$	(300) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité ^{2,3}	(900)	(900)	(800)	(800)	100	100	(700)	(700)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité ^{2,3}	(900)	(900)	(1 600)	(1 600)	200	200	(1 400)	(1 400)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ^{2,3}	(400)	(400)	-	-	-	-	-	-
Augmentation de 5 % des charges futures ³	(100)	(100)	-	-	-	-	-	-

¹⁾ Les incidences possibles sur la MSC ont été converties du \$ US à 1,4382 (1,3186 en 2023), et les incidences possibles sur le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires ont été converties du \$ US à 1,3987 (1,3612 en 2023).

²⁾ L'incidence de la sensibilité aux événements de morbidité, de mortalité et de déchéance sur les activités d'assurance soins de longue durée ne prend pas en considération les mesures compensatoires découlant de la capacité de la Société de hausser les primes en présence de tels événements, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable aux sensibilités.

³⁾ L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

Incidence possible sur la marge sur services contractuels, le résultat net attribué aux actionnaires, les autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires et le total du résultat global attribué aux actionnaires découlant des variations de certaines hypothèses financières utilisées dans le calcul des passifs des contrats d'assurance¹

Au 31 décembre 2024 (après impôts, sauf pour la MSC)	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux actionnaires	Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	Total du résultat global attribué aux actionnaires
Hypothèses financières				
Diminution de 10 points de base du taux au comptant ultime	(300) \$	-	(200) \$	(200) \$
Augmentation de 50 points de base de la volatilité des taux d'intérêt ²	(100)	-	-	-
Augmentation de 50 points de base de la volatilité du rendement des placements à revenu non fixe ²	(100)	-	-	-
<hr/>				
Au 31 décembre 2023 (après impôts, sauf pour la MSC)	MSC nette des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux actionnaires	Autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	Total du résultat global attribué aux actionnaires
Hypothèses financières				
Diminution de 10 points de base du taux au comptant ultime	(200) \$	-	(300) \$	(300) \$
Augmentation de 50 points de base de la volatilité des taux d'intérêt ²	-	-	-	-
Augmentation de 50 points de base de la volatilité du rendement des placements à revenu non fixe ²	(100)	-	-	-

¹ L'incidence de ces hypothèses n'est pas linéaire.

² Hypothèse retenue dans le calcul des passifs des contrats d'assurance assortis de garanties financières, y compris les taux crédités minimums garantis des produits d'assurance vie universelle, les garanties implicites des contrats d'assurance vie avec participation ne versant pas de dividende et dont le niveau plancher du montant à risque est limité à zéro et les garanties des contrats de rente variable, pour lesquels une approche stochastique est utilisée pour refléter l'asymétrie du risque.

i) Méthodes et hypothèses actuarielles

La Société réalise un examen exhaustif des méthodes et hypothèses actuarielles chaque année. L'examen vise à réduire l'exposition de la Société à l'incertitude et à s'assurer que les hypothèses à l'égard des risques liés aux passifs des contrats d'assurance demeurent appropriées. Pour ce faire, la Société surveille les résultats techniques et met à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs prévus, et elle s'assure que l'ajustement au titre du risque est approprié pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques de la Société, la surveillance continue des résultats techniques et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures aux hypothèses actuarielles, qui pourraient avoir une incidence importante sur les passifs nets des contrats d'assurance. Les changements découlant de l'examen sont généralement mis en œuvre au troisième trimestre de chaque exercice, mais des mises à jour pourraient être effectuées dans des périodes autres que le troisième trimestre dans certaines circonstances.

Examen 2024 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2024 a donné lieu à une diminution de 174 \$, compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Cette variation a entraîné une diminution de 250 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (199 \$ après impôts), une augmentation de 29 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (21 \$ après impôts), une diminution de 421 \$ de la MSC, une hausse de 771 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (632 \$ après impôts) et une augmentation de 45 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (32 \$ après impôts).

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts¹

Exercice clos le 31 décembre 2024	Total
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	620 \$
Examen des contrats de réassurance et de l'ajustement au titre des autres risques	427
Mises à jour des hypothèses relatives aux charges	(406)
Mises à jour des hypothèses financières	(386)
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	(273)
Mises à jour des méthodes et autres mises à jour	(156)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	(174) \$

¹ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle de (215) \$. En tenant compte de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, l'incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts est de (389) \$.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts, le résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts, les AERG et la MSC¹

Exercice clos le 31 décembre 2024	Total
Tranche comptabilisée dans le résultat net attribué aux :	
Titulaires de contrats avec participation	29 \$
Actionnaires	(250)
	(221)
Tranche comptabilisée dans les AERG attribués aux :	
Titulaires de contrats avec participation	45
Actionnaires	771
	816
Tranche comptabilisée dans la MSC	(421)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	174 \$

¹⁾ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle de 215 \$. En tenant compte de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, l'incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts est de 389 \$.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné une hausse de 620 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La hausse découle essentiellement d'un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance des produits sans participation de la Société dans le sous-secteur de l'assurance vie aux États-Unis et des produits de la division internationale des clients fortunés de la Société dans le secteur Asie. Pour les produits axés sur la protection aux États-Unis, les taux de déchéance ont diminué au cours de la pandémie de COVID-19 et sont demeurés bas depuis, tandis que, pour les produits d'assurance vie universelle indexés aux États-Unis, les produits d'assurance vie détenus par des banques aux États-Unis et les produits de la division internationale des clients fortunés dans le secteur Asie, les taux de déchéance ont augmenté en raison de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt à court terme. La Société a mis à jour ses hypothèses relatives à la déchéance pour tenir compte des tendances en matière de résultats techniques. Les taux de déchéance ultime pour les produits avec garantie de non-déchéance n'ont pas été modifiés.

Examen des contrats de réassurance et de l'ajustement au titre des autres risques

L'examen des contrats de réassurance de la Société et de l'ajustement au titre du risque, compte non tenu des modifications découlant directement de la mise à jour des autres hypothèses, a entraîné une hausse de 427 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La hausse découle des mises à jour des flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance de la Société pour tenir compte des conditions actuelles du marché de la réassurance et des coûts attendus en résultant pour les anciens contrats de réassurance du risque de mortalité aux États-Unis, contrebalancées en partie par les mises à jour de la méthode de calcul de la Société de l'ajustement au titre du risque en Amérique du Nord en lien avec le risque non financier.

De façon générale, l'ajustement au titre du risque de la Société se situe toujours dans le niveau de confiance de 90 % à 95 %.

Mises à jour des hypothèses relatives aux charges

Les mises à jour des hypothèses relatives aux charges ont entraîné une baisse de 406 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La baisse découle d'un examen détaillé des hypothèses relatives à l'ensemble des charges de la Société, y compris les charges de placement. La Société les a harmonisées avec sa structure actuelle des coûts et a tenu compte de l'incidence de modifications apportées au classement de certaines charges qui étaient considérées comme des charges directement attribuables et qui sont maintenant considérées comme des charges non directement attribuables.

Mises à jour des hypothèses financières

Les mises à jour des hypothèses financières ont entraîné une baisse de 386 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La baisse découle d'un examen des taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des contrats d'assurance assortis de caractéristiques sans participation de la Société, lequel a donné lieu à une augmentation des taux d'intérêt sans risque ultimes des produits d'assurance aux États-Unis pour les harmoniser avec les moyennes historiques, ainsi qu'à une mise à jour des paramètres utilisés pour déterminer les primes d'illiquidité, le tout contrebalancé en partie par des améliorations apportées aux prévisions de taux crédités de certains produits d'assurance vie universelle aux États-Unis.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné une baisse de 273 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La baisse découle des mises à jour des taux de morbidité des produits d'assurance maladie à Hong Kong pour tenir compte de la diminution des demandes d'indemnisation des hôpitaux relativement à certains produits que la Société comptabilise selon le modèle général d'évaluation, contrebalancées en partie par les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité des produits d'assurance maladies graves à Hong Kong pour tenir compte des résultats techniques récents.

Mises à jour des méthodes et autres mises à jour

Les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une baisse de 156 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La baisse découle de l'incidence des mises à jour annuelles sur les modèles d'évaluation de la Société pour les produits avec participation en Asie et au Canada afin de tenir compte de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'exercice, contrebalancées en partie par divers autres éléments de moindre importance qui ont donné lieu à une augmentation nette des flux de trésorerie d'exécution.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts, le résultat net attribué aux actionnaires, la MSC et les AERG par secteur¹

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une diminution de 266 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution découle essentiellement des mises à jour de notre méthode de calcul de l'ajustement au titre du risque en lien avec le risque non financier et de l'examen des taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des contrats d'assurance assortis de caractéristiques sans participation. Ces variations ont entraîné une augmentation de 3 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (2 \$ après impôts), une augmentation de 222 \$ de la MSC et une diminution de 15 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (10 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une augmentation de 895 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence nette des mises à jour des flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance de la Société et de la méthode de calcul de l'ajustement au titre du risque en lien avec le risque non financier, à l'examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance de ses produits d'assurance vie et aux améliorations apportées aux prévisions de taux crédités de certains produits d'assurance vie universelle, le tout contrebalancé en partie par l'examen des taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des contrats d'assurance assortis de caractéristiques sans participation. Ces variations ont entraîné une diminution de 256 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (202 \$ après impôts), une diminution de 1 228 \$ de la MSC et une augmentation de 589 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (466 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une diminution de 818 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution découle essentiellement de l'incidence des mises à jour des hypothèses de morbidité de certains produits d'assurance maladie à Hong Kong pour tenir compte des résultats techniques récents, des mises à jour par suite de l'examen détaillé par la Société de l'ensemble des charges, y compris les charges de placement, ainsi que de l'incidence des mises à jour annuelles de ses modèles d'évaluation pour les produits avec participation, le tout contrebalancé en partie par un examen des hypothèses relatives à la déchéance des produits de la division internationale des clients fortunés. Ces variations ont entraîné une diminution de 4 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (5 \$ après impôts), une augmentation de 591 \$ de la MSC et une augmentation de 213 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (190 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles dans le secteur Services généraux et autres (qui comprend les activités du sous-secteur de la réassurance IARD de la Société, les activités d'assurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance maladie, et les ajustements de consolidation, y compris les éliminations des soldes et opérations intersociétés) ont donné lieu à une augmentation de 15 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ces variations ont entraîné une augmentation de 7 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (6 \$ après impôts), une diminution de 6 \$ de la MSC et une diminution de 16 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (14 \$ après impôts).

Examen 2023 des méthodes et hypothèses actuarielles

Pour l'exercice complet, l'examen des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2023 a donné lieu à une diminution de 3 197 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 171 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (105 \$ après impôts), une augmentation de 173 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (165 \$ après impôts), une augmentation de 2 754 \$ de la MSC et une hausse de 99 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (73 \$ après impôts).

Au troisième trimestre de 2023, l'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles réalisé en 2023 a donné lieu à une diminution de 347 \$, compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 27 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (diminution de 14 \$ après impôts), une augmentation de 58 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (74 \$ après impôts), une augmentation de 116 \$ de la MSC et une hausse de 146 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (110 \$ après impôts).

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a également mis à jour les méthodes et hypothèses actuarielles, ce qui a entraîné une diminution du niveau global de l'ajustement au titre du risque non financier. Par suite de ce changement, l'ajustement au titre du risque se situe environ au point médian de la fourchette existante du niveau de confiance de 90 % à 95 % de la Société. L'ajustement au titre du risque aurait dépassé le niveau de confiance de 95 % au quatrième trimestre de 2023 si ce changement n'avait pas eu lieu. Ce changement a également entraîné une diminution de 2 850 \$, compte non tenu de la tranche relative aux

¹ L'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles par la Société a également une incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats avec participation. L'incidence totale de ces mesures sur la Société figure dans le tableau ci-dessus.

participations ne donnant pas le contrôle, des flux de trésorerie d'exécution avant impôts, une hausse de 144 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (119 \$ après impôts), une augmentation de 115 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts (91 \$ après impôts), une augmentation de 2 638 \$ de la MSC et une baisse de 47 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (37 \$ après impôts).

Depuis le début de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la mortalité et le comportement des titulaires de contrats de certains secteurs d'activité. Compte tenu de la nature à long terme des hypothèses de la Société, les études actuarielles de 2023 de la Société ne tiennent pas compte des résultats techniques qui ont été considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme représentatifs du niveau réel des sinistres ou des taux de déchéance futurs.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts¹

	Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023	Trimestre clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2023
Examen des contrats de rente variable au Canada	(133) \$	- \$	(133) \$
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	265	-	265
Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats	98	-	98
Mises à jour des méthodes et autres mises à jour	(577)	-	(577)
Examen de l'ajustement au titre du risque	-	(2 850)	(2 850)
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	(347) \$	(2 850) \$	(3 197) \$

¹⁾ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle de 103 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 et de 97 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2023

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts, le résultat net attribué aux titulaires de contrats avec participation avant impôts, les AERG et la MSC¹

	Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023	Trimestre clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2023
Tranche comptabilisée dans le résultat net attribué aux :			
Titulaires de contrats avec participation	58 \$	115 \$	173 \$
Actionnaires	27	144	171
	85	259	344
Tranche comptabilisée dans les AERG attribués aux :			
Titulaires de contrats avec participation	-	(21)	(21)
Actionnaires	146	(26)	120
	146	(47)	99
Tranche comptabilisée dans la MSC	116	2 638	2 754
Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles, avant impôts	347 \$	2 850 \$	3 197 \$

¹⁾ Compte non tenu de la tranche relative aux participations ne donnant pas le contrôle, dont un montant de 72 \$ est lié à la MSC pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 et un montant de 87 \$ est lié à la MSC pour le trimestre clos le 31 décembre 2023.

Examen des contrats de rente variable au Canada

L'examen des contrats de rente variable de la Société au Canada a donné lieu à une diminution de 133 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La diminution découle d'une baisse des honoraires de gestion de placements, contrebalancée en partie par les mises à jour des hypothèses relatives aux produits, notamment celles relatives aux taux de rachats, d'incidence et d'utilisation, pour refléter les résultats techniques récents.

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont donné lieu à une augmentation de 265 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

L'augmentation découle de la hausse des taux d'incidence pour certains produits au Vietnam pour les aligner sur les résultats techniques récents et des mises à jour des hypothèses de mortalité dans le sous-secteur de l'assurance vie aux États-Unis de la Société pour refléter les tendances sectorielles et les résultats techniques récents, le tout contrebalancé en partie par les mises à jour des hypothèses de morbidité relatives à certains produits au Japon pour refléter les résultats techniques réels.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné une hausse de 98 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

La hausse découle essentiellement d'un examen détaillé des hypothèses relatives à la déchéance des produits d'assurance vie universelle à coût uniforme de la Société au Canada, qui a donné lieu à une baisse des taux de déchéance afin de les harmoniser avec les nouvelles tendances.

Mises à jour des méthodes et autres mises à jour

Les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 3 427 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts.

Au troisième trimestre de 2023, les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 577 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution découle de l'incidence du coût des garanties sur les titulaires de contrat avec participation à l'échelle de tous les sous-secteurs d'activité attribuable aux mises à jour annuelles des paramètres, à la recalibration des dividendes et aux fluctuations du marché au cours de l'exercice, ainsi que des améliorations à la modélisation de certains produits en Asie, le tout contrebalancé en partie par la mise à jour de la méthode de modélisation des prévisions de primes dans le sous-secteur de l'assurance vie aux États-Unis de la Société.

Au quatrième trimestre de 2023, les mises à jour des méthodes et autres mises à jour ont entraîné une diminution de 2 850 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution est attribuable à la baisse du niveau de confiance global utilisé dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier. Par suite de ce changement, l'ajustement au titre du risque se situe environ au point médian de la fourchette existante du niveau de confiance de 90 % à 95 % de la Société.

Incidence des modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles sur les flux de trésorerie d'exécution avant impôts, le résultat net attribué aux actionnaires, la MSC et les AERG par secteur

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2023

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une diminution de 159 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution découle des mises à jour des hypothèses de la Société relatives aux produits de rente variable ainsi que des mises à jour de ses modèles d'évaluation des produits avec participation, qui s'expliquent par la recalibration des dividendes annuels, le tout contrebalancé en partie par une baisse des taux de déchéance des produits d'assurance vie universelle à coût uniforme de la Société pour refléter les tendances les plus récentes. Ces variations ont entraîné une augmentation de 52 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (37 \$ après impôts), une augmentation de 142 \$ de la MSC et une augmentation de 2 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (1 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une augmentation de 270 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. L'augmentation est attribuable au sous-secteur de l'assurance vie de la Société et découle essentiellement d'une mise à jour de la méthode de modélisation des prévisions de primes futures, ainsi que des mises à jour des hypothèses de mortalité. Ces variations ont entraîné une augmentation de 134 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (106 \$ après impôts), une diminution de 600 \$ de la MSC et une augmentation de 196 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (155 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une diminution de 457 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. La diminution a essentiellement trait aux produits avec participation et découle surtout des améliorations apportées aux modèles, des mises à jour liées à la recalibration des dividendes, ainsi que des mises à jour annuelles pour refléter les fluctuations du marché au cours de l'exercice. Ces facteurs ainsi que les mises à jour des hypothèses de morbidité pour certains produits au Japon ont été contrebalancés en partie par les mises à jour des taux d'incidence pour certains produits au Vietnam. Ces variations ont entraîné une diminution de 159 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (157 \$ après impôts), une augmentation de 574 \$ de la MSC, et une diminution de 53 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (47 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles dans le secteur Services généraux et autres (qui comprend les activités du sous-secteur de la réassurance IARD de la Société, les activités d'assurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance maladie, et les ajustements de consolidation, y compris les éliminations des soldes et opérations intersociétés) ont donné lieu à une diminution de 1 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ces variations n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires avant impôts et à la MSC, et ont entraîné une augmentation de 1 \$ des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires avant impôts (1 \$ après impôts).

Trimestre clos le 31 décembre 2023

La réduction du niveau de l'ajustement au titre du risque a eu les incidences suivantes par secteur.

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles au Canada ont donné lieu à une diminution de 246 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une augmentation de 4 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (3 \$ après impôts), une augmentation de 40 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avant impôts (29 \$ après impôts), une augmentation de 213 \$ de la MSC et une baisse de 11 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (8 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles aux États-Unis ont donné lieu à une diminution de 91 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une hausse de 33 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (26 \$ après impôts), une hausse de 78 \$ de la MSC et une diminution de 20 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (15 \$ après impôts).

Les modifications aux méthodes et hypothèses actuarielles en Asie ont donné lieu à une diminution de 2 513 \$ des flux de trésorerie d'exécution avant impôts. Ce changement a entraîné une hausse de 107 \$ du résultat net attribué aux actionnaires avant impôts (90 \$ après impôts), une augmentation de 75 \$ du résultat net attribué aux titulaires de contrats avant impôts (62 \$ après impôts), une hausse de 2 348 \$ de la MSC et une diminution de 17 \$ des autres éléments du résultat global avant impôts (14 \$ après impôts).

j) Composition des éléments sous-jacents

Le tableau suivant présente la composition et la juste valeur des éléments sous-jacents servant de soutien aux passifs des contrats avec participation directe de la Société aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2024			2023		
	Contrats avec participation	Contrats de rente variable	Contrats en unités de compte	Contrats avec participation	Contrats de rente variable	Contrats en unités de compte
Actifs sous-jacents						
Titres de créance	54 238 \$	- \$	- \$	44 682 \$	- \$	- \$
Actions cotées	19 846	-	-	14 442	-	-
Créances hypothécaires	4 535	-	-	4 449	-	-
Placements privés	8 398	-	-	6 720	-	-
Immeubles	4 525	-	-	3 907	-	-
Autres ^{1,2}	31 952	72 061	18 771	27 017	68 749	15 539
Total	123 494 \$	72 061 \$	18 771 \$	101 217 \$	68 749 \$	15 539 \$

¹⁾ Pour les contrats d'assurance vie avec participation, le poste Autres comprend les dérivés, les actifs des contrats de réassurance détenus et les autres placements.

²⁾ Pour les contrats de rente variable et les contrats en unités de compte, le poste Autres comprend les placements dans des fonds distincts.

k) Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Le tableau suivant présente la décomptabilisation future attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2024				2023			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Asie	65 \$	168 \$	57 \$	290 \$	59 \$	150 \$	62 \$	271 \$
Canada	72	213	303	588	72	205	272	549
Total	137 \$	381 \$	360 \$	878 \$	131 \$	355 \$	334 \$	820 \$

l) Obligations liées aux contrats d'assurance et de réassurance – analyse de l'échéance et montants payables à vue

Les tableaux suivants présentent l'échéance des passifs des contrats d'assurance et de réassurance détenus aux dates indiquées.

Au 31 décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements exigibles par période							
Passifs des contrats d'assurance ¹	4 223 \$	3 711 \$	6 266 \$	8 741 \$	12 644 \$	1 348 354 \$	1 383 939 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus ¹	250	395	530	419	373	(11 450)	(9 483)
Total	4 473 \$	4 106 \$	6 796 \$	9 160 \$	13 017 \$	1 336 904 \$	1 374 456 \$
Au 31 décembre 2023							
Paiements exigibles par période							
Passifs des contrats d'assurance ¹	3 400 \$	5 546 \$	6 766 \$	8 849 \$	11 320 \$	1 074 764 \$	1 110 645 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus ¹	332	460	492	592	475	6 097	8 448
Total	3 732 \$	6 006 \$	7 258 \$	9 441 \$	11 795 \$	1 080 861 \$	1 119 093 \$

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements des rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur et sont exclus des passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés. Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats de réassurance détenus tiennent compte des estimations liées au moment et au montant du paiement des primes de réassurance futures, contrebalancées par le recouvrement découlant des ententes de réassurance en vigueur. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

Le tableau suivant présente les montants des passifs des contrats d'assurance payables à vue aux dates indiquées.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
Asie	121 197 \$	131 829 \$	100 060 \$	129 117 \$
Canada	31 100	53 224	28 264	56 887
États-Unis	48 918	66 524	44 360	63 092
Total	201 215 \$	251 577 \$	172 684 \$	249 096 \$

Les montants payables à vue correspondent à la valeur de l'encaisse ou du compte des titulaires de contrats, ou les deux, moins les frais de résiliation applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs des contrats d'assurance des fonds distincts pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

m) Transactions de réassurance

Contrat avec Global Atlantic Financial Group

Le 11 décembre 2023, la Société a annoncé la conclusion de contrats avec Global Atlantic Financial Group (« GA ») dans le but de réassurer des contrats de soins de longue durée aux États-Unis, des produits à règlement échelonné aux États-Unis et des blocs de contrats d'assurance vie entière traditionnels au Japon. Selon les modalités de la transaction, la Société a conservé la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats. La transaction a été structurée comme une transaction de coassurance au moyen d'un contrat en quote-part à 80 % à l'égard du bloc de contrats de soins de longue durée et d'un contrat en quote-part de 100 % à l'égard des autres blocs.

La transaction a été clôturée le 22 février 2024, la Société ayant transféré des placements évalués à la JVAERG de 13,4 milliards de dollars et ayant réassuré des passifs nets des contrats d'assurance et de placement de 13,2 milliards de dollars. La Société a comptabilisé une marge sur services contractuels de réassurance de 308 \$ et des actifs financiers de 134 \$.

Contrat avec RGA Life Reinsurance Company of Canada

Le 25 mars 2024, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat avec RGA Life Reinsurance Company of Canada (« RGA Canada ») afin de réassurer son bloc de contrats d'assurance vie universelle au Canada. Selon les modalités de la transaction, la Société a conservé la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats. La transaction a été structurée comme une transaction de coassurance au moyen d'un contrat en quote-part de 100 %.

La transaction a été clôturée le 2 avril 2024, la Société ayant transféré des placements évalués à la JVAERG de 5,5 milliards de dollars et ayant réassuré des passifs des contrats d'assurance de 5,4 milliards de dollars. La Société a comptabilisé une marge sur services contractuels de réassurance de 213 \$.

Contrat avec Reinsurance Group of America

Le 20 novembre 2024, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat avec Reinsurance Group of America, Incorporated (« RGA ») dans le but de réassurer des contrats de ses blocs de contrats de soins de longue durée traditionnels aux États-Unis et de ses blocs de produits à règlement échelonné traditionnels aux États-Unis. Selon les modalités de la transaction, la Société a conservé la responsabilité de l'administration des contrats, ce qui ne devrait avoir aucune incidence sur les titulaires de contrats. La transaction a été structurée comme une transaction de coassurance au moyen d'un contrat en quote-part de 75 % à l'égard des blocs de contrats de soins de longue durée et de produits à règlement échelonné.

La transaction a été clôturée le 2 janvier 2025 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Société ayant transféré des placements de 5,4 milliards de dollars et ayant réassuré des passifs des contrats d'assurance de 5,4 milliards de dollars.

Note 7 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements financiers contractuels de la Société qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués ultérieurement à la juste valeur ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement désignés à la juste valeur

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite qui sont désignés à la JVRN à la comptabilisation initiale. La Société ne détient aucun passif des contrats de placement qui est obligatoirement désignés à la JVRN.

Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Solde, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts au 1 ^{er} janvier	749 \$	798 \$
Nouveaux contrats	70	48
Changements des conditions du marché	67	47
Rachats et échéances	(154)	(122)
Incidence des fluctuations des taux de change	76	(22)
Solde, à l'exclusion de ceux pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts au 31 décembre	808	749
Passifs des contrats de placement pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts	309 443	263 401
Solde aux 31 décembre	310 251 \$	264 150 \$

Le montant à payer aux titulaires de contrats est déterminé par contrat en fonction d'actifs donnés. Par conséquent, la juste valeur des passifs est assujettie à un risque de rendement propre aux actifs, mais n'est pas assujettie au risque de crédit propre à la Société, puisque les passifs sont entièrement garantis par les actifs donnés. La Société a déterminé que tout risque de crédit résiduel n'est pas significatif et n'a aucune incidence importante sur la juste valeur des passifs.

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent les produits de rente fixe qui procurent des paiements de revenu garanti pendant des périodes déterminées par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti, par secteur à présenter.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Asie	325 \$	315 \$	451 \$	438 \$
Canada	7 571	7 548	7 642	7 534
États-Unis	1 406	1 375	1 381	1 440
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	3 388	3 557	1 593	1 582
Passifs des contrats de placement	12 690 \$	12 795 \$	11 067 \$	10 994 \$

Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti, par activité commerciale.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Solde aux 1 ^{er} janvier	11 067 \$	9 281 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	3 218	3 365
Intérêt	316	218
Retraits	(2 240)	(1 629)
Honoraires	-	1
Incidence des fluctuations des taux de change	351	(108)
Divers	(22)	(61)
Solde aux 31 décembre	12 690 \$	11 067 \$

La valeur comptable tient compte de l'amortissement aux taux qui actualisent exactement les flux de trésorerie projetés à la valeur comptable nette des passifs aux dates d'émission.

La juste valeur est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Société. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur des passifs des contrats de placement a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Le tableau qui suit présente les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats de placement aux 31 décembre 2024 et 2023.

Passifs des contrats de placement¹

Aux 31 décembre	Paiements exigibles par période				Total
	Moins de 1 an ²	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
2024	316 119 \$	2 766 \$	1 170 \$	2 738 \$	322 793 \$
2023	268 537	2 978	1 408	3 488	276 411

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

²⁾ Comprennent des montants sans échéance précise, qui sont payables à vue.

d) Actifs des contrats de réassurance servant de soutien aux passifs des contrats de placement

La Société détient des contrats de réassurance servant de soutien aux passifs des contrats de placement, comme il est mentionné ci-dessus. Ces contrats de réassurance n'exposent pas le réassureur à un risque d'assurance important et sont évalués à la JVAERG ou au coût amorti. Aucun actif des contrats d'assurance n'est évalué à la JVRN.

La juste valeur de tous les actifs des contrats de réassurance servant de soutien aux passifs des contrats de placement est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur de tous les actifs des contrats de réassurance servant de soutien aux passifs des contrats de placement a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des actifs des contrats de réassurance évalués à la JVAERG s'établissait à 669 \$ (néant en 2023). La juste valeur et la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance évalués au coût amorti se chiffraient respectivement à 978 \$ et 1 052 \$ (respectivement 27 \$ et 27 \$ en 2023).

Dans le cas des contrats évalués à la JVAERG, des produits d'intérêts de 29 \$ ont été comptabilisés aux comptes de résultat consolidés et des variations de la juste valeur de 24 \$ ont été comptabilisées dans les AERG pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (respectivement néant et néant en 2023). Aucun montant n'a été reclassé du CAERG aux comptes de résultat consolidés au cours des exercices considérés.

Dans le cas des contrats évalués au coût amorti, des produits d'intérêts de 41 \$ ont été comptabilisés aux comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (2 \$ en 2023).

Note 8 Gestion du risque

Manuvie offre des produits en matière d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, ainsi que d'autres services financiers, ce qui expose la Société à une vaste gamme de risques. Manuvie gère ces risques en fonction d'un cadre de gestion du risque utilisé à l'échelle de l'entreprise. En gérant le risque, Manuvie a pour objectif d'optimiser de manière stratégique la prise de risque et la gestion du risque afin de soutenir la progression à long terme des revenus, du résultat et des fonds propres. Manuvie cherche à réaliser cet objectif en misant sur des occasions d'affaires et des stratégies comportant des profils de risque/rendement appropriés; en s'assurant que la direction en place dispose d'un savoir-faire adéquat pour exécuter les stratégies efficacement et pour relever, comprendre et gérer les risques inhérents sous-jacents; en s'assurant que les stratégies et les activités sont fidèles aux normes de l'entreprise et à ses normes de déontologie, ainsi qu'à ses capacités opérationnelles; en saisissant les occasions et en prenant les risques qui contribuent à l'accroissement de la diversification; et en prenant toutes les décisions relatives à la prise de risque à partir d'analyses des risques inhérents, des contrôles et des réductions des risques et du rapport de risque/rendement.

a) Risque de marché et risque d'illiquidité

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et de la variation des écarts de taux des titres de créance et des écarts de taux des swaps, ainsi que des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est principalement liée à la variation du cours des actions de sociétés cotées et des actifs alternatifs à long terme. La rentabilité des produits d'assurance et de rente de la Société ainsi que les honoraires qu'elle tire de ses activités de gestion de placements sont assujettis au risque de marché.

Le risque d'illiquidité est le risque de perte découlant de l'incapacité de disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de sorties de fonds et de garanties.

Les paragraphes suivants décrivent les facteurs qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le niveau de risque de marché et les stratégies utilisées pour gérer ce risque.

Stratégie de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité

La stratégie de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité est régie par le Comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif, qui supervise le programme global de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité. Globalement, la stratégie de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité de la Société comprend des stratégies à composantes multiples, chacune visant à gérer un ou plusieurs risques de marché et d'illiquidité découlant des activités de la Société. À l'échelle de l'entreprise, ces stratégies sont conçues afin de gérer l'ensemble des expositions au risque de marché et au risque d'illiquidité de la Société selon les limites associées aux résultats et à la volatilité des fonds propres.

Au 31 décembre 2023	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Titres de créance évalués à la JVAERG				
De qualité supérieure	197 562 \$	2 252 \$	- \$	199 814 \$
De qualité inférieure	5 367	596	-	5 963
Total de la valeur comptable	202 929	2 848	-	205 777
Provision pour pertes sur créances	283	54	6	343
Titres de créance évalués au coût amorti				
De qualité supérieure	1 373	-	-	1 373
De qualité inférieure	-	-	-	-
Total	1 373	-	-	1 373
Provision pour pertes sur créances	1	-	-	1
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	1 372	-	-	1 372
Placements privés évalués à la JVAERG				
De qualité supérieure	37 722	1 644	-	39 366
De qualité inférieure	5 210	295	81	5 586
Total de la valeur comptable	42 932	1 939	81	44 952
Provision pour pertes sur créances	126	108	83	317
Créances hypothécaires commerciales évaluées à la JVAERG				
AAA	279	-	-	279
AA	6 815	-	-	6 815
A	14 111	86	-	14 197
BBB	5 513	984	-	6 497
BB	10	532	-	542
B et moins	-	36	107	143
Total de la valeur comptable	26 728	1 638	107	28 473
Provision pour pertes sur créances	40	42	143	225
Créances hypothécaires commerciales évaluées au coût amorti				
AAA	-	-	-	-
AA	-	-	-	-
A	148	48	-	196
BBB	-	-	-	-
BB	-	-	-	-
B et moins	145	35	-	180
Total	293	83	-	376
Provision pour pertes sur créances	1	2	-	3
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	292	81	-	373
Créances hypothécaires résidentielles évaluées au coût amorti				
Productives	20 898	1 570	-	22 468
Non productives	-	-	60	60
Total	20 898	1 570	60	22 528
Provision pour pertes sur créances	4	2	2	8
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	20 894	1 568	58	22 520
Prêts aux clients de la Banque évalués au coût amorti				
Productifs	2 387	44	-	2 431
Non productifs	-	-	8	8
Total	2 387	44	8	2 439
Provision pour pertes sur créances	2	-	1	3
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	2 385	44	7	2 436
Autres placements évalués à la JVAERG				
De qualité supérieure	-	-	-	-
De qualité inférieure	360	-	-	360
Total de la valeur comptable	360	-	-	360
Provision pour pertes sur créances	16	-	-	16
Autres placements évalués au coût amorti				
De qualité supérieure	3 791	-	-	3 791
De qualité inférieure	-	-	-	-
Total	3 791	-	-	3 791
Provision pour pertes sur créances	1	-	-	1
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	3 790	-	-	3 790
Engagements de prêt				
Provision pour pertes sur créances	9	1	2	12
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision	301 682 \$	8 118 \$	253 \$	310 053 \$

II) Provision pour pertes sur créances

Les tableaux suivants présentent les détails de la provision pour pertes sur créances par stade aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates.

Au 31 décembre 2024	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde au début de l'exercice	483 \$	209 \$	237 \$	929 \$
Réévaluation nette en raison des transferts	4	(22)	18	-
<i>Transfert au stade 1</i>	12	(12)	-	-
<i>Transfert au stade 2</i>	(7)	7	-	-
<i>Transfert au stade 3</i>	(1)	(17)	18	-
Montages, acquisitions, cessions et remboursements, montant net	36	(8)	(159)	(131)
Modifications des risques, paramètres et modèles	(107)	21	81	(5)
Écart de conversion et autres ajustements	18	13	4	35
Solde à la fin de l'exercice	434 \$	213 \$	181 \$	828 \$
Au 31 décembre 2023	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde au début de l'exercice	511 \$	141 \$	72 \$	724 \$
Réévaluation nette en raison des transferts	4	6	(10)	-
<i>Transfert au stade 1</i>	12	(11)	(1)	-
<i>Transfert au stade 2</i>	(6)	28	(22)	-
<i>Transfert au stade 3</i>	(2)	(11)	13	-
Montages, acquisitions, cessions et remboursements, montant net	45	8	(23)	30
Modifications des risques, paramètres et modèles	(71)	48	233	210
Écart de conversion et autres ajustements	(6)	6	(35)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	483 \$	209 \$	237 \$	929 \$

III) Jugements et estimations importants

Les tableaux suivants présentent, par marché, certaines variables macroéconomiques importantes utilisées pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Dans les scénarios de base, optimiste et pessimiste, les prévisions sont fournies pour les 12 prochains mois, puis pour le reste de la période prévisionnelle, ce qui correspond à une vision à moyen terme.

	Trimestre considéré	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste 1		Scénario pessimiste 2	
		12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants	12 prochains mois	4 exercices suivants
Au 31 décembre 2024									
Canada									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de dollars US	1 983 \$	1,8 %	2,0 %	3,3 %	2,3 %	(2,0) %	2,3 %	(3,9) %	2,2 %
Taux de chômage	6,7 %	6,8 %	6,3 %	6,5 %	5,8 %	8,1 %	8,2 %	8,5 %	10,0 %
Pétrole brut léger non corrosif NYMEX, en dollars US, par baril	76,0 \$	75,0 \$	72,0 \$	79,0 \$	74,0 \$	59,0 \$	66,0 \$	50,0 \$	61,0 \$
États-Unis									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de dollars US	23 534 \$	2,1 %	2,2 %	3,6 %	2,3 %	(2,0) %	2,7 %	(4,2) %	2,5 %
Taux de chômage	4,2 %	4,1 %	4,0 %	3,3 %	3,3 %	7,3 %	6,1 %	7,8 %	8,1 %
Indice des obligations de sociétés américaines de 7 à 10 ans notées BBB	5,5 %	6,1 %	6,1 %	5,9 %	6,2 %	5,4 %	5,6 %	6,0 %	5,4 %
Japon									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de JPY	563 281 ¥	0,9 %	0,7 %	2,8 %	0,8 %	(3,6) %	1,0 %	(7,1) %	1,6 %
Taux de chômage	2,5 %	2,5 %	2,2 %	2,4 %	2,1 %	3,1 %	2,9 %	3,2 %	3,5 %
Hong Kong									
Taux de chômage	3,0 %	2,9 %	3,0 %	2,5 %	2,7 %	4,1 %	3,8 %	4,6 %	4,6 %
Indice Hang Seng	19 448	7,0 %	4,1 %	18,1 %	3,7 %	(19,7) %	9,9 %	(37,0) %	13,5 %
Chine									
Produit intérieur brut (PIB), en milliards de CNY	114 931 ¥	4,0 %	4,1 %	6,5 %	4,3 %	(3,0) %	4,6 %	(5,7) %	3,9 %
Indice FTSE Xinhua A200	10 938	(0,6) %	4,8 %	13,8 %	2,8 %	(31,1) %	11,7 %	(40,5) %	13,5 %

IV) Sensibilité aux modifications des hypothèses économiques

Le tableau suivant présente le solde des provisions pour pertes de crédit attendues qui découle des quatre scénarios macroéconomiques (le scénario de base de meilleure estimation avec une pondération plus élevée, le scénario optimiste et les deux scénarios pessimistes) pondérés en fonction de la probabilité qu'ils se réalisent, et la provision pour pertes de crédit attendues selon le scénario de base uniquement.

Aux 31 décembre	2024	2023
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	828 \$	929 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	629 \$	659 \$
Écart – montant	199 \$	270 \$
Écart – pourcentage	24,03 %	29,06 %

d) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise à la Société du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2024, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements) dont la valeur de marché s'élevait à 1 021 \$ (626 \$ en 2023). La Société détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Société participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2024, la Société était partie à des prises en pension de titres en cours de 1 594 \$ (466 \$ en 2023) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Société était partie à des opérations de mise en pension de titres en cours totalisant 668 \$ au 31 décembre 2024 (202 \$ en 2023) qui sont comptabilisées dans les Dettes fournisseurs.

e) Swaps sur défaillance de crédit

La Société reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres de créance sur le marché au comptant. La Société ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance du crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Les tableaux ci-dessous présentent les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrats et par note de crédit des agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

Au 31 décembre 2024	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en n ^{bre} d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier^{3,4} – Dettes des sociétés			
AA	23 \$	1 \$	3
A	68	1	3
BBB	23	-	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	114 \$	2 \$	3
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	114 \$	2 \$	3

Au 31 décembre 2023	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en n ^{bre} d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier^{3,4} – Dettes des sociétés			
AA	23 \$	1 \$	4
A	94	2	3
BBB	14	-	1
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	131 \$	3 \$	3
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	131 \$	3 \$	3

¹⁾ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Société à ses contreparties advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur les obligations sous-jacentes de l'émetteur.

²⁾ L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance de crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³⁾ Les notations sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis sur celles de Moody's, Morningstar DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune note d'une agence de notation n'est disponible, une note interne est utilisée.

⁴⁾ La Société ne détenait aucune protection de crédit achetée aux 31 décembre 2024 et 2023.

f) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Société liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui reviendraient à la contrepartie en question. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Société limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil.

Tous les contrats sont détenus auprès de contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité, ou garanties par celles-ci, et dont la majorité ont une notation de A- ou plus. Au 31 décembre 2024, les contreparties aux contrats de dérivés de la Société étaient notées AA- ou plus dans 30 % des cas (33 % en 2023). Au 31 décembre 2024, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 1 319 \$ (1 357 \$ en 2023). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2023).

g) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Société ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prise en pension de titres et de mise en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie de la prise en pension de titres, la Société est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Les tableaux qui suivent présentent l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'accords similaires. Les accords similaires peuvent comprendre les conventions-cadres de mise en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêt de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières offertes ou reçues.

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Actifs dérivés	9 048 \$	(6 633) \$	(1 986) \$	429 \$	429 \$	
Prêts de titres	1 021	-	(1 021)	-	-	
Prises en pension de titres	1 594	(569)	(1 025)	-	-	
Total des actifs financiers	11 663 \$	(7 202) \$	(4 032) \$	429 \$	429 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(15 026) \$	6 633 \$	8 305 \$	(88) \$	(15) \$	
Mises en pension de titres	(668)	569	99	-	-	
Total des passifs financiers	(15 694) \$	7 202 \$	8 404 \$	(88) \$	(15) \$	

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				Montant net incluant les entités de financement ³	Montant net excluant les entités de financement
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²			
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Actifs dérivés	9 044 \$	(6 516) \$	(2 374) \$	154 \$	154 \$	
Prêts de titres	626	-	(626)	-	-	
Prises en pension de titres	466	(202)	(264)	-	-	
Total des actifs financiers	10 136 \$	(6 718) \$	(3 264) \$	154 \$	154 \$	
Passifs financiers						
Passifs dérivés	(12 600) \$	6 516 \$	5 958 \$	(126) \$	(57) \$	
Mises en pension de titres	(202)	202	-	-	-	
Total des passifs financiers	(12 802) \$	6 718 \$	5 958 \$	(126) \$	(57) \$	

¹⁾ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 388 \$ et 779 \$ (respectivement 502 \$ et 913 \$ en 2023).

²⁾ Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2024, la Société avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant respectivement de 641 \$, 2 472 \$, 35 \$ et néant (respectivement 424 \$, 1 420 \$, 20 \$ et néant en 2023). Au 31 décembre 2024, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

³⁾ Comprend des dérivés conclus entre la Société et son entité de financement non consolidée. La Société n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec cette entité. Voir la note 17.

En outre, certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Société sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Société détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Société. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un instrument de créance dont la durée est liée, dans ce cas, à celle d'un billet d'apport à l'excédent à taux variable. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence de la compensation inconditionnelle.

Au 31 décembre 2024	Valeur brute des instruments financiers	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 392 \$	(1 392) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 392)	1 392	-

Au 31 décembre 2023	Valeur brute des instruments financiers	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	1 276 \$	(1 276) \$	- \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(1 276)	1 276	-

¹⁾ Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation. Voir la note 18 g).

h) Concentrations du risque

La Société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Société surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2024	2023
Titres de créance et placements privés notés BBB ou mieux ¹	96 %	95 %
Titres de créance d'État en pourcentage du total des titres de créance	40 %	38 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	9 %	10 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres de créance non gouvernementaux ou de placements privés	1 121 \$	1 131 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (35 % des placements immobiliers en 2024, 37 % en 2023)	4 696 \$	4 829 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (28 % en 2024, 29 % en 2023)	19 052 \$	19 003 \$

¹⁾ Les titres de créance de qualité et les placements privés comprennent 37 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 15 % de titres notés AAA (38 %, 17 % et 15 % en 2023) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.

²⁾ Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

Le tableau ci-après présente les titres de créance et les placements privés par secteur et par industrie.

Aux 31 décembre	2024		2023	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Gouvernements et organismes publics	88 376 \$	34 %	84 739 \$	33 %
Services publics	45 812	18 %	45 952	18 %
Services financiers	38 656	15 %	39 069	15 %
Consommation	31 529	12 %	31 181	12 %
Énergie	15 840	6 %	15 782	6 %
Industrie	24 233	9 %	24 209	9 %
Autre	15 843	6 %	16 823	7 %
Total	260 289 \$	100 %	257 755 \$	100 %

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Société. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Société. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait

relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Société cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Société pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Société gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Société cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Société vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

j) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Société, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de placement	Actifs de réassurance	Passifs nets
Au 31 décembre 2024				
États-Unis et Canada	342 146 \$	305 563 \$	(52 055) \$	595 654 \$
Asie et autres	180 698	17 378	(6 294)	191 782
Total	522 844 \$	322 941 \$	(58 349) \$	787 436 \$
	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de placement	Actifs de réassurance	Passifs nets
Au 31 décembre 2023				
États-Unis et Canada	327 458 \$	260 046 \$	(39 080) \$	548 424 \$
Asie et autres	154 536	15 171	(1 169)	168 538
Total	481 994 \$	275 217 \$	(40 249) \$	716 962 \$

k) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Société choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2024, la Société détenait des actifs de réassurance d'un montant de 58 349 \$ (40 249 \$ en 2023). De ces actifs, 93 % (91 % en 2023) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 40 753 \$ au 31 décembre 2024 (22 264 \$ en 2023). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 17 595 \$ au 31 décembre 2024 (17 984 \$ en 2023).

Note 9 Dette à long terme

a) Valeur comptable des instruments de dette à long terme

	Date d'émission	Date d'échéance	Valeur nominale	Aux 31 décembre	
				2024	2023
Billets de premier rang à 3,050 % ^{1, 2}	27 août 2020	27 août 2060	1 155 \$ US	1 659 \$	1 519 \$
Billets de premier rang à 5,375 % ^{1, 3}	4 mars 2016	4 mars 2046	750 \$ US	1 067	977
Billets de premier rang à 3,703 % ^{1, 4}	16 mars 2022	16 mars 2032	750 \$ US	1 074	983
Billets de premier rang à 2,396 % ^{1, 5}	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2027	200 \$ US	287	263
Billets de premier rang à 2,484 % ^{1, 5}	19 mai 2020	19 mai 2027	500 \$ US	717	657
Billets de premier rang à 3,527 % ^{1, 3}	2 décembre 2016	2 décembre 2026	270 \$ US	388	356
Billets de premier rang à 4,150 % ^{1, 3}	4 mars 2016	4 mars 2026	1 000 \$ US	1 437	1 316
Total				6 629 \$	6 071 \$

¹⁾ Ces billets de premier rang libellés en dollars américains ont été désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets de premier rang en dollars canadiens.

²⁾ La SFM peut racheter les billets en totalité, mais non en partie, le 27 août 2025 et chaque 27 août par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche.

³⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat à la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base et des intérêts courus et impayés. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 5,375 % – 40 points de base, billets à 3,527 % – 20 points de base, et billets à 4,150 % – 35 points de base. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

⁴⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat au 16 décembre 2031, majoré de 25 points de base et des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

⁵⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain comparable avec une durée approximativement équivalente à la période, de la date de rachat à deux mois précédant la date d'échéance respective, majoré d'un nombre déterminé de points de base et des intérêts courus et impayés. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 2,396 % – 30 points de base, et billets à 2,484 % – 30 points de base. Pour la période de deux mois précédant la date d'échéance respective, la SFM peut racheter les billets de premier rang, en tout ou en partie, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

Le montant au comptant des intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été de 233 \$ (231 \$ en 2023).

b) Évaluation de la juste valeur

La Société évalue sa dette à long terme au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 5 741 \$ (5 525 \$ en 2023). La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2023).

c) Ensemble des échéances de la dette à long terme

Aux 31 décembre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2024	- \$	2 829 \$	- \$	3 800 \$	6 629 \$
2023	-	1 672	920	3 479	6 071

Note 10 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	Aux 31 décembre	
					2024	2023
Billets subordonnés de JHFC ^{1, 2}	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	648 \$	647 \$
Débiteures subordonnées de la SFM à 2,818 % ^{1, 3}	12 mai 2020	13 mai 2030	13 mai 2035	1 000 \$	997	996
Débiteures subordonnées de la SFM à 4,064 % ⁴	6 décembre 2024	6 décembre 2029	6 décembre 2034	1 000 \$	995	-
Billets subordonnés de la SFM à 4,275 % ^{5, 6}	19 juin 2024	19 juin 2029	19 juin 2034	500 \$ S	524	-
Débiteures subordonnées de la SFM à 5,054 % ⁷	23 février 2024	23 février 2029	23 février 2034	1 100 \$	1 095	-
Débiteures subordonnées de la SFM à 5,409 % ⁸	10 mars 2023	10 mars 2028	10 mars 2033	1 200 \$	1 196	1 195
Billets subordonnés de la SFM à 4,061 % ^{1, 9, 10}	24 février 2017	24 février 2027	24 février 2032	750 \$ US	1 077	987
Débiteures subordonnées de la SFM à 2,237 % ^{1, 11}	12 mai 2020	12 mai 2025	12 mai 2030	1 000 \$	1 000	999
Billets subordonnés de la SFM à 3,00 % ^{1, 12, 13}	21 novembre 2017	21 novembre 2024	21 novembre 2029	500 \$ S	-	499
Débiteures subordonnées de la SFM à 3,049 % ^{1, 13}	18 août 2017	20 août 2024	20 août 2029	750 \$	-	750
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ¹³	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	-	594
Total					7 532 \$	6 667 \$

- ¹⁾ Le taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») a été abandonné le 28 juin 2024. Le 1^{er} juillet 2024, des instruments de fonds propres de 648 \$ (647 \$ en 2023) ayant comme taux de référence le CDOR sont passés au CORRA comme taux de référence. En outre, des instruments de fonds propres de 1 997 \$ et 1 077 \$ (respectivement de 2 745 \$ et 987 \$ en 2023) dont le taux d'intérêt sera rajusté dans l'avenir ont respectivement le CDOR et le taux des mid-swaps en dollars américains (fondé sur le London Interbank Offered Rate (LIBOR)) comme taux de référence. Le taux futur rajusté pour ces instruments de fonds propres pourrait être fonction de taux de référence alternatifs comme le CORRA, qui est le taux alternatif pour le CDOR et le Secured Overnight Financing Rate (SOFR), qui est le taux alternatif pour le LIBOR en dollars américains. Au 31 décembre 2024, la réforme des taux d'intérêt de référence n'a pas donné lieu à des modifications importantes à la stratégie de gestion du risque de la Société.
- ²⁾ Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) L.P. (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de la Société. À compter du 1^{er} juillet 2024, les billets portent intérêt à un taux variable équivalant au CORRA, plus un ajustement relatif à l'écart de 0,32138 %, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter les billets, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 17.
- ³⁾ Après le 13 mai 2030, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,82 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 13 mai 2025, à un prix de rachat majoré des intérêts courus et impayés. Si le rachat a lieu entre le 13 mai 2025 et le 13 mai 2030, le prix de rachat sera égal à la valeur la plus élevée entre i) le prix selon le rendement des obligations du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, et ii) la valeur nominale. Si le rachat a lieu le 13 mai 2030 ou après cette date, le prix de rachat sera égal à la valeur nominale.
- ⁴⁾ Émises par la SFM au cours du quatrième trimestre de 2024, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 6 décembre 2029, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CORRA composé quotidiennement majoré de 1,25 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, le 6 décembre 2029 à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement.
- ⁵⁾ Désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements à Singapour servant à réduire la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets subordonnés en dollars canadiens.
- ⁶⁾ Émis par la SFM au cours du deuxième trimestre de 2024, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 19 juin 2029, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux SORA Overnight Indexed Swap (SORA OIS) à cinq ans alors en vigueur majoré de 1,201 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, la SFM peut racheter les billets, en totalité mais non en partie, le 19 juin 2029 et à chaque date de paiement des intérêts par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement.
- ⁷⁾ Émises par la SFM au cours du premier trimestre de 2024, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 23 février 2029, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CORRA composé quotidiennement majoré de 1,44 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité, mais non en partie, à compter du 23 février 2029, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement.
- ⁸⁾ Émises par la SFM, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 10 mars 2028, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CORRA composé quotidiennement majoré de 1,85 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, le 10 mars 2028 à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ⁹⁾ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des mid-swaps du dollar américain à 5 ans, majoré de 1,647 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ¹⁰⁾ Désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses établissements aux États-Unis et réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets subordonnés en dollars canadiens.
- ¹¹⁾ Émises par la SFM, l'intérêt est payable semestriellement. Après le 12 mai 2025, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au CDOR à trois mois, majoré de 1,49 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, au plus tôt le 12 mai 2025, à un prix de rachat correspondant à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés.
- ¹²⁾ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre à celui des swaps du dollar de Singapour à 5 ans, majoré de 0,832 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite à chaque date de versement de l'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.
- ¹³⁾ Les billets subordonnés de la SFM à 3,00 % et les débiteures subordonnées de la SFM à 3,049 % ont été rachetés à la valeur nominale. Les billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % sont venus à échéance et ont été remboursés.

b) Évaluation de la juste valeur

La Société évalue les instruments de fonds propres au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 7 575 \$ (6 483 \$ en 2023). La juste valeur des instruments de fonds propres a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2 (niveau 2 en 2023).

Note 11 Capitaux propres et résultat par action

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

a) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le tableau suivant présente de l'information sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

	Date d'émission	Taux de dividende/ distribution annuel ¹	Date de rachat la plus proche ^{2,3}	Nombre d'actions (en millions)	Valeur Nominale	Montant net ⁴ aux 31 décembre	
						2024	2023
Actions privilégiées							
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 2	18 février 2005	4,650 %	s. o.	14	350 \$	344 \$	344 \$
Série 3	3 janvier 2006	4,500 %	s. o.	12	300	294	294
Actions privilégiées de catégorie 1							
Série 3 ^{5,6}	11 mars 2011	2,348 %	19 juin 2026	7	163	160	160
Série 4 ⁷	20 juin 2016	Variable	19 juin 2026	1	37	36	36
Série 9 ^{5,6}	24 mai 2012	5,978 %	19 septembre 2027	10	250	244	244
Série 11 ^{5,6}	4 décembre 2012	6,159 %	19 mars 2028	8	200	196	196
Série 13 ^{5,6}	21 juin 2013	6,350 %	19 septembre 2028	8	200	196	196
Série 15 ^{5,6,8}	25 février 2014	5,775 %	19 juin 2029	8	200	195	195
Série 17 ^{5,6,9}	15 août 2014	5,542 %	19 décembre 2029	14	350	343	343
Série 19 ^{5,6}	3 décembre 2014	3,675 %	19 mars 2025	10	250	246	246
Série 25 ^{5,6}	20 février 2018	5,942 %	19 juin 2028	10	250	245	245
Autres instruments de capitaux propres							
Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) ¹⁰							
Série 1 ¹¹	19 février 2021	3,375 %	19 mai 2026	s. o.	2 000	1 982	1 982
Série 2 ¹¹	12 novembre 2021	4,100 %	19 février 2027	s. o.	1 200	1 189	1 189
Série 3 ¹¹	16 juin 2022	7,117 %	19 juin 2027	s. o.	1 000	990	990
Total				102	6 750 \$	6 660 \$	6 660 \$

¹ Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare. Les distributions non reportables sont payables semestriellement à tous les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité (« BRCRL »), au gré de la Société.

² Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. À l'exception des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, et de catégorie 1, série 4, la SFM peut racheter chaque série, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, à la date de rachat la plus proche ou tous les cinq ans par la suite. La date de rachat la plus proche respective des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3, est échue et la SFM peut racheter ces actions privilégiées, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, en tout temps, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. La SFM peut racheter les actions privilégiées de catégorie 1, série 4, en totalité ou en partie, à 25,00 \$ par action si elles sont rachetées le 19 juin 2026 (la date de rachat la plus proche) et le 19 juin tous les cinq ans par la suite, ou à 25,50 \$ si elles sont rachetées à toute autre date après le 19 juin 2021, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

³ Le rachat de toutes les séries de BRCRL est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. La SFM peut, à son gré, racheter chaque série en totalité ou en partie à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Le rachat de la série 1 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2026. Le rachat de la série 2 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période allant du 19 février au 19 mars inclusivement, à compter de 2027. Après la date du premier rachat, le rachat de la série 3 peut être effectué tous les cinq ans au cours de la période du 19 mai au 19 juin inclusivement, à compter de 2032.

⁴ Déduction faite des frais d'émission après impôts.

⁵ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende annuel sera rajusté à un taux équivalent au rendement des obligations du Canada à cinq ans, majoré par un taux donné pour chaque série. Les taux donnés pour les actions privilégiées de catégorie 1 sont les suivants : série 3 – 1,41 %, série 9 – 2,86 %, série 11 – 2,61 %, série 13 – 2,22 %, série 15 – 2,16 %, série 17 – 2,36 %, série 19 – 2,30 % et série 25 – 2,55 %.

⁶ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, les actions privilégiées de catégorie 1 seront convertibles au gré du porteur en actions de la série du numéro suivant. De plus, elles donnent droit à des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré par le taux donné à la note de bas de tableau 5 ci-dessus.

⁷ Le taux de dividende variable des actions de catégorie 1, série 4 correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré de 1,41 %.

⁸ La SFM n'a pas exercé son droit de racheter les actions de catégorie 1, série 15, en circulation le 19 juin 2024, soit la date de rachat la plus proche. Le taux de dividende a été rajusté comme il a été mentionné à la note de bas de tableau 5 ci-dessus et fixé à un taux fixe annuel de 5,775 %, pour une période de cinq ans commençant le 20 juin 2024.

⁹ La SFM n'a pas exercé son droit de racheter les actions de catégorie 1, série 17, en circulation le 19 décembre 2024, soit la date de rachat la plus proche. Le taux de dividende a été rajusté comme il a été mentionné à la note de bas de tableau 5 ci-dessus et fixé à un taux fixe annuel de 5,542 %, pour une période de cinq ans commençant le 20 décembre 2024.

¹⁰ Le non-paiement des distributions ou du capital des BRCRL lorsqu'ils sont exigibles entraînera la survenance d'un événement donnant droit à des recours. Le recours dont disposera chacun des porteurs de billets se limitera à réclamer la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie à recours limité, qui se compose des actions privilégiées de catégorie 1, série 27 pour les BRCRL de série 1, des actions privilégiées de catégorie 1, série 28 pour les BRCRL de série 2, et des actions privilégiées de catégorie 1, série 29 pour les BRCRL de série 3. Toutes les réclamations des porteurs contre la SFM à l'égard de toutes les séries de BRCRL deviendront caduques à la réception des actifs de la fiducie correspondants. Les actions privilégiées de catégorie 1, série 27, de catégorie 1, série 28, et de catégorie 1, série 29 sont éliminées à la consolidation pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité.

¹¹ Les BRCRL de série 1 versent une distribution à un taux fixe de 3,375 % payable semestriellement, jusqu'au 18 juin 2026. Le 19 juin 2026 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2076, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,839 %. Les BRCRL de série 2 versent une distribution à un taux fixe de 4,10 % payable semestriellement, jusqu'au 18 mars 2027. Le 19 mars 2027 et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 mars 2077, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 2,704 %. Les BRCRL de série 3 versent une distribution à un taux fixe de 7,117 % payable semestriellement, jusqu'au 18 juin 2027. Le 19 juin 2027, et chaque cinq ans par la suite jusqu'au 19 juin 2077, le taux sera rajusté pour correspondre au taux des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada, comme défini dans le prospectus, majoré de 3,95 %.

b) Actions ordinaires

Au 31 décembre 2024, 12 millions d'options sur actions et unités d'actions différées en cours donnaient aux porteurs le droit de recevoir des actions ordinaires, ou un paiement au comptant ou en actions ordinaires, au gré des porteurs (17 millions en 2023).

Le tableau ci-après présente les variations du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation.

Exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde au début de l'exercice	1 806	21 527 \$	1 865	22 178 \$
Rachetées aux fins d'annulation	(83)	(989)	(63)	(745)
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	6	143	4	94
Solde à la fin de l'exercice	1 729	20 681 \$	1 806	21 527 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 février 2024, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA 2024 ») qui permet le rachat aux fins d'annulation d'au plus 50 millions d'actions ordinaires, soit environ 2,8 % des actions ordinaires en circulation au 12 février 2024. Le 7 mai 2024, la Société a annoncé que la TSX a approuvé une modification de l'OPRCNA 2024 pour accroître le nombre d'actions ordinaires pouvant être rachetées aux fins d'annulation et le faire passer à 90 millions d'actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation au 12 février 2024.

Les rachats aux termes de l'OPRCNA 2024, dans sa version modifiée, ont commencé le 23 février 2024 et se poursuivront jusqu'au 22 février 2025, lorsque l'OPRCNA viendra à échéance, ou prendront fin plus tôt si la Société finalise ses rachats avant cette date. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation, dans le cadre de l'OPRCNA 2024, 82,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 3 212 \$ et a engagé des impôts de 60 \$ sur les rachats nets de titres de capitaux propres. De ce montant, une tranche de 990 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 2 282 \$ a été comptabilisée dans les résultats non distribués aux états des variations des capitaux propres consolidés.

L'OPRCNA 2023 de la Société, qui a été annoncée le 21 février 2023, est venue à échéance le 22 février 2024, aucun rachat n'ayant été effectué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'OPRCNA 2022 de la Société, qui a été annoncée le 1^{er} février 2022, est venue à échéance le 2 février 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté aux fins d'annulation 62,6 millions d'actions ordinaires pour un coût total de 1 595 \$, y compris 6,9 millions d'actions ordinaires pour un coût de 175 \$ dans le cadre de l'OPRCNA 2022. De ce montant, une tranche de 745 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 850 \$ a été comptabilisée dans les résultats non distribués aux états des variations des capitaux propres consolidés.

Le 19 février 2025, la Société a annoncé qu'elle lançait une OPRCNA (l'« OPRCNA 2025 ») qui permet le rachat aux fins d'annulation d'au plus 51,5 millions d'actions ordinaires, soit environ 3,0 % des actions ordinaires en circulation. L'OPRCNA 2025 a été approuvée par la TSX et le BSIF. Les rachats aux termes de l'OPRCNA 2025 pourraient commencer le 24 février 2025 et se poursuivre jusqu'au 23 février 2026, lorsque l'OPRCNA 2025 viendra à échéance, ou prendre fin plus tôt si la Société finalise ses rachats avant cette date.

c) Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Résultat de base par action ordinaire	2,85 \$	2,62 \$
Résultat dilué par action ordinaire	2,84	2,61

Le tableau qui suit présente un rapprochement du dénominateur (nombre d'actions) servant à calculer le résultat de base par action et le résultat dilué par action ordinaire.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 779	1 834
Attributions fondées sur des actions à effet dilutif ¹ (en millions)	6	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en millions)	1 785	1 838

¹⁾ L'effet dilutif des attributions fondées sur des actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions fondées sur des actions en cours sont exercées. Le nombre d'actions ainsi obtenu est réduit du nombre d'actions présumées être rachetées à même le produit de l'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour l'exercice. Un nombre moyen pondéré de néant attributions fondées sur des actions antidilutives a été exclu du calcul (néant en 2023).

d) Dividende trimestriel déclaré après la fin de l'exercice

Le 19 février 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,44 \$ par action ordinaire de la SFM, payable au plus tôt le 19 mars 2025 aux actionnaires inscrits en date du 5 mars 2025 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif suivantes. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 mars 2025 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 5 mars 2025.

Actions de catégorie A, série 2 – 0,290630 \$ par action
Actions de catégorie A, série 3 – 0,281250 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 3 – 0,146750 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 4 – 0,301500 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 9 – 0,373625 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 11 – 0,384938 \$ par action

Actions de catégorie 1, série 13 – 0,396875 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 15 – 0,360938 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 17 – 0,346375 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 19 – 0,229688 \$ par action
Actions de catégorie 1, série 25 – 0,371375 \$ par action

Note 12 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Société surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le cadre sur les fonds propres émis par le BSIF. En vertu de ce cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Société, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

Les activités d'exploitation de la Société sont principalement menées par Manufacturers et ses filiales. Manufacturers est également régie par le BSIF et, par conséquent, assujettie aux exigences de fonds propres fondées sur le risque consolidé, selon le cadre du TSAV du BSIF.

La Société cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres tient compte des exigences de l'ensemble de la Société ainsi que des besoins de chacune des filiales de la Société. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Société. La Société surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de la SFM, dont les composantes sont établies selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire selon le cadre du TSAV, les chiffres sont rajustés pour tenir compte des divers ajouts aux fonds propres ou diverses déductions des fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2024	2023
Total des capitaux propres	52 960 \$	48 727 \$
Moins le profit / (la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans le CAERG	119	26
Total des capitaux propres excluant le CAERG lié aux couvertures de flux de trésorerie	52 841	48 701
MSC après impôts	20 826	18 503
Instruments de fonds propres admissibles	7 532	6 667
Fonds propres consolidés	81 199 \$	73 871 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. Ces restrictions s'appliquent à la SFM et à sa principale filiale d'exploitation, Manufacturers. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

Puisque la SFM est une société de portefeuille dont toutes les activités sont menées par le biais de filiales d'assurance réglementées (ou de sociétés détenues directement ou indirectement par ces filiales), sa capacité à verser les dividendes futurs reposera sur la réception de fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

Note 13 Produits tirés des contrats de service

La Société fournit des services de gestion des placements, des services de traitement des transactions, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs, aux investisseurs institutionnels et aux autres ententes. La Société fournit également des services de gestion de propriété aux locataires de ses immeubles de placement.

Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Société prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide d'une méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable, et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Société. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Société. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. La Société a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante, puisque les honoraires sont perçus mensuellement. La Société ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux suivants présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 19.

	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Asie, Canada, États-Unis, Services généraux et autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2024			
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	3 612 \$	(489) \$	3 123 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	2 908	298	3 206
Honoraires de placement et autres honoraires	918	46	964
Total inclus dans les autres produits	7 438	(145)	7 293
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	1	294	295
Total des autres produits	7 439 \$	149 \$	7 588 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	- \$	317 \$	317 \$
Exercice clos le 31 décembre 2023			
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	3 298 \$	(412) \$	2 886 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	2 566	269	2 835
Honoraires de placement et autres honoraires	842	54	896
Total inclus dans les autres produits	6 706	(89)	6 617
Produits des sous-secteurs n'offrant pas de services	3	126	129
Total des autres produits	6 709 \$	37 \$	6 746 \$
Honoraires de services de gestion de propriété compris dans les revenus de placement, montant net	- \$	303 \$	303 \$

Note 14 Rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société attribue des options sur actions à certaines personnes en vertu de son régime d'options sur actions des dirigeants (le « régime des dirigeants »). Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquiescent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

Options en cours

Exercices clos les 31 décembre	2024		2023	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours aux 1 ^{er} janvier	16	22,73 \$	20	22,42 \$
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	-	-	-	24,27
Exercées	(5)	21,56	(4)	21,02
En cours aux 31 décembre	11	23,35 \$	16	22,73 \$
Exercables aux 31 décembre	6	22,66 \$	9	21,99 \$

Exercice clos le 31 décembre 2024	Options en cours			Options exercables		
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)
De 17,59 \$ à 20,99 \$	1	17,59 \$	1,15	1	17,59 \$	1,15
De 21,00 \$ à 24,73 \$	10	23,93 \$	4,04	5	23,58 \$	3,21
Total	11	23,35 \$	3,78	6	22,66 \$	2,89

Aucune option sur action n'a été attribuée en 2024 et 2023.

La charge de rémunération liée aux options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de néant (2 \$ en 2023).

b) Unités d'actions différées

En 2000, la Société a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») de manière ponctuelle à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. Au 31 décembre 2024, 149 000 UAD étaient en cours (143 000 en 2023).

En outre, pour certains salariés et dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la Société attribue, au titre du régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles (« UATI »), des UAD qui donnent au porteur le droit de recevoir un paiement en espèces équivalant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majorée des dividendes crédités au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2024, la Société a attribué 45 000 UAD (38 000 en 2023) à certains salariés, dont les droits sont acquis après 36 mois. En 2024, 44 000 UAD ont été attribuées (33 000 en 2023) à des salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Les droits rattachés à ces UAD ont été immédiatement acquis. En 2024, 19 000 UAD (18 000 en 2023) ont été attribuées à certains salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie le paiement de leurs UATI, dont les droits ont également été acquis immédiatement.

En vertu du régime d'actionariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir sa rémunération forfaitaire et ses jetons de présence annuels sous forme d'UAD (dont les droits sont acquis immédiatement) ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. En 2024, 85 000 UAD (117 000 en 2023) ont été émises en vertu de ce régime. Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un paiement au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalent d'actions ordinaires. La Société est autorisée à émettre jusqu'à 1 million d'actions ordinaires aux termes de ce régime, après quoi les attributions peuvent être réglées au moyen d'actions achetées sur le marché libre.

La juste valeur des 193 000 UAD émises au cours de l'exercice était de 44,16 \$ l'unité au 31 décembre 2024 (206 000 UAD émises à 29,28 \$ l'unité en 2023).

Exercices clos les 31 décembre		
Nombre d'UAD (en milliers)	2024	2023
En cours aux 1 ^{er} janvier	1 963	2 373
Émises	193	206
Réinvesties	86	131
Rachetées	(191)	(744)
Renonciations et annulations	(1)	(3)
En cours aux 31 décembre	2 050	1 963

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2024, 149 000 (143 000 en 2023) donnent au porteur le droit de recevoir des actions ordinaires, 867 000 (913 000 en 2023) donnent au porteur le droit de recevoir un paiement au comptant et 1 034 000 (907 000 en 2023) donnent au porteur le droit de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 était de 10 \$ (9 \$ en 2023).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2024 était de 84 \$ (62 \$ en 2023) et était comprise dans les Autres passifs.

c) Unités d'actions temporairement inaccessibles et unités d'actions fondées sur le rendement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, 6,7 millions d'UATI (8,5 millions en 2023) et 1,5 million d'UAR (1,6 million en 2023) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'UATI de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice était de 44,16 \$ l'unité au 31 décembre 2024 (29,28 \$ l'unité en 2023). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR attribuées en mars 2024 seront acquis 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur cette période, sauf si le salarié est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite, respectivement. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 était respectivement de 215 \$ et 96 \$ (respectivement 207 \$ et 45 \$ en 2023).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UATI et aux UAR au 31 décembre 2024 était de 910 \$ (514 \$ en 2023) et était comprise dans les Autres passifs.

d) Programme international d'actionariat

Le programme international d'actionariat de la Société permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Société sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre au nom des salariés participants.

Note 15 Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et les régimes de soins de santé pour retraités de la Société n'acceptent plus de nouveaux membres. Tous les salariés peuvent participer aux régimes d'accumulation de capital, y compris les régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux, la direction ou le conseil d'administration de la Société, mais toutes les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration.

La politique de capitalisation de la Société pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Société a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taïwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Société gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations du régime doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2025. Aucun actif n'est détenu dans le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Société en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert aux salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Société comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2025, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 2 \$. Aucun actif n'est détenu dans le régime complémentaire de retraite non agréé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour les salariés qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et ont été éliminées pour les salariés qui prennent leur retraite après 2019. Aucun actif n'est détenu dans ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Société assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés au salarié.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Société sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la hausse de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Société a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés en investissant des montants importants dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs des régimes.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour accroître la répartition du régime dans des catégories d'actifs qui sont fortement corrélées avec les passifs du régime et réduire le risque lié aux placements lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2024, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 30 % d'actifs sources de rendement et 70 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (respectivement 30 % et 70 % en 2023).

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2024, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 17 % d'actifs sources de rendement et 83 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif (respectivement 17 % et 83 % en 2023).

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	3 789 \$	3 794 \$	450 \$	466 \$
Coût des services rendus au cours de la période	44	41	-	-
Coût des services passés – modification	-	-	-	-
Charges d'intérêts	176	184	21	22
Cotisations des participants	-	-	2	3
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	2	11	(16)	(10)
Modifications des hypothèses démographiques	-	14	-	1
Modifications des hypothèses économiques	(101)	119	(19)	16
Prestations versées	(303)	(308)	(40)	(38)
Incidence des fluctuations des taux de change	219	(66)	30	(10)
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	3 826 \$	3 789 \$	428 \$	450 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Variations des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	3 706 \$	3 722 \$	526 \$	523 \$
Produits d'intérêts	174	181	26	25
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(31)	129	(19)	17
Cotisations de l'employeur	57	59	12	12
Cotisations des participants	-	-	2	3
Prestations versées	(303)	(308)	(40)	(38)
Frais administratifs	(8)	(10)	(2)	(1)
Incidence des fluctuations des taux de change	225	(67)	48	(15)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	3 820 \$	3 706 \$	553 \$	526 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Le tableau suivant présente le déficit (l'excédent) ainsi que le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	3 826 \$	3 789 \$	428 \$	450 \$
Juste valeur des actifs des régimes	3 820	3 706	553	526
Déficit (excédent)	6	83	(125)	(76)
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	44	41	-	-
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	50	124	(125)	(76)
Le déficit (l'excédent) se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(483)	(422)	(221)	(190)
Régimes non capitalisés	533	546	96	114
Déficit (excédent) et passif (actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	50 \$	124 \$	(125) \$	(76) \$

¹⁾ Le plafonnement de l'actif se rapporte à un régime de retraite agréé au Canada. L'excédent de ce régime se situe au-delà de la valeur actualisée des avantages économiques que la Société peut tirer de diminutions des cotisations futures. En ce qui a trait aux autres régimes de retraite capitalisés en situation d'excédent, la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes demeure plus élevée que l'excédent courant.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

Le tableau suivant présente la ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies entre les membres actifs et les membres inactifs et retraités.

	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Aux 31 décembre								
Membres actifs	578 \$	526 \$	8 \$	9 \$	106 \$	116 \$	- \$	- \$
Membres inactifs et retraités	1 922	1 907	324	327	1 220	1 240	96	114
Total	2 500 \$	2 433 \$	332 \$	336 \$	1 326 \$	1 356 \$	96 \$	114 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition pour chaque catégorie.

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Aux 31 décembre 2024								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 \$	1 %	23 \$	4 %	11 \$	1 %	- \$	- %
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	346	14 %	41	7 %	205	17 %	-	- %
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 513	57 %	476	87 %	968	82 %	-	- %
Autres placements ⁴	741	28 %	13	2 %	1	- %	-	- %
Total	2 635 \$	100 %	553 \$	100 %	1 185 \$	100 %	- \$	- %

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Aux 31 décembre 2023								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 \$	1 %	25 \$	5 %	15 \$	1 %	- \$	- %
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	315	13 %	39	7 %	195	17 %	-	- %
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 437	57 %	448	85 %	974	82 %	-	- %
Autres placements ⁴	741	29 %	14	3 %	1	- %	-	- %
Total	2 521 \$	100 %	526 \$	100 %	1 185 \$	100 %	- \$	- %

¹⁾ Les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux titres de créance de sociétés fermées, aux infrastructures, aux actions de sociétés fermées, aux immeubles, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 16 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2024 (16 % en 2023).

²⁾ Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,1 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2024 (0,1 % en 2023).

³⁾ Les titres de participation de sociétés ouvertes comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de Manuvie de 2,1 \$ (1,4 \$ en 2023) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis.

⁴⁾ Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des titres de créance de sociétés fermées, des infrastructures, des actions de sociétés fermées, des immeubles, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans les contrats de rente collectifs.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Le tableau suivant présente les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies ¹	44 \$	41 \$	- \$	- \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	8	10	2	1
Coût des services passés – modifications et compression des régimes	-	-	-	-
Coût des services	52	51	2	1
Intérêt sur (l'actif) le passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	4	5	(5)	(3)
Coût des prestations définies	56	56	(3)	(2)
Coût des cotisations définies	97	93	-	-
Coût net des prestations	153 \$	149 \$	(3) \$	(2) \$

¹⁾ Aucun coût des services rendus important n'a été engagé au cours de la période par les régimes de soins de santé pour retraités, étant donné que ces régimes sont fermés et en grande partie inactifs. Le profit ou la perte de réévaluation sur ces régimes est attribuable à la volatilité des taux d'actualisation et du rendement des placements.

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les éléments de l'incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Écarts actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	(2) \$	(11) \$	16 \$	10 \$
Modifications des hypothèses démographiques	-	(14)	-	(1)
Modifications des hypothèses économiques	101	(119)	19	(16)
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(31)	129	(19)	17
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif (excluant les intérêts)	(1)	10	-	-
Total de l'incidence de la réévaluation	67 \$	(5) \$	16 \$	10 \$

i) Hypothèses

Le tableau suivant présente les hypothèses clés retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	5,5 %	4,8 %	5,4 %	4,8 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %	4,7 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	8,8 %	9,0 %	s. o.	s. o.	3,9 %	3,9 %
Pour calculer le coût net des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	4,8 %	5,0 %	4,8 %	5,0 %	4,6 %	5,3 %	4,7 %	5,3 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	9,0 %	7,8 %	s. o.	s. o.	3,9 %	5,3 %

¹⁾ Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

²⁾ Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 8,8 % passant graduellement à 4,8 % pour 2041 et les exercices subséquents (9,0 % en 2023 passant graduellement à 4,8 % pour 2041 et les exercices subséquents), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 9,0 % passant graduellement à 4,8 % pour 2041 et les exercices subséquents (7,8 % en 2023 passant graduellement à 4,8 % pour 2035 et les exercices subséquents). Au Canada, le taux retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités était de 3,9 % passant graduellement à 4,0 % pour 2029 et les exercices subséquents (2023 – 5,1 % pour 2023 et 3,9 % pour 2024 passant graduellement à 4,0 % pour 2029 et les exercices subséquents), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,1 % pour 2023 et 3,9 % pour 2024 passant graduellement à 4 % pour 2029 et les exercices subséquents (5,3 % en 2023 passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Le tableau suivant présente les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités.

Aux 31 décembre	États-Unis		Canada	
	2024	2023	2024	2023
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	22,2	22,2	24,4	24,3
Femmes	23,7	23,7	26,2	26,2
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	23,6	23,6	25,3	25,3
Femmes	25,1	25,0	27,1	27,1

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. Le tableau suivant présente l'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation				
Incidence d'une hausse de 1 %	(260) \$	(274) \$	(34) \$	(38) \$
Incidence d'une baisse de 1 %	305	316	40	44
Taux tendanciel du coût des soins de santé				
Incidence d'une hausse de 1 %	s. o.	s. o.	9	11
Incidence d'une baisse de 1 %	s. o.	s. o.	(8)	(10)
Taux de mortalité¹				
Incidence d'une baisse de 10 %	89	89	9	6

¹⁾ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,8 année pour les hommes et les femmes américains et canadiens.

k) Profil des échéances

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Régimes offerts aux É.-U.	-	-	-	-
Régimes offerts au Canada	-	-	-	-

l) Flux de trésorerie – cotisations

Le tableau suivant présente le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces versées par la Société pour financer les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies.

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2024	2023	2024	2023
Régimes à prestations définies	57 \$	59 \$	12 \$	12 \$
Régimes à cotisations définies	97	93	-	-
Total	154 \$	152 \$	12 \$	12 \$

Les meilleures estimations de la Société des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 s'élèvent à 64 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 102 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 18 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 16 Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôt

Le tableau ci-après présente les charges (recouvrements) d'impôt comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Impôt exigible		
Exercice considéré	655 \$	568 \$
Impôt minimum mondial	231	-
Ajustements liés aux exercices précédents	15	(193)
Total de l'impôt exigible	901	375
Impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	424	489
Ajustements liés aux exercices précédents	(113)	(19)
Total de l'impôt différé	311	470
Charges (recouvrements) d'impôt	1 212 \$	845 \$

Le tableau qui suit présente les charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		
Charges (recouvrements) d'impôt exigible	174 \$	320 \$
Charges (recouvrements) d'impôt différé	885	(326)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1 059 \$	(6) \$
Comptabilisés dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global		
Charges (recouvrements) d'impôt exigible	4 \$	5 \$
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(5)	(4)
Total de l'impôt sur le résultat comptabilisé directement dans les capitaux propres	(1) \$	1 \$

b) Impôt exigible à recevoir et à payer

Au 31 décembre 2024, l'impôt exigible à recevoir de la Société, compris dans les autres actifs, s'établissait à environ 1 070 \$ (1 056 \$ en 2023) et l'impôt exigible à payer, compris dans les autres passifs, s'élevait à 453 \$ (147 \$ en 2023).

c) Rapprochement de l'impôt

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 27,80 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (27,80 % en 2023) en raison des éléments énumérés dans le tableau qui suit.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Résultat net avant impôts sur le résultat	7 090 \$	6 452 \$
Charges (recouvrements) d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	1 971 \$	1 794 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés d'impôt	(306)	(199)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(938)	(770)
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(98)	(212)
Pertes fiscales et différences temporaires non comptabilisées à titre d'impôt différé	94	(38)
Impôt minimum mondial	231	-
Autres différences	258	270
Charges (recouvrements) d'impôt	1 212 \$	845 \$

d) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Société comptabilisés aux états de la situation financière consolidés.

Aux 31 décembre	2024	2023
Actifs d'impôt différé	5 884 \$	6 739 \$
Passifs d'impôt différé	(1 890)	(1 697)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	3 994 \$	5 042 \$

Note 17 Participations dans des entités structurées

La Société est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Société entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Société. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Société ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Société tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée (c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Société. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Société dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Société à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Société ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

I) Entités structurées d'investissement

La Société agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Société investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Société contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Société exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2024, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Société détenus par HVPH s'élevaient à 1 273 \$ (1 236 \$ en 2023). La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à leurs placements dans HVPH.

II) Entités structurées de financement

La Société titrise certaines marges de crédit hypothécaire garanties par une propriété résidentielle. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Société. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Société, voir la note 3.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente les placements de la Société dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à leurs placements dans ces entités structurées.

Aux 31 décembre	Placement de la Société ¹		Exposition maximale de la Société à une perte ²	
	2024	2023	2024	2023
Baux adossés ³	4 300 \$	3 790 \$	4 300 \$	3 790 \$
Entités d'infrastructure ⁴	3 282	2 468	4 174	3 035
Entités de terrains forestiers exploitables ⁵	759	811	759	811
Entités de placements immobiliers ⁶	601	676	601	676
Total	8 942 \$	7 745 \$	9 834 \$	8 312 \$

¹ Les placements de la Société dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Société en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et les AERG.

² L'exposition maximale de la Société à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Société sont présentés à la note 18. La perte maximale subie par une entité structurée ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité.

³ Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Société et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués par les fiducies à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Société détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies. La Société ne consolide aucune de ces fiducies étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir lui permettant de régir leurs politiques financières et opérationnelles.

⁴ Ces entités investissent dans des actifs d'infrastructure. La Société investit dans leurs actions. La Société génère un rendement sous la forme de revenus de placement, d'honoraires de gestion des placements et d'honoraires liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁵ Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Société investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenus de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁶ Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Société investit dans leurs actions. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Les relations de la Société avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Société dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Société dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 3 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Société à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 149 \$ au 31 décembre 2024 (1 319 \$ en 2023). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Société s'élevaient à 333 598 \$ au 31 décembre 2024 (277 365 \$ en 2023).

Note 18 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Société exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Société soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Société exerce ses activités envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

En septembre 2023, une action collective a été intentée contre la Société devant la Cour de district du district Sud de New York au nom de tous les titulaires actuels ou antérieurs de contrats d'assurance vie universelle émis par la Société dans lesquels il est stipulé que le coût d'assurance sera fondé sur les attentes futures, y compris pour ce qui est des taxes. Le demandeur affirme que la Société a failli de manière inadmissible à diminuer les coûts d'assurance facturés à ces titulaires de contrats après l'adoption de la *Tax Cuts and Jobs Act* de 2018. Il est encore trop tôt dans le litige pour établir de façon raisonnable l'étendue des contrats visés par l'action collective ou l'issue probable de cette dernière.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, ces engagements s'élevaient à 15 367 \$ (15 117 \$ en 2023), dont un montant de 1 143 \$ (781 \$ en 2023) expirait dans les 30 jours, un montant de 3 217 \$ (4 627 \$ en 2023), dans les 31 à 365 jours et un montant de 11 007 \$ (9 709 \$ en 2023), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Les entités de la Société utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2024, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 271 \$ (466 \$ en 2023), étaient en cours.

Note 19 Information sectorielle

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de distribution en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Société, par secteur à présenter, sont les suivants.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Sous la marque Gestion de placements Manuvie, offrent des conseils en placement et des solutions novatrices aux clients qui participent à des régimes de retraite, aux particuliers et aux clients institutionnels. Les produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Société, des maisons de courtage et conseillers financiers indépendants, des consultants en matière de régimes de retraite et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie. En outre, les transactions entre les secteurs d'activité qui ont été consolidées ou éliminées sont également prises en compte.

Note 20 Parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence.

a) Transactions avec certaines parties liées

Les transactions avec MFLP, société en commandite non consolidée entièrement détenue, sont décrites aux notes 10, 17 et 18.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Avantages à court terme	99 \$	83 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	7	6
Paielements fondés sur des actions	79	73
Indemnités de fin de contrat de travail	2	3
Autres avantages à long terme	3	3
Total	190 \$	168 \$

Note 21 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2024

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Participation	Adresse	Description
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	65 338 \$	Toronto, Canada	Groupe et chef de file des services financiers exerçant ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis et offrant une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	22 118 \$	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.		Boston, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC		Boston, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.		Boston, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Investment Management LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Investment Management Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Investment Management (US) LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements
Manulife Investment Management Timberland and Agriculture Inc.		Boston, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York		New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Variable Trust Advisers LLC		Boston, États-Unis	Conseiller en placements pour des fonds communs de placement à capital variable
John Hancock Life & Health Insurance Company		Boston, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors LLC		Boston, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.		Boston, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited		Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	1 882 \$	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Investment Management Holdings (Canada) Inc.	1 477 \$	Toronto, Canada	Société de portefeuille
Gestion de placements Manuvie limitée		Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-Américaine, Première compagnie d'assurance	8 \$	Toronto, Canada	Société d'assurances IARD
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	21 658 \$	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited		St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manufacturers Life Reinsurance Limited		St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Manulife Financial Asia Limited		Hong Kong, Chine	Société de portefeuille

Note 22 Fonds distincts

La Société gère un certain nombre de fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent une gamme de placements sous-jacents. Les placements sous-jacents comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement.

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être exposés à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Société n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable compris dans les fonds distincts. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Société et totalisent 1 886 \$ (2 675 \$ en 2023), dont une tranche de 530 \$ a été réassurée (980 \$ en 2023). Les actifs soutenant ces garanties, nets de la réassurance, sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement. Le poste Passifs des contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts de fonds distincts aux états de la situation financière consolidés exclut ces garanties et est considéré comme une composante placement non distincte des passifs des contrats d'assurance. La note 8 contient des renseignements sur les sensibilités au risque de marché associées aux garanties de rente variable et aux fonds distincts.

Note 23 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les *SignatureNotes* établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, et l'information connexe ont été intégrées aux présents états financiers consolidés relatifs à JHUSA en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission »). Ces états financiers sont intégrés par renvoi à certaines déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie par la SFM de certains titres qu'émettront ses filiales.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché, dont certains sont inscrits auprès de la Commission. Ces contrats peuvent offrir des options de placement variables assorties d'options de placement fixe, ou n'offrir que des options de placement fixe. Les options de placement fixe donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Comme il fait l'objet d'un ajustement à la valeur de marché, le contrat de rente permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixe pendant toute la durée du placement. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

JHUSA a également offert aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2009, John Hancock Variable Life Insurance Company (« John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (« John Hancock Life ») se sont regroupés avec JHUSA. Relativement aux regroupements, JHUSA a pris en charge les droits et obligations de John Hancock Variable Life liés aux AVM émis par John Hancock Variable Life, et les droits et obligations de John Hancock Life liés aux *SignatureNotes* émis par John Hancock Life.

La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des obligations de paiement de JHUSA en vertu des AVM et des *SignatureNotes* (y compris les AVM et les *SignatureNotes* pris en charge par JHUSA dans le regroupement), et ces AVM et *SignatureNotes* ont été inscrits auprès de la Commission. Les *SignatureNotes* et les AVM pris en charge ou émis par JHUSA sont collectivement appelés, dans la présente note, les « titres garantis ». JHUSA est, et John Hancock Variable Life et John Hancock Life étaient, une filiale entièrement détenue de la SFM.

Les garanties de la SFM à l'égard des titres garantis consistent en obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des titres garantis, pour ce qui est du droit de paiement.

Les lois de l'État de New York régissent les garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA et les lois du Commonwealth du Massachusetts régissent les garanties de la SFM des AVM émis ou pris en charge par JHUSA. La SFM a reconnu la compétence des tribunaux de l'État de New York et du Massachusetts. Mais comme une part importante des actifs de la SFM est située à l'extérieur des États-Unis, les actifs qui se trouvent aux États-Unis risquent d'être insuffisants pour exécuter un jugement rendu par un tribunal fédéral ou étatique américain visant à faire appliquer les garanties de rang inférieur. Selon le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est généralement possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement à l'encontre de la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	5 103 \$	809 \$	6 247 \$	(6 552) \$	5 607 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(4 932)	(811)	(809)	6 552	-
Augmentation (diminution) des passifs nets des contrats d'assurance	-	455	10 242	-	10 697
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	-	(112)	547	-	435
(Augmentation) diminution des actifs des contrats de réassurance, compte non tenu des transactions de réassurance	-	28	946	-	974
Amortissement des (primes) escomptés sur les placements	-	30	(171)	-	(141)
Amortissement de la marge sur services contractuels (« MSC »)	-	(455)	(1 543)	-	(1 998)
Autres amortissements	10	147	424	-	581
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	3	471	(3 319)	-	(2 845)
Charges (recouvrements) d'impôt différé	(11)	(141)	622	-	470
Charge au titre des options sur actions	-	(3)	5	-	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants	173	418	13 191	-	13 782
Dividendes reçus de filiales non consolidées	5 600	386	(679)	(5 307)	-
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(4)	(649)	7 294	-	6 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 769	155	19 806	(5 307)	20 423
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	-	(15 165)	(68 856)	-	(84 021)
Cessions et remboursements	-	16 159	54 122	-	70 281
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	-	12	9	-	21
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie découlant de la vente (l'acquisition) de filiales	-	-	(1)	-	(1)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(1 843)	-	-	1 843	-
Apport de capital à des filiales non consolidées	-	(1)	-	1	-
Remboursement de capital de filiales non consolidées	-	5	-	(5)	-
Billets à recevoir de la société mère	-	-	(4)	4	-
Billets à recevoir de filiales	(25)	-	-	25	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 868)	1 010	(14 730)	1 868	(13 720)
Activités de financement					
Variations des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	-	-	(693)	-	(693)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	1 194	-	-	-	1 194
Rachat d'instruments de fonds propres	(600)	-	-	-	(600)
Emprunts garantis afférents aux transactions de titrisation	-	-	537	-	537
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	-	-	(895)	-	(895)
Paiements de loyers	-	(3)	(95)	-	(98)
Dividendes versés aux actionnaires et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(2 972)	-	-	-	(2 972)
Actions ordinaires rachetées	(1 595)	-	-	-	(1 595)
Actions ordinaires émises, montant net	94	-	1 843	(1 843)	94
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	-	-	(14)	-	(14)
Dividendes versés à la société mère	-	679	(5 986)	5 307	-
Apport de capital par la société mère	-	-	1	(1)	-
Remboursement de capital à la société mère	-	-	(5)	5	-
Billets à payer à la société mère	-	-	25	(25)	-
Billets à payer à des filiales	4	-	-	(4)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 875)	676	(5 282)	3 439	(5 042)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	26	1 841	(206)	-	1 661
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(3)	(52)	(357)	-	(412)
Solde au début de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Solde à la fin de l'exercice	86	4 004	15 794	-	19 884
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	63	2 614	16 476	-	19 153
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(399)	(119)	-	(518)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	63	2 215	16 357	-	18 635
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	86	4 329	15 923	-	20 338
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	-	(325)	(129)	-	(454)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	86 \$	4 004 \$	15 794 \$	- \$	19 884 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :					
Intérêts reçus	650 \$	3 369 \$	10 166 \$	(1 417) \$	12 768 \$
Intérêts versés	418	115	2 432	(1 417)	1 548
Impôts payés (remboursement d'impôts)	2	(1)	435	-	436

Note 24 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.